

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

**283**

**DT1**

Projet d'évolution du réseau de transport du nord-est  
de la région métropolitaine de Montréal par  
Hydro-Québec TransÉnergie

6211-09-005

ÉTAIENT PRÉSENTS :           Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente  
  M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR  
L'ÉVOLUTION DU RÉSEAU DE TRANSPORT  
DU NORD-EST DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL  
PAR HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**

**PREMIÈRE PARTIE**

**VOLUME 1**

Séance tenue le 24 mai 2011 à 19 h  
Château Joliette, Salle Bach  
Situé au 450, rue Saint-Thomas,  
Joliette

## TABLE DES MATIÈRES

|    |  |    |
|----|--|----|
| 5  | SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 24 MAI 2011 .....     | 1  |
|    | MOT DE LA PRÉSIDENTE .....                   | 1  |
|    | Mme Linda Rondeau .....                      | 9  |
|    | <b><u>PRÉSENTATION</u></b>                   |    |
| 10 | Guy Côté d'Hydro-Québec TransÉnergie.....    | 10 |
|    | <b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>                  |    |
| 15 | M. Michel Beaulieu .....                     | 19 |
|    | Mme Hélène Thibodeau .....                   | 28 |
|    | M. Michel Arcand .....                       | 31 |
|    | Mme Guylaine Brousseau .....                 | 38 |
| 20 | Mme Linda Rondeau .....                      | 52 |
|    | M. André Rondeau.....                        | 58 |
|    | M. Michel Arcand .....                       | 61 |
| 25 | Questions des membres de la commission ..... | 71 |

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

### **Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

30 Mesdames et Messieurs, bonsoir et bienvenue à cette première séance de la première partie d'enquête et d'audiences publiques sur le Projet d'évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal par Hydro-Québec TransÉnergie. Bienvenue aussi aux personnes qui suivent les travaux de la commission d'enquête sur internet au moyen de la webdiffusion.

35 Je me présente, Anne-Marie Parent et je présiderai cette commission d'enquête et d'audiences publiques qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Pierre Arcand. Je suis secondée par le commissaire François Lafond.

### **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Bonsoir.

### **Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

45 Voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu du ministre en date du 14 avril 2011 sous forme de lettre qui s'adressait au président du BAPE, monsieur Pierre Renaud.

50 *En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et en vertu des pouvoirs que me confèrent la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet d'évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal par Hydro-Québec TransÉnergie et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.*

55 *Le mandat du Bureau débutera le 16 mai 2011.*

60 *Et c'est signé, Pierre Arcand. »*

65 Je dois vous rappeler qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de prendre une décision. Le mandat de notre commission d'enquête est d'établir les faits concernant les répercussions du projet et de proposer au ministre un éclairage sur les principaux enjeux soulevés par ce projet.

Outre sa responsabilité d'enquêter, la commission facilite l'accès du public à l'information sur les enjeux soulevés par le projet et recueille l'opinion des personnes intéressées.

70 De plus, la Commission examinera dans une perspective de développement durable le projet soumis en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs qui englobent les aspects biophysique, social et économique.

75 Dans le cadre de la Loi sur le développement durable, le BAPE s'est donné un plan d'action permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des 16 principes de la loi afin d'intégrer la recherche d'un développement durable dans leur démarche d'analyse.

Enfin, la commission dispose des pouvoirs et de l'immunité des commissaires en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête.

80 Mon collègue François Lafond et moi-même sommes engagés à respecter le Code de déontologie des membres et la Déclaration de valeur éthique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

85 La commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve et elle doit agir équitablement envers tous les participants tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière.

C'est pourquoi il ne sera toléré aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes.

90 Respecter ces règles permet des débats sereins et constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

95 Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête, le projet fait l'objet d'une évaluation environnementale de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

À partir de ces deux analyses, le ministre fera une recommandation au conseil des ministres. Par la suite le gouvernement du Québec rendra une décision sur le projet.

100 Cette commission d'enquête et d'audience publique effectuera l'examen public du projet de manière à satisfaire aux exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec.

105 Si vous voulez obtenir plus de renseignements sur la procédure d'évaluation environnementale, je vous invite à vous rendre à l'arrière de la salle où une documentation pertinente est disponible.

110 Le mandat de la commission d'enquête a débuté le 16 mai 2011 et sera d'une durée maximale de 4 mois. Ainsi, le rapport du BAPE sera remis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au plus tard le 15 septembre 2011.

115 L'audience publique est divisée en deux parties. La première partie débute ce soir ici à Joliette et la Commission se déplacera demain soir à Montréal dans l'arrondissement Saint-Léonard. Quant à la deuxième partie, elle aura lieu à compter du 20 juin prochain.

120 L'objectif, donc, de cette première partie d'audiences, vise à compléter l'information sur le projet. Elle donne aux personnes et aux groupes qui le désirent ainsi qu'à la commission la possibilité de poser des questions et d'obtenir des réponses du promoteur, ainsi que des compléments d'informations ou des réponses de la part des personnes-ressources. Elle permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs au projet et d'enrichir nos connaissances sur divers sujets.

125 Toutes les questions du public, comme les réponses, doivent m'être adressées. Je dirigerai les questions aux personnes concernées. Il est possible que j'adresse la question à une autre personne en plus de la personne initialement interpellée. Pour les questions posées par le commissaire Lafond, les porte-parole sont invités à lui répondre directement.

Je vous demande d'éviter les préambules à vos questions. Les seuls préambules qui seront acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question.

130 Bien entendu, mon collègue et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants du promoteur pour obtenir de l'information supplémentaire dans la foulée d'une question posée.

135 Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées dans un délai de 48 heures afin que les renseignements demandés soient rendus publics pendant la première partie de l'audience.

140 Si une information ou un document demandé par la commission est considéré comme confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au moment même de la demande. Si la commission le juge nécessaire, cette information doit lui être remise avec la mention « confidentiel ». Nous permettrons alors aux personnes concernées d'établir, s'il y a lieu, le préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public.

145 Nous rendrons ensuite une décision écrite à l'effet de rendre public en tout ou en partie, ou de ne pas rendre public l'information et cette décision sera rendue publique.

Les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir à la décision à la suite de quoi l'information sera rendue publique en tout ou en partie ou sera renvoyée à la personne qui l'a fournie sans que la commission en tienne compte dans ses travaux.

150

Le participant qui désire donner une information ou déposer un document au cours de l'audience publique, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information peut s'adresser à la coordonnatrice qui se chargera de vérifier le tout auprès de la commission.

155

La première partie de l'audience publique ne sert donc pas à recevoir les opinions des participants, mais bien les questions qu'ils désirent poser. Cette première partie vous permet par vos questions de mieux connaître le projet.

160

Cela ne veut pas dire que la commission ne veut pas entendre votre opinion, mais plutôt que nous l'entendrons en deuxième partie de l'audience, c'est-à-dire à compter de lundi, le 20 juin prochain à 7 heures à la salle 2 de la bibliothèque de Saint-Léonard.

165

Je vous demande d'ailleurs de signifier votre intention d'y déposer un mémoire le plus tôt possible ou au plus tard le 6 juin prochain à la coordonnatrice du secrétariat de la commission, madame Anne-Lyne Boutin, qui est présentement à l'arrière de la salle. Cela facilitera la logistique de la deuxième partie de l'audience publique afin que vous puissiez présenter votre mémoire dans l'horaire prescrit.

170

De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive et appropriée, vous devrez nous faire parvenir vos mémoires 4 jours avant le début de la deuxième partie de l'audience, soit au plus tard le 16 juin prochain.

175

Au moment de la présentation de votre mémoire, nous échangerons avec vous afin de bien comprendre votre position. Vous pouvez également déposer votre mémoire à la commission d'enquête sans le présenter, ou opter uniquement pour une présentation verbale de votre position sur le projet. Ces trois options sont donc possibles.

180

S'il advenait qu'après la deuxième partie de l'audience publique d'autres renseignements seraient exigés par la commission d'enquête, elle accordera un délai de 48 heures pour recevoir les réponses. Tous les renseignements obtenus seront aussitôt rendus publics.

Ils deviendront accessibles par internet dans les centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle et également dans le site web du BAPE.

185

De plus, tous les documents relatifs au dossier peuvent être consultés par internet dans les centres de consultation, sur le site web du BAPE, à nos bureaux à Québec et à la bibliothèque des sciences juridiques de l'UQAM.

190 Par ailleurs, ce qui est dit en audience est enregistré et les transcriptions seront disponibles sur le site web du BAPE ainsi que par internet dans les centres de consultation environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience.

195 Maintenant, voyons la disposition de la salle. Au centre, face à vous, la commission d'enquête. À ma gauche, la table des analystes, celle des personnes-ressources et la table de la sténotypiste qui s'occupe des transcriptions à la droite. À l'arrière, il y a la table de l'équipe de la commission et à ma droite, les représentants du promoteur. Devant vous, la table où vous viendrez poser vos questions.

200 L'inscription pour les questions, comme je l'ai mentionné plus tôt, se fait à l'arrière de la salle. Ce soir, le registre sera ouvert à la première pause. Deux questions sont admises par intervention. Cette règle permettra au plus grand nombre de participant de poser leurs questions. Vous êtes bien sûr les bienvenus pour vous réinscrire au registre si vous avez d'autres questions concernant le projet.

205 Je tiens à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer le déroulement de l'audience. Jje vous demande donc de bien vouloir le remplir et le remettre au personnel à l'arrière de la salle.

210 Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée selon nos Règles de procédures. Je présenterai l'équipe qui assistera la commission et les personnes-ressources invitées. Puis, les requérants seront invités à exprimer les motifs de leur requête. Enfin, j'inviterai le représentant du promoteur à décrire les grandes lignes de son projet situé à Joliette et à Terrebonne.

215 À moins qu'il y ait des personnes ici ce soir qui sont venues pour les sites qui sont sur le site de Montréal, sur l'Île de Montréal, est-ce que je pourrais avoir une levée de main s'il y a des personnes dans la salle qui sont pour les sites sur l'Île de Montréal? Non? Très bien. Alors, donc, nous allons nous concentrer sur les sites qui sont à Terrebonne et à Joliette.

220 Par après, une pause de 15 minutes suivra la présentation du promoteur. C'est à ce moment qu'un registre sera disponible à l'arrière de la salle pour ceux et celles qui désirent poser des questions sur le projet. Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées dans l'ordre d'inscription à venir poser leurs questions.

225 J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la commission d'enquête. À notre gauche, les analystes, monsieur Rafael Carvalho et Jonathan Perreault ainsi que la conseillère en communication, madame Julie Olivier. À l'arrière de la salle, la coordonnatrice, madame Anne-Lyne Boutin. Finalement, il y a l'agente de secrétariat, Virginle Begue ainsi qu'une troisième analyste, Julie Crochetière, qui ne sont pas présentes ce soir.

230 Madame Louise Philibert assure le travail de la sténotypie. À la technique, monsieur Daniel Buisson, le responsable de la logistique et monsieur Michel Guimond, le technicien du son. Finalement, monsieur Pierre Dufour qui n'est pas en salle ce soir est le technicien en informatique du BAPE qui nous permet de réaliser la webdiffusion.

235 Maintenant, permettez-moi de vous présenter les personnes-ressources. Alors, je vais demander à monsieur Denis Talbot du MDDEP de présenter vos personnes-ressources, s'il vous plaît.

**M. DENIS TALBOT:**

240 Oui, bonsoir, Madame la présidente, Monsieur le commissaire. Alors, mon nom est Denis Talbot, je travaille à la Direction des évaluations environnementales du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à titre de coordonnateur de l'évaluation environnementale des projets énergétiques.

245 J'agirai au cours de l'audience à titre de porte-parole. Je suis accompagné de Linda Saint-Michel à mes côtés qui est analyste sur le dossier qui pourra répondre également à certaines questions. Il est censé y avoir la présence de monsieur Yannick Bilodeau dans la salle. Parfait, je vois qu'il est là, c'est bien, qui est du bureau de Lanaudière, mais de la Direction régionale de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides. C'est l'équipe qui m'accompagne.

250

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

255 Je vous remercie. Merci. Maintenant, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

**Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR:**

260 Bonjour, Madame la présidente, Monsieur le commissaire. Mon nom est Kateri Lescop-Sinclair, biologiste, coordonnatrice des avis concernant les études d'impact sur l'environnement pour le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

265 J'agirai comme personne-ressource aujourd'hui. Je suis accompagnée de monsieur Jim Routhier, ingénieur forestier, qui agira comme expert concernant les compensations pour pertes forestières.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Je vous remercie. Du ministère de la Santé et des Services Sociaux?



270

**M. LAURENT MARCOUX:**

Bonsoir. Je suis Laurent Marcoux. Je suis médecin-conseil en santé environnementale. Alors, je serai la personne-ressource pour l'Agence de la santé et des services sociaux.

275

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Merci, Monsieur Marcoux. De la Ville de Joliette?

280

**M. LUC BOSSÉ:**

De la MRC.

285

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

De la MRC, je m'excuse, oui.

290

**M. LUC BOSSÉ:**

Oui, bonjour. Luc Bossé, aménagiste pour la MRC de Joliette. Je serai la personne-ressource. Merci.

295

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Très bien. De Joliette?

300

**M. SYLVAIN GAGNON:**

Oui, Sylvain Gagnon. Je suis directeur du Service d'aménagement, donc la personne-ressource pour la Ville ce soir.

305

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Merci. De la Ville de Saint-Thomas?

**M. PIERRE DESY :**

Oui, Pierre Desy, personne-ressource pour l'Urbanisme à la municipalité de Saint-Thomas.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

310

Merci, Monsieur Desy. Et de la Ville de Terrebonne?

**M. DANIEL SAURIOL :**

315

Bonsoir. Alors, mon nom est Daniel Sauriol, je suis directeur de l'Aménagement du territoire pour la Ville de Terrebonne. Je suis accompagné ce soir de monsieur Luc Papillon, directeur général adjoint à la Ville de Terrebonne et de monsieur Marc Léger qui est coordonnateur au Développement durable à la Ville.

320

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Je vous remercie. On voudrait demander si les personnes-ressources ont des documents à déposer ou si ç'a déjà été fait? À l'arrière de la salle, ça va? Alors, on vous remercie. D'accord.

325

Alors, en plus de la demande d'audience publique faite par le promoteur, Hydro-Québec TransÉnergie, le ministre a reçu une autre demande de la part d'une citoyenne.

330

Alors, je vais, avant d'inviter madame Linda Rondeau à présenter sa demande d'audience publique, à lire sa requête, je vais demander au promoteur, monsieur Guy Côté, de se présenter et de présenter les personnes qui l'accompagne.

**M. GUY CÔTÉ :**

335

Bonsoir, Madame la présidente, Monsieur le commissaire. Donc, Guy Côté. Je suis le représentant du promoteur dans le cadre des projets qui nous concernent. Je suis accompagné ce soir de monsieur Claude Mailhot qui est ingénieur à la planification du réseau et de madame Carole Charest qui est chargée de projet en environnement.

340

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

345

Je vous remercie. Alors, est-ce que madame Linda Rondeau est dans la salle? Oui? Alors, je vous invite à vous approcher. Oui, c'est bien à cette table, Madame Rondeau. Alors, bonsoir, Madame Rondeau. Je vous demande donc de présenter votre requête, de vous en tenir strictement aux motifs présentés au ministre puisque les mémoires et les opinions sur le projet sont entendus en deuxième partie de l'audience.

Je me réserve le droit de vous interrompre si vous débordez trop de la lecture de votre requête originale. Alors, la parole est à vous.

350 **Mme LINDA RONDEAU:**

O.K. Bonjour. Bonsoir. Je me nomme, c'est Linda Rondeau de Saint-Thomas de Joliette. Bonjour.

355 Lors de la réunion du 28 avril 2011 à Joliette du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, nous avons été informés du projet d'Hydro-Québec qui veut installer des lignes à haute tension près de nos maisons. Lors de cette dite réunion, j'ai demandé au docteur qui était présent les risques que cette ligne pouvait engendrer.

360 Cependant, ce docteur n'a pas répondu à mes attentes. Je n'ai pas eu les réponses attendues. J'aimerais que vous nous renseigniez à propos des problèmes de santé que cette ligne à haute tension peut engendrer pour ma famille. Nous habitons à moins de 300 pieds de l'emplacement prévu pour le réseau Hydro-Québec. J'aimerais en savoir davantage sur les problèmes liés au bruit que les fils peuvent produire.

365 Alors, comme vous pouvez le constater, je suis très inquiète en ce qui a trait à l'avenir de ma famille sur le plan santé. Je ne veux pas que nous habitons près des lignes de haute tension si celles-ci sont nuisibles pour notre santé.

370 Par ailleurs, j'ai aussi une autre préoccupation. Hydro-Québec n'est pas à jour sur le plan présenté car il manque des routes, mais j'ai vu tantôt que c'était corrigé. De plus, j'aimerais savoir l'emplacement exact du numéro 15, car cette tour, de la manière qu'elle nous a été présentée serait dans la sortie de l'autoroute Ernest-Harmon. Donc, j'aimerais savoir son nouvel emplacement, mais j'ai vu tantôt que ça avait l'air être correct.

375 En attente d'une réponse de votre part, merci de me répondre à mes inquiétudes.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

380 Merci. On vous remercie, Madame Rondeau, pour la présentation de votre requête.

La parole est maintenant au promoteur, monsieur Guy Côté d'Hydro-Québec TransÉnergie, qui présentera son projet durant environ 20 à 30 minutes. Après cette présentation, nous ferons une pause de 15 minutes et le registre des questions sera ouvert.

385 Alors, Monsieur Côté, est-ce que vous aviez des documents à déposer?

**M. GUY CÔTÉ :**

390 Pardonnez-moi, Madame la présidente. Effectivement, il y a des documents qui ont été déposés.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

395 D'accord.

**M. GUY CÔTÉ:**

400 J'en ai une liste ici. On a déposé l'entente Hydro-Québec / Union des producteurs agricoles. On a déposé le plan de compensations, l'énoncé d'envergure pour le projet Bout-de-l'Île. On a déposé aussi un résumé des dépenses et emplois. On a déposé les mesures de bruit ambiant au poste du Bout-de-l'Île - c'est une étude acoustique qui a été réalisée dans le dernier mois. Puis on a déposé aussi un bail type embellissement pour la ligne Bélanger.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

405 C'est bien. Je vous remercie. Alors, on peut y aller avec votre présentation.

**M. GUY CÔTÉ :**

410 Madame la présidente, Monsieur le commissaire, Mesdames, Messieurs, bonsoir. Il nous fait plaisir d'être ici ce soir pour vous présenter notre plan d'évolution du réseau de transport d'électricité du nord-est de la région métropolitaine de Montréal, soit de l'est de Montréal et de Laval, de même que le sud de la région de Lanaudière.

415 Avant de vous parler du projet, je me présente une seconde fois, Guy Côté, donc porte-parole du promoteur et aussi chef de projet. Comme je vous le mentionnais, Carole Charest est avec moi, qui est chargée de projet en environnement. Monsieur Claude Mailhot qui est ingénieur à la planification du réseau.

420 J'aimerais vous mentionner aussi qu'il y a différents spécialistes dans la salle qui pourraient être interpellés à prendre la parole aux besoins. La présentation que je vais vous faire est animée, vous pourrez la suivre ici à la droite.

425 Donc, les 4 projets du plan d'évolution qui sont soumis au BAPE font chacun l'objet d'une étude d'impact distincte dont vous trouverez copie à l'arrière de la salle de même que sur le site internet du BAPE.

430 Ces projets consisteraient à réaliser les interventions suivantes. D'abord, ajouter une nouvelle section au poste du Bout-de-l'Île situé dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles, puis, construire un nouveau poste au site actuel du poste Bélanger dans l'arrondissement de Saint-Léonard ainsi qu'un tronçon de ligne dans une emprise existante. Ensuite, construire les nouveaux postes Lachenaie et Pierre-Le Gardeur de même que leur ligne d'alimentation à Terrebonne. Et enfin, construire un tronçon de ligne dans une emprise existante le long de l'autoroute Antonio-Barrette à Joliette.

435 Notre présentation se divise en deux grandes parties. Tout d'abord, nous regarderons ensemble en quoi consiste le plan d'évolution du réseau nord-est de la région métropolitaine de Montréal. Enfin, nous vous présenterons le ou les projets qui seraient réalisés dans votre région en abordant tour à tour la description technique, les impacts environnementaux et les mesures d'atténuation de même que la démarche de participation publique.

440 Donc, ce soir, nous parlerons précisément des postes Lachenaie, Pierre-Le Gardeur et de la ligne Mauricie-Lanaudière.

445 Commençons donc par le plan d'évolution. Le réseau électrique qui alimente les postes de la région métropolitaine de Montréal ne suffira plus à répondre à la demande sur un horizon de 15 ans. On note en effet le dépassement de capacité sur certaines lignes de même que dans certains postes. La plupart des postes de l'île ont été construits entre 1949 et 1971. Plusieurs équipements sont devenus désuets et devront être remplacés dans les prochaines années.

450 Le sud de la région de Lanaudière connaît une forte croissance de la demande depuis les dernières années. Malgré l'ajout de plusieurs équipements pour répondre à cet accroissement, la capacité des postes de région sera atteinte à court terme. C'est pourquoi le plan d'évolution proposé par Hydro-Québec pour remédier à long terme à l'ensemble de ces problèmes consiste à modifier les sources d'alimentation du poste du Bout-de-l'Île et de Lanaudière, à poursuivre l'établissement d'un réseau de transport à 315 kV dans l'est de l'Île de Montréal et à renforcer le réseau de transport dans le sud de la région de Lanaudière.

455 Pour y parvenir, Hydro-Québec souhaite réaliser les 4 projets suivants. La première intervention visera à augmenter la capacité du poste du Bout-de-l'Île en le raccordant au réseau à 735 kV existant. Ce réaménagement du réseau permettrait d'éliminer des problèmes de surcharge de ligne et de poste. De plus, la puissance additionnelle au poste du Bout-de-l'Île permettrait l'évolution à 315 kV du réseau.

460 Ainsi, le poste Bélanger serait transformé en poste à 315 kV et raccordé au réseau au moyen d'une nouvelle ligne aménagée dans une emprise de ligne existante. Deux nouveaux postes seraient également implantés dans le secteur Lachenaie à Terrebonne. Le nouveau poste de

Lachenaie destiné à répondre à la croissance de la demande dans ce secteur et le nouveau poste Pierre-Le Gardeur qui augmenterait la capacité du sud de la région de Lanaudière.

470

Enfin, l'augmentation de la capacité du poste Bout-de-l'Île permettrait de sectionner le réseau à 315 kV à la hauteur de Joliette et de le séparer du réseau à 735 kV et d'éliminer les dépassements de capacité de ligne. Ainsi, l'alimentation du poste de Lanaudière deviendrait indépendante de la région métropolitaine de Montréal. Cette réorganisation nécessiterait notamment la construction d'un tronçon de ligne de la Mauricie / Lanaudière. Le coût de l'ensemble de ces projets est évalué à 671 M\$.

475

En résumé, la croissance de la demande dans les secteurs concernés, de même que la présence d'équipements vieillissants justifient des investissements importants dans le réseau de transport.

480

Le plan d'évolution du réseau du nord-est s'inscrit également dans l'esprit du développement durable puisque ces projets permettraient à la fois d'assurer la fiabilité du service à court terme et de répondre aux besoins à long terme et ce, sur un horizon de 40 ans.

485

Avant de vous présenter les projets à l'étude, rappelons que chacun de ceux-ci ont fait l'objet d'une démarche d'évaluation environnementale reconnue et appliquée depuis de nombreuses années de même que d'une démarche d'information et de consultation des publics concernés dans les différents milieux d'accueil. Les résultats de la mise en œuvre de cette démarche font partie des études d'impact sur l'environnement.

490

Regardons maintenant d'un peu plus près la description des deux projets du plan d'évolution qui seront réalisés dans les secteurs de Terrebonne et de Joliette, donc les postes Lachenaie et Pierre-Le Gardeur et la ligne Mauricie – Lanaudière. Je débiterai donc par les postes Lachenaie et Pierre-Le Gardeur.

495

Situons d'ailleurs le projet. Nous sommes dans le sud de la région de Lanaudière dans la MRC des Moulins. Vous voyez ici l'autoroute 40 et 640, la rivière des Mille-Isles de même que les villes de Terrebonne, Mascouche et Repentigny. Ici, vous apercevez le site d'enfouissement de BFI et la sablière Thouin.

500

Le projet consiste à construire deux nouveaux postes dans le secteur de Lachenaie de la Ville de Terrebonne. Le nouveau poste de Lachenaie à 315/25 serait muni notamment de 2 transformateurs et d'un bâtiment de commande. Il serait relié à une ligne existante passant à proximité qui nécessiterait l'ajout d'un tronçon de moins d'un kilomètre. Il occuperait une superficie d'environ 30 000 mètres carrés. L'emplacement retenu est situé au nord de l'autoroute 640 sur un terrain à acquérir et nécessitant un chemin d'accès de 60 mètres.

505

510 Le nouveau poste Pierre-Le Gardeur à 315/120 kV quant à lui serait muni notamment de 2 transformateurs et d'un bâtiment de commande. Il serait relié aux lignes existantes passant à proximité par l'ajout de tronçons de ligne de .4 et .7 kilomètre respectivement. Il occuperait une superficie d'environ 50 000 mètres carrés. L'emplacement retenu est également le long de l'autoroute 640 entre la sablière Thouin et le lieu d'enfouissement de BFI sur un terrain à acquérir et nécessiterait l'aménagement d'un chemin d'accès de 1,5 kilomètre.

515 On devrait également réaménager un tronçon de ligne à 315 kV de 2,5 kilomètres entre les deux postes pour permettre leur intégration au réseau et ainsi éviter les sites sensibles de BFI.

520 Regardons maintenant l'échéancier des travaux. D'abord, pour le poste de Lachenaie, la construction débiterait au printemps 2012 et serait complétée à l'automne 2013. Son coût est évalué à 49,1 M\$. Ensuite, pour le poste Pierre-Le Gardeur, le début de la construction serait à l'été 2012 et elle serait complétée à l'automne 2014. Son estimé est de 82,5 M\$. L'ensemble du projet serait terminé à l'automne 2014.

525 Passons au volet environnement. Une zone d'étude suffisamment vaste a été déterminée pour permettre d'étudier tous les éléments environnementaux qui pourraient être touchés par les nouveaux postes et leurs lignes de raccordement. Elle couvre 65 kilomètres carrés à l'intérieur du territoire de la Ville de Terrebonne, elle se caractérise par une mixité d'usages avec une prédominance de l'activité industrielle.

530 L'emplacement retenu pour le poste de Lachenaie est situé sur une propriété à acquérir de BFI en bordure du chemin des Quarante-Arpents. Il est situé en territoire agricole protégé mais sur une terre en friche dont le potentiel de culture est faible. L'emplacement retenu pour le poste Pierre-Le Gardeur est situé en grande partie sur une propriété à acquérir de la sablière Thouin et présente aussi d'importants avantages, situé à la jonction de la ligne 120 et 315 kV à laquelle il serait relié, il est à grande distance des principaux milieux habités.

540 Regardons maintenant les impacts du projet sur les éléments compris dans la zone d'étude et les mesures d'atténuation.

545 Les impacts seraient de deux types. Ils seraient soit reliés aux travaux de construction, ils seraient alors de courte durée, ou reliés à l'exploitation d'une installation ou d'un équipement, ils seraient alors présents tout au long de la vie de l'installation. Dans le cadre de ce projet, les principaux impacts appréhendés seraient temporaires et liés à la période de construction. Ces impacts seraient entraînés par les travaux sur le site, la circulation des camions et des engins de chantier.

Hydro-Québec mettrait en œuvre des mesures d'atténuation pour réduire les impacts sur la qualité de vie des riverains. À titre d'exemple, mentionnons l'établissement d'un horaire de travail du

550 lundi au vendredi de 7 heures à 19 heures, la mise en place d'un site internet et d'une ligne  
téléphonique sans frais pour informer la population de l'évolution des travaux et recueillir leurs  
demandes, l'établissement d'un schéma de circulation des véhicules lourds conforme à la  
réglementation de même que la mise en place d'une signalisation appropriée et l'utilisation d'abat-  
poussière et le nettoyage des rues.

555  
Compte tenu de la proximité des installations de BFI, le balisage des installations de suivi du  
biogaz, des eaux souterraines et de la qualité de l'air sur la propriété de BFI serait effectué afin des  
les protéger pendant les travaux.

560 Certains travaux se dérouleront en terrain agricole. Ainsi, l'entente Hydro-Québec / Union  
des producteurs agricoles sur le passage des lignes de transport en territoire agricole protégé serait  
appliquée afin de réduire les inconvénients qui pourraient découler de ces travaux. La présence du  
poste Lachenaie entraînerait peu d'impact étant donné sa localisation dans un secteur à  
prédominance industrielle.

565  
De même, aucune nuisance sonore n'est à prévoir compte tenu de sa localisation et de  
l'absence de résidence à proximité.

570 En ce qui a trait au paysage, un aménagement en façade du poste Lachenaie pourrait en  
masquer la partie inférieure sans qu'il soit possible de le dissimuler totalement. Cet impact serait  
toutefois amoindri par le fait que les observateurs susceptibles de le voir sont majoritairement des  
automobilistes qui sont en déplacement rapide sur l'autoroute.

575 En raison de sa localisation éloignée des milieux résidentiels, le poste Pierre-Le Gardeur ne  
créerait pas d'impact sur le paysage ni sur l'ambiance sonore.

580 Le principal impact serait lié au déboisement de l'emplacement du poste, d'une partie de son  
chemin d'accès et à l'emprise de ligne qui entraînerait la perte de végétation. C'est pourquoi Hydro-  
Québec conserverait le plus de végétation possible dans l'emprise de la ligne, notamment en  
bordure des plans d'eau ainsi que dans les zones sensibles afin de réduire le plus possible l'impact  
du déboisement. De plus, Hydro-Québec, de concert avec la municipalité de Terrebonne,  
conviendrait d'un plan de compensation de la perte de ce boisé.

585 La première des mesures envisagées consisterait à choisir un terrain municipal propice au  
reboisement dont la vocation serait compatible à long terme avec le projet. Par la suite, Hydro-  
Québec assumerait l'ensemble des frais associés au reboisement.

590 Rappelons que comme dans tous ces projets, Hydro-Québec disposerait d'un programme  
de surveillance environnementale. Les différentes mesures d'atténuation prévues seraient  
regroupées dans un guide de surveillance environnementale et feraient partie des documents



d'appels d'offres et des contrats. Un surveillant au chantier s'assurerait de son application et du respect de l'environnement.

595 Un suivi pour certaines mesures serait également réalisé en phase d'exploitation afin de  
s'assurer de l'efficacité des mesures d'atténuation mises en place pour les projets. Premièrement,  
un suivi sur le niveau sonore des nouveaux postes serait effectué, dans un premier temps, après la  
mise en service des deux nouveaux postes où deux transformateurs seraient en exploitation et dans  
un deuxième temps, lorsque les postes seraient exploités à leur pleine capacité. Deuxièmement, un  
suivi sur la plantation serait également effectué deux ans après les travaux pour s'assurer de l'état  
600 des végétaux et procéder au remplacement des arbres morts si besoins.

605 Passons maintenant au volet information et consultation des publics. Afin d'informer et de  
consulter le public, sept rencontres ont été organisées, un publi-reportage et deux bulletins  
d'information ont été diffusés dans le milieu, le dernier émis étant d'ailleurs disponible en arrière de  
la salle. Enfin, une ligne téléphonique sans frais et un site internet étaient disponibles.

610 Différents publics ont été informés ou consultés aux différentes étapes de la démarche de  
participation publique. Mentionnons entre autres les élus et les gestionnaires de la MRC des  
Moulins et de la Ville de Terrebonne de même que les représentants des ministères et organismes  
gouvernementaux et la députée. Les représentants de l'Union des producteurs agricoles, de  
l'Agence métropolitaine de transport, de BFI et de la sablière Thouin, les représentants d'organismes  
du développement économique et environnemental ont également reçu de l'information, de même  
que le grand public.

615 Les différentes rencontres auprès des organismes concernés auront permis de prendre en  
compte les préoccupations du milieu et de valider les mesures d'atténuation mises de l'avant par  
l'entreprise afin de concevoir un projet optimal.

620 Passons au projet de ligne à 315 kV de la Mauricie / Lanaudière. Situons d'abord le projet.  
Nous sommes dans le sud de la région de Lanaudière dans la MRC de Joliette. Vous voyez ici  
l'autoroute 31, la rivière l'Assomption, la Ville de Joliette et la municipalité de Saint-Thomas. Aussi,  
vous apercevez le poste de Lanaudière situé dans le parc industriel Nazaire-Laurin et à proximité de  
quartier résidentiel.

625 Le projet consiste à construire une ligne à 315 kV de 5,2 kilomètres de longueur entre la  
ligne à 315 kV existante en provenance de la Mauricie et le poste de Lanaudière. Celle-ci serait  
construite en majeure partie sur le territoire de la Ville de Joliette le long de l'autoroute 31. La  
nouvelle ligne serait jumelée à la ligne existante sur près de 80% de son parcours. Cela impliquerait  
que l'emprise qui est actuellement de 61 mètres serait portée à 66 mètres. Le reste de la ligne serait  
630 implanté seul dans une nouvelle emprise de 42 mètres de largeur.

Au total, 16 nouveaux pylônes seraient nécessaires ainsi que le remplacement de deux pylônes existants. Les pylônes d'alignement seraient un pylône à treillis à base réduite. La hauteur moyenne des pylônes serait de 58 mètres.

Afin d'en arriver avec le meilleur tracé possible, Hydro-Québec a analysé différentes possibilités. Au terme de l'analyse du milieu, seul le corridor de l'autoroute 31 s'avérait propice à la construction d'une nouvelle ligne. On a ensuite élaboré deux tracés de longueur équivalente de part et d'autre de l'autoroute. L'analyse des deux variantes a fait ressortir le tracé préférable, soit le tracé ouest en bleu.

Ce tracé représente deux avantages. Il emprunte une emprise existante comprenant déjà une ligne à 120 kV. Le jumelage des deux lignes du côté ouest de l'autoroute évite la création d'un nouveau corridor de transport d'énergie électrique dans le paysage. Par ailleurs, ce tracé évite les quartiers résidentiels, ce qui limite la nuisance visuelle et les effets directs sur les propriétés privées.

Afin de réduire le plus possible ces impacts et d'assurer l'intégration maximale de la ligne dans le milieu, Hydro-Québec a optimisé son tracé. Premièrement, dans le parc industriel Nazaire-Laurin, afin de limiter le morcellement des terrains et les impacts sur leur mise en valeur, on a opté pour la variante qui longe l'autoroute 31 et optimiser le positionnement des pylônes par rapport aux bâtiments existants. Deuxièmement, pour diminuer l'impact visuel de la traversée de l'autoroute 31, Hydro-Québec a privilégié l'implantation de portiques tubulaires plutôt que de pylônes d'angle en treillis.

Regardons maintenant l'échéancier des travaux. Le début de la construction est prévu à l'automne 2013. Cela débiterait par le déboisement de l'emprise suivi par la construction de la ligne au printemps 2014. L'ensemble du projet serait complété à l'automne 2014. Son coût est évalué à 25,5 M\$.

Maintenant, le volet environnement. La zone d'étude du projet couvre 38 kilomètres carrés et est délimitée de façon à englober tous les éléments du milieu humain naturel et du paysage susceptible d'être affecté par le projet.

Examinons maintenant les impacts du projet sur les éléments compris dans la zone d'étude et les mesures d'atténuation. Les impacts se présentent en deux types. Ils seraient soit reliés aux travaux de construction, et donc de courte durée, ou ils seraient reliés à l'exploitation d'une installation ou d'un équipement, ils seraient alors présents tout au long de la durée de vie de l'installation. Dans le cadre de ce projet, certains impacts sont appréhendés durant les travaux de construction; il s'agit d'impact temporaire et il serait causé principalement par la circulation et par l'utilisation de machinerie. Hydro-Québec mettrait en œuvre des mesures d'atténuation pour réduire les impacts.

675 À titre d'exemple, mentionnons que pour limiter les impacts qui pourraient survenir en milieu agricole, l'entente Hydro-Québec / Union des producteurs agricoles sur le passage des lignes de transport en territoire agricole protégé serait appliquée afin de réduire les inconvénients qui pourraient découler des travaux, notamment la compaction des sols.

680 Pour réduire les inconvénients sur la qualité de vie de la population, Hydro-Québec entend établir un horaire de travail du lundi au vendredi de 7 heures à 19 heures, mettre en place un schéma de circulation des véhicules lourds conforme à la réglementation de même que d'installer une signalisation appropriée, utiliser de l'abat-poussière et nettoyer les routes constituent les principales mesures qu'Hydro-Québec mettrait en place.

685 Par ailleurs, Hydro-Québec entend assurer une bonne communication tout au long des travaux par la mise en place d'un site internet et d'une ligne téléphonique sans frais pour informer la population de l'évolution des travaux et pour recueillir leurs demandes.

690 Les impacts liés à la réalisation du projet seraient mineurs à l'exception du déboisement de l'emprise de ligne qui entraînerait un impact moyen sur la végétation. Ce déboisement serait réalisé en grande partie dans la servitude existante ainsi que dans la bande supplémentaire à acquérir. En fonction du type de milieu traversé, la méthode de déboisement appropriée serait utilisée afin de réduire les impacts sur l'environnement et de pouvoir préserver le plus de végétation possible tout en s'assurant de l'exploitation sécuritaire de la ligne.

695 Par ailleurs, certains impacts sur le paysage subsisteraient. Toutefois, l'application de mesures d'atténuation contribuerait à en réduire les effets. À titre d'exemple, l'implantation de portiques tubulaires à la traversée de l'autoroute 31, la juxtaposition du plus grand nombre de pylônes de la nouvelle ligne avec ceux existants, la conservation et la préservation de végétation dans le terre-plein central de l'autoroute à la hauteur du parc industriel Nazaire-Laurin et à la hauteur de l'accès de l'ancienne halte routière contribueraient à réduire les effets de la ligne.

700 Rappelons que comme dans tous ces projets, Hydro-Québec disposerait d'un programme de surveillance environnementale. Les différentes mesures d'atténuation prévues seraient regroupées dans un guide de surveillance environnementale et feraient partie des documents d'appels d'offres et des contrats. Le surveillant au chantier s'assurerait de son application et du respect de l'environnement.

710 Maintenant, le volet information et consultation des publics. Afin d'informer et de consulter le public, sept rencontres ont été organisées de même que deux activités portes ouvertes ayant eu lieu les 17 mars et 25 mai 2010. Trois bulletins d'informations ont été diffusés dans le milieu, le dernier émis étant d'ailleurs disponible à l'arrière de la salle. Un publiereportage et un communiqué de presse ont été diffusés dans les hebdomadaires locaux. Enfin, une ligne téléphonique sans frais et un site internet étaient disponibles.

715 Différents publics ont été informés ou consultés aux différentes étapes de la démarche de participation publique. Mentionnons entre autres les élus et gestionnaires de la MRC de Joliette, la Ville de Joliette et des municipalités de Saint-Paul et Saint-Thomas de même que les représentants des ministères et organismes gouvernementaux et les représentants de la députée de Joliette, les représentants de l'Union des producteurs agricoles, du conseil régional de l'environnement et du comité de suivi environnemental de Lanaudière, les propriétaires touchés par la ligne et les citoyens des quartiers résidentiels environnants et les organismes du milieu.

720 Les différentes rencontres auprès des organismes et citoyens concernés auront permis de prendre en compte les préoccupations du milieu et de valider les mesures d'atténuation mises de l'avant de l'entreprise afin de concevoir un projet optimal entre autres le choix du tracé ouest avec optimisation du tracé dans le parc industriel, l'utilisation de pylônes tubulaires pour la traversée de l'autoroute 31.

730 En résumé, Mesdames et Messieurs, Madame la présidente, Monsieur le commissaire, les projets proposés par le plan d'évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal sont de moindre impact sur l'environnement, ont été élaborés en collaboration avec le milieu et optimisés à la suite de consultations, sont techniquement et économiquement viables.

735 Vous reconnaîtrez dans cette démarche les trois piliers du développement durable qui sont à la base de tous les projets d'Hydro-Québec. Aussi, la mise en œuvre de ce plan d'évolution permettrait de renouveler les équipements vieillissant de l'est de Montréal, de répondre à la croissance de la demande pour les 40 prochaines années et de mettre en place une architecture de réseau permettant de répondre au défi de demain, notamment l'électrification des transports.

740 Je vous remercie de votre attention et nous serons disponibles pour répondre à vos questions.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

745 Merci, Monsieur Côté pour votre présentation. Le registre est maintenant ouvert et nous serons de retour dans 15 minutes.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

750 Juste un petit peu avant, Monsieur Côté, est-ce que vous pourriez déposer votre présentation, ce que vous avez fait sur PowerPoint, s'il vous plaît?

**M. GUY CÔTÉ :**

Oui, Monsieur le commissaire.

755

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Merci.

760

SUSPENSION... REPRISE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

765

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Alors, j'invite la première personne qui s'est inscrite au registre à s'avancer à la table des intervenants. Alors, il s'agit de monsieur Michel Beaulieu.

770

**M. MICHEL BEAULIEU:**

Bonjour, Madame la présidente.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

775

Bonsoir, Monsieur Beaulieu.

**M. MICHEL BEAULIEU:**

780

Je suis un résident de la rue Crabtree à Joliette. Donc le tracé pour le secteur de Joliette, la ligne 315 kilowatts, elle m'interpelle beaucoup. Je vais poser une question qui est très terre-à-terre. Actuellement, je m'assoie sur mon patio à l'arrière, j'entends les oiseaux; il y a déjà une ligne de 120 kilowatts qui passe, je ne l'entends pas.

785

Ma question est la suivante. Avec le 315 kilowatts, est-ce que je vais entendre un grésillement? Même par beau temps ou par mauvais temps?

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

790

Je vous remercie pour votre question. Alors, Monsieur Côté?

**M. GUY CÔTÉ :**

Oui, Madame la présidente. Si vous me permettez, j'aimerais peut-être appeler un visuel pour bien situer la résidence de monsieur Beaulieu de façon à ce qu'on parle des mêmes affaires. Donc...

795

**M. MICHEL BEAULIEU:**

Remarquez que la question, on est dans un quartier résidentiel, il y a à peu près 4 rues... que je parle de chez moi ou la réponse, elle pourrait peut-être être intéressante pour mon voisin d'en arrière aussi.

800

**M. GUY CÔTÉ :**

Alors, Madame la présidente, est-ce qu'il y a moyen de préciser si c'est le quartier Base de Roc?

805

**M. MICHEL BEAULIEU:**

Oui.

810

**M. GUY CÔTÉ :**

C'est bien ça? O.K. Madame la présidente, pour répondre à la question de monsieur Beaulieu, on a fait des simulations de bruit pour la nouvelle ligne à 315 kV, puis ce que je peux vous mentionner là-dessus, c'est que la ligne, vous ne l'entendrez pas, les gens ne l'entendront pas, que ce soit par temps sec ou humide.

815

Donc, la ligne à la limite d'emprise, le bruit qui sera émis, ce sera inférieur à 39 décibels. Donc, c'est un niveau... ça c'est le pic, c'est lorsque la ligne sera mouillée par temps pluvieux. Donc, c'est le pire cas qui sera dans 20% des cas ici à Joliette où il pleut et le temps est humide.

820

Dans 80% des cas, la ligne émettra de 15 à 25 dB de moins que le 39 dBA par temps humide ou mouillé.

825

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Ça répond à votre question?

**M. MICHEL BEAULIEU:**

830

Pas nécessairement, non, parce que moi, c'est des chiffres, 39, 35, 38, ça ne me dit pas grand-chose. Ma question était : Est-ce que j'étais pour entendre un grésillement quand je suis sur mon patio en arrière?

835

Actuellement, je n'entends rien. Je ne connais pas les normes, la 120, elle émet combien, mais tout ce que je peux dire, c'est qu'actuellement, je n'entends rien. Qu'on me réponde 39, 45, ça ne me dit rien. Tout ce que je veux savoir : Est-ce que je vais entendre le son?

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

840

Monsieur Côté, bon, à la fin de l'emprise, c'est 39. Est-ce que vous êtes en mesure de nous indiquer la distance qu'il y a entre la fin de l'emprise et le quartier Base de Roc? La distance est de combien?

845

**M. GUY CÔTÉ :**

Monsieur le commissaire, si la géographie que j'ai en tête est la bonne, la ligne est de l'autre côté de l'autoroute 31. Donc, elle est à l'est de l'autoroute 31 par rapport au quartier où demeure monsieur Beaulieu. Donc, moi je vous ai donné le bruit à la limite d'emprise, donc le bruit devra voyager par-dessus l'autoroute pour se rendre à ce quartier résidentiel.

850

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Non, non, il est de l'autre... il est vraiment du même côté.

855

**M. MICHEL BEAULIEU:**

Non, effectivement, la ligne 315, elle passe de l'autre côté, du côté ouest de l'autoroute, mais dans le fond, l'autoroute, c'est à peu près 200 pieds, puis il y a à peu près à partir de l'autoroute et ma résidence, 250 autres pieds. Donc, je me situe environ à 450 pieds de la ligne.

860

Est-ce que là, je vais entendre un son, un grésillement?

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

865

Est-ce que vous avez un plan, par hasard, Monsieur Côté?

**M. GUY CÔTÉ :**

Oui, Monsieur le commissaire.

870

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Est-ce que vous pourriez...

875

**M. GUY CÔTÉ :**

Oui, on pourrait situer comme il faut sur un plan.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

880

Oui, ça va être préférable. Merci.

**M. GUY CÔTÉ :**

885

Donc si j'ai bien compris, puis corrigez-moi, Monsieur Beaulieu, vous demeurez dans le quartier Base de Roc ici?

**M. MICHEL BEAULIEU:**

890

Oui.

**M. GUY CÔTÉ :**

Donc, la ligne à 315 kV qu'on projette passe ici.

895

**M. MICHEL BEAULIEU:**

Oui.

900

**M. GUY CÔTÉ :**

Donc, le bruit de la ligne que je vous ai donné, inférieur à 39 dBA, est en limite d'emprise de ce côté-ci, donc à l'est de l'autoroute. Donc, le bruit doit voyager par-dessus l'autoroute pour se rendre au quartier résidentiel où monsieur Beaulieu habite.



905 **M. MICHEL BEAULIEU:**

Oui.

910 **M. GUY CÔTÉ :**

Donc, ce que je vous ai mentionné, c'est que même en bordure d'emprise à 39 dBA, puis on pourra peut-être y revenir en deuxième partie de réponse si vous voulez, Monsieur le commissaire, on pourra vous donner des indications sur qu'est-ce que ça représente 39 dBA. Mais étant donné la circulation sur l'autoroute, vous ne percevrez aucun bruit de ce côté-ci de la ligne à 315 kV et même  
915 très près de la ligne à 315 kV par temps pluvieux, qui correspond à peu près à 20% du temps comme je vous le mentionnais, ce sera presque inaudible.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

920 Monsieur Beaulieu, est-ce que vous entendez le bruit de l'autoroute de chez vous?

**M. MICHEL BEAULIEU:**

À l'occasion, la nuit quand des autos font des excès de vitesse, oui, je vais le percevoir.  
925 Moins l'été parce qu'il y a des arbres, mais à l'automne, je vais le percevoir. Mais sur l'autoroute, il y a une ligne de 120 kV qui passe; ça, ça ne me dérange pas, je n'entends rien.

Mais ma question était : Est-ce que la 315 kV, parce que ce n'est pas courant dans notre secteur, on n'en a pas, ça fait quoi comme bruit? Puis c'est ça, même part temps humide, il paraît  
930 que c'est pire, mais c'est ça que j'aimerais savoir.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

935 Mais, Monsieur Côté, si vous faites une comparaison le bruit qui va être émis par la ligne, est-ce que ça va être plus ou moins le bruit qu'on entend déjà sur l'autoroute?

**M. GUY CÔTÉ :**

940 Madame la présidente, ça va être inférieur au niveau de bruit de l'autoroute dans le pire des cas la nuit.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

945 Alors, Monsieur Beaulieu, le bruit qu'on va entendre va être moindre que celui que vous entendez sur l'autoroute.

**M. MICHEL BEAULIEU:**

950 Donc, monsieur me garantit que je n'entendrai aucun grésillement qui provient d'une ligne électrique? Je ne parle pas d'un excès de vitesse. Je n'en entendrai pas de chez moi, puis ni dans le quartier?

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

955 Monsieur Côté?

**M. GUY CÔTÉ :**

960 Non, Madame la présidente, monsieur n'entendra pas de bruit de ligne à la localisation où il est.

**M. MICHEL BEAULIEU:**

965 C'est beau. J'aurais une autre question.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

970 Allez-y.

**M. MICHEL BEAULIEU:**

975 Quand vous avez créé ce tracé-là, le poste, vous faites une déviation pour longer la bordure de l'autoroute, donc pour vous rapprocher un peu d'un quartier résidentiel, ça n'aurait pas été plus simple de traverser carrément le quartier industriel pour aller rejoindre au pire le lac Laporte, puis traverser là?

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

980 Monsieur Côté?

**M. GUY CÔTÉ :**

Il faudrait probablement rappeler un visuel, Madame la présidente, pour préciser la question. J'ai de la misère à voir. Je ne sais pas si vous y voyez une objection?

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

985

Pas de problème, allons-y.

**M. GUY CÔTÉ :**

990

Je vais juste essayer de préciser la question de monsieur. Donc, Monsieur, vous parlez bien de ce segment de ligne-là ici?

**M. MICHEL BEAULIEU:**

995

Oui.

**M. GUY CÔTÉ :**

1000

O.K. Et votre question?

**M. MICHEL BEAULIEU:**

Si vous partez du poste, vous faites une petite déviation pour longer l'autoroute.

1005

**M. GUY CÔTÉ :**

O.K.

**M. MICHEL BEAULIEU:**

1010

Pis ça, c'est tout un quartier industriel. Il n'y aurait pas eu lieu de passer de l'autre côté du quartier industriel où là, vous auriez été encore ben plus loin des quartiers résidentiels?

**M. GUY CÔTÉ :**

1015

Ici?

**M. MICHEL BEAULIEU:**

1020

Ben là, oui, ou... En tout cas, le but de ma question, c'était : Ça n'aurait pas été plus facile de vous éloigner d'un beau quartier résidentiel, puis passer carrément dans le quartier industriel que de longer l'autoroute en bordure?

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

1025 Monsieur Lafond?

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

1030 Si je comprends bien, vous souhaiteriez, en fait, vous auriez souhaité que la ligne se déplace vers l'est; c'est ça?

**M. MICHEL BEAULIEU:**

1035 Ben, à la lumière des informations qu'on en a obtenues aujourd'hui, oui.

**M. GUY CÔTÉ :**

1040 Madame la présidente, on a regardé la possibilité de passer la ligne un peu plus à l'est effectivement. Le problème qu'on avait, c'est qu'on morcelait des terrains, des propriétés. On les morcelait avec un corridor de ligne, ce qui n'est pas souhaitable de diviser un terrain en deux avec une ligne qui passe en son centre.

1045 L'autre option qu'on avait, Madame la présidente, c'était de traverser l'autoroute 31, puis de passer ici en arrière du quartier parce qu'on a la servitude ici. On aurait pu passer la 315 kV ici, on possède les droits, Hydro-Québec. Mais là bien évidemment, on s'est dit : Au point de vue acceptabilité, ça va être difficile de vendre cette option-là. On aurait été obligé de couper la lisière boisée ici.

1050 Donc, ce qu'on s'est dit, c'est qu'on va conserver... bon, la ligne à 120 kV est là, bien évidemment, elle va y rester. On va conserver l'écran boisé que les gens ont sur la 120 kV de manière à ce qu'ils aient aussi un écran, un boisé sur la 315, puis on va passer le 315 le long d'un corridor de services ou d'utilités publics existants, c'est-à-dire la 120 kV, le gazoduc ainsi que l'autoroute. Pour nous, c'était le tracé de moindre impact versus aller ici plus vers l'est où là, on aurait sectionné des propriétés privées.

1055 **M. MICHEL BEAULIEU:**

O.K. Est-ce que je peux me permettre une dernière question et après, je vais arrêter là. Je sais qu'au départ, j'étais limité à deux.

1060 **Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Oui, d'habitude c'est deux questions, mais étant donné que c'est en lien, allez-y, mais une petite question. Allez-y.

1065 **M. MICHEL BEAULIEU:**

Oui, une petite question rapide. Tantôt lors de votre présentation pour le poste de Terrebonne, vous avez beaucoup insisté que vous étiez loin des quartiers résidentiels, puis qu'il fallait acquérir des propriétés pour créer ce poste-là, puis vous étiez loin des quartiers résidentiels.

1070

Là en ce qui nous concerne, en tout cas pour mon quartier à moi, j'aurais aimé ça peut-être que... c'est sûr que pour morceler un terrain industriel qui n'est pas occupé, ce serait peut-être moins cher pour être sûr de s'éloigner du quartier résidentiel.

1075

Puis ça c'est une question, un commentaire, prenez-le comme vous voulez, mais j'aurais aimé ça que ça se passe, que ça se fasse comme ça.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

1080

Monsieur Lafond?

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

1085

Oui. Monsieur Côté, entre la ligne à 315 kV qui passe du côté est et la ligne à 130 kV du côté est, la distance entre les deux est de combien de mètres? Et en tenant compte évidemment de l'autoroute qui sépare les deux.

**M. GUY CÔTÉ :**

1090

Je n'ai pas cette donnée précise, Monsieur le commissaire. Il faudrait probablement prendre le temps de le calculer puis vous revenir lors de la seconde pause.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

1095

Il n'y a pas de problème, on vous laisse le temps.

**M. GUY CÔTÉ :**

1100

Donc, la question précise, c'est entre la 120 kV qui est à l'ouest et la 315 kV à l'ouest, quelle est la distance?

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Voilà, c'est ça.

1105 **M. GUY CÔTÉ :**

On va vous revenir.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

1110 Excellent. Merci.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

1115 Bien. Merci.

**M. MICHEL BEAULIEU:**

1120 Je vous remercie.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

On vous remercie, Monsieur Beaulieu. J'appelle maintenant madame Hélène Thibodeau.

1125 **Mme HÉLÈNE THIBODEAU:**

Bonjour, Madame la présidente.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

1130 Bonsoir, Madame Thibodeau.

**Mme HÉLÈNE THIBODEAU:**

1135 Moi, c'est une petite question concernant le champ magnétique. Est-ce qu'on a calculé quelle grandeur de champ magnétique on va avoir? Moi je reste aussi sur la rue Crabtree. Est-ce qu'il va y avoir un impact?

1140 Là, on me dit... j'ai lu toute votre... pas toute, mais une grande partie de la documentation à la bibliothèque Rina-Lasnier et ils me disent qu'il n'y a pas de problème, il n'y aura pas de cancer, il n'y aura pas ci, il n'y aura pas ça, selon mille études. Mais est-ce que ces études-là sont vraiment

faites pour des lignes de 315 kV? C'est énorme, hein. C'est pas un petit 120 volts qu'on a dans nos maisons.

1145 C'est tout.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

1150 D'accord. Je vais aller d'abord du côté de monsieur Côté, puis après, nous irons du côté du MSSS. Monsieur Côté.

**M. GUY CÔTÉ :**

1155 Oui, Madame la présidente. Donc, oui, on a fait des simulations qui nous permettent d'établir des données, des quantités de champs électrique et magnétique qui sont émis par les lignes. Dans le corridor où la 315 kV jouxte la 120 kV, du côté ouest, on aura 3.02 micro tesla ( $\mu\text{T}$ ) du côté est, 1.84  $\mu\text{T}$ . Donc, dans une emprise de 66 mètres de largeur et où la 315 kV sera seule de chaque côté, ça c'est-à-dire dans le quartier industriel, nous aurons 2,79  $\mu\text{T}$ .

1160 Donc ça, c'est pour répondre à la question précise quelles sont les valeurs.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

1165 D'accord. Du côté du MSSS, est-ce que vous êtes satisfait des réponses d'Hydro-Québec et pouvez-vous indiquer s'il y a une préoccupation qui serait justifiée pour la santé?

**M. LAURENT MARCOUX:**

1170 En fait ce que je pourrais ajouter, j'ai vu dans l'étude d'impact cette modélisation, ces des informations qui sont disponibles. Je comprends la question de madame Thibodeau concernant l'impact sur la santé parce qu'on sait qu'il y a toujours beaucoup d'informations qui circulent lorsqu'il a une incertitude scientifique à l'égard de facteurs de risque ou de risques appréhendés comme ceux-là.

1175 Mais ceci étant dit, c'est important actuellement de rassurer les gens par rapport à l'impact sur la santé des lignes de transmission. Santé Canada actuellement n'a pas de ligne directrice à l'égard de l'exposition aux champs magnétiques liés aux lignes de haute tension compte tenu du fait que l'incertitude scientifique est trop grande sur les impacts à la santé.

1180 Donc, de ce côté-là, c'est important de dire que les connaissances actuelles ne permettent pas d'induire d'impacts significatifs sur la santé qui pourraient venir des champs magnétiques qui originent des lignes de haute tension.

1185

Ceci étant dit, la meilleure pratique veut toujours de limiter au maximum l'exposition aux champs magnétiques compte tenu de l'incertitude et dans ce contexte-là, à la lumière des informations qui ont été rendues disponibles, on voit qu'il y a eu un effort qui a été fait justement pour que l'exposition aux champs magnétiques soit la moindre.

1190

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Quand vous nous dites qu'il n'y a rien qui nous amènerait à avoir des craintes, est-ce que ce sont des études nationales? Est-ce qu'il y aurait d'autres études internationales ou américaines qui iraient dans un sens, une direction différente? Est-ce que vous êtes au courant?

1195

**M. LAURENT MARCOUX:**

1200

En fait, l'orientation même de l'OMS précise qu'il n'y a pas actuellement de données scientifiques suffisamment précises pour justifier par exemple le fait de mettre un seuil d'exposition, tout ça. Vraiment, il n'y a pas... les connaissances scientifiques ne permettent pas d'induire la présence d'un risque certain.

1205

Au niveau international, les champs électromagnétiques sont classés à peu près au même niveau, par exemple pour le risque des effets à long terme si on parle du cancer en particulier, au même niveau que le café ou le gaz d'échappement des voitures.

1210

Donc, c'est dans le domaine des possibilités, mais il n'y a absolument aucune étude scientifique, je dirais, systématique des revues scientifiques qui permettent d'induire cela.

Donc, c'est pour ça que c'est important dans le contexte actuel, pas de dire qu'il ne faut rien faire, je pense que l'important, c'est de dire qu'il faut minimiser l'exposition tant que l'incertitude scientifique perdure. Cependant, on voit que dans les mesures qui sont préconisées dans les projets actuels, moi je n'anticipe pas de problématique de santé pour la population ici.

1215

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Est-ce que certains appareils électroménagers propagent des ondes électromagnétiques?

1220

**M. LAURENT MARCOUX:**

Absolument. La plus grande partie probablement de l'exposition des gens vient des appareils qui sont à l'intérieur des domiciles. Il y a un champ électrique, il y a un champ magnétique, alors quand on dort à côté d'une lampe, il y a un champ électrique; si la lampe est allumée, il y a un champ magnétique qui se crée et on est exposé à ça.



1225 Ceci étant dit, les champs magnétiques n'ont pas été associés sur le plan scientifique à l'apparition de problèmes de santé chroniques comme le cancer ou autres.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

1230 Merci.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Alors, Madame Thibodeau, est-ce que ça répond à votre question?

1235 **Mme HÉLÈNE THIBODEAU:**

Oui, merci.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

1240 Très bien, je vous remercie. Monsieur Michel Arcand. Bonsoir, Monsieur Arcand.

**M. MICHEL ARCAND :**

1245 Bonsoir. Lors de la réunion de consultation qui a eu lieu au Cégep de Joliette, plusieurs citoyens ont fait part de la volonté d'avoir des pylônes tubulaires pour notamment les 16 et 17 en plus des 14 et 15, et je comprends, c'est toujours que les pylônes 14 et 15 qui seront de nature tubulaire.

1250 Est-ce que j'ai bien compris?

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

1255 Monsieur Côté?

**M. GUY CÔTÉ :**

1260 Oui, effectivement, Madame la présidente, il y a deux pylônes, ceux de la traversée de l'autoroute 31. Il faudrait valider avec le visuel si c'est leurs numéros. Je n'ai pas les numéros en tête, mais il y a seulement deux pylônes. C'est donc les 15 et 14.

Donc, les pylônes 15 et 14 sont des pylônes tubulaires. C'est les deux seuls prévus dans la ligne.

1265 **M. MICHEL ARCAND :**

1270 Ceux qui sont à l'extérieur du quartier résidentiel, on les met tubulaires; ceux qui vont être carrément à l'entrée de la ville, qui vont être visuellement perceptibles, on les met en treillis. Je ne comprends pas qu'on ne mette pas au moins les quatre pylônes qui sont à proximité du quartier résidentiel un pylône qui est plus décoratif, qui est urbain et pourquoi on termine avec des pylônes...

Plus on s'approche du quartier résidentiel, plus on met des pylônes les moins esthétiques possibles.

1275 **Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Est-ce qu'il y a des raisons que vous pourriez nous donner?

1280 **M. GUY CÔTÉ :**

C'est sûr que la vocation des terrains est industrielle. On a pris un pylône à treillis à empattement réduit, donc ce n'est pas un 4 pattes, c'est comme un monopole si vous voulez. Donc, esthétiquement dans un quartier industriel proche du poste où il y a des structures lancées, ça nous apparaît le meilleur choix au point de vue visuel.

1285

Puis la traversée de l'autoroute, il faut dire que c'est des pylônes très très costauds. Le tubulaire nous permette de faire une traversée d'autoroute sécurisée.

1290 **Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

1290

Est-ce qu'il y a une grande différence de prix entre les deux types de pylônes?

**M. GUY CÔTÉ :**

1295

Oui, il y a une grande différence de prix entre les deux types de pylônes. Je n'ai pas l'information sur la différence de prix exacte, il va falloir vous revenir.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

1300

Oui, je vous remercie de nous revenir avec cette information.

**M. MICHEL ARCAND :**

1305

Je tiens à souligner que le pylône 15 est en quartier industriel. Pourquoi que 16 et 17 qui sont également en quartier industriel, eux, ne sont pas identiques?

**M. GUY CÔTÉ :**

1310 Deux raisons principales. Comme je le mentionnais, ça doit être un pylône très solide pour sécuriser la traversée de l'autoroute, premier point. Avec les pylônes à empattement réduit, on n'aurait pas pu faire ça. Deuxième point, c'est que le corridor d'entrée, c'est le premier pylône qu'on voit; les autres sont alignés sur lui, mais c'est le premier pylône qu'on voit. Donc, au point de vue esthétique, on y voyait aussi un avantage.

1315 **Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Monsieur Lafond ?

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

1320 Oui. Monsieur Côté, l'empatement d'un pylône tubulaire par rapport à l'empatement rétréci que vous venez de mentionner, est-ce qu'il est du même ordre ou il y a une différence notable?

**M. GUY CÔTÉ :**

1325 Monsieur le commissaire, c'est du même ordre, c'est 3 mètres. Les chiffres exacts, ça nous prendrait un visuel, est-ce que vous voulez que je fasse apparaître le visuel?

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

1330 S'il vous plaît. C'est toujours intéressant. Évidemment, vous comprendrez, Monsieur Côté, chaque visuel que vous mettez, vous les déposez également. Merci.

**M. GUY CÔTÉ :**

1335 Oui, Monsieur le commissaire. Donc, Monsieur le commissaire, vous voyez, le pylône à empattement réduit, c'est 3,7 mètres. Maintenant pour les tubulaires, on a sûrement un autre visuel qui le montre, mais c'est 3 mètres.

1340 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Donc, c'est un empattement un peu plus petit pour un tubulaire.

**M. GUY CÔTÉ :**

1345 Un peu plus petit pour les tubulaires.

**M. MICHEL ARCAND :**

1350 Si vous regardez les mâts, si vous regardez l'esthétique, personnellement je suis architecte,  
puis ce n'est pas du tout la même qualité d'esthétique, on s'entend bien. Et je tiens à remarquer que  
1355 vous êtes dans un quartier supposément industriel de haut de gamme. On n'est pas dans un  
quartier de bas de gamme, puis les citoyens qui sont à côté, qui vont avoir une emprise sur un beau  
mât de 58 mètres ont peut-être le droit d'avoir un minimum de haut de gamme au niveau de  
l'esthétique.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Oui, un instant. C'est parce que là, vous êtes rendu à peu près à votre quatrième question  
ou deux commentaires de plus, mais je veux aller voir la Ville de Joliette.

1360 Au niveau de la Ville de Joliette, qu'est-ce que vous pensez de l'intervention de monsieur ici  
en avant à savoir... Quelle est la perception de la Ville de Joliette par rapport à son entrée de ville?  
Est-ce que ce serait plus important pour la Ville d'avoir des pylônes tubulaires que d'avoir des  
1365 pylônes à empattement même réduit?

**M. SYLVAIN GAGNON :**

Écoutez, c'est sûr que du point de vue de la Ville de Joliette, l'entrée principale de la ville,  
1370 c'est la 31. J'abonderai un peu dans le sens de monsieur ici à savoir que si le but de la traversée  
d'utiliser les portiques tubulaires, c'est l'esthétisme, ça devrait théoriquement aider, en tout cas pour  
l'entrée de la ville, de continuer dans ce sens-là.

Cependant ce qui nous avait été expliqué par les gens d'Hydro-Québec, c'était du point de  
1375 vue des quartiers résidentiels, la quasi absence d'impact visuel. Mais s'ils sont très visuels, à ce  
moment-là, oui, c'est certain que pour l'entrée de la ville, ce serait intéressant d'avoir un autre  
esthétisme.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

1380 Monsieur Côté, est-ce que vous avez une simulation avec pylônes tubulaires à partir des  
quartiers résidentiels évidemment considérant qu'il y a quand même un écran boisé en avant, est-ce  
qu'il y a eu des simulations qui ont été faites de ce côté-là du côté d'Hydro-Québec?

**M. GUY CÔTÉ :**

1385 Oui, Monsieur le commissaire. Ce que j'ai peut-être mal exprimé précédemment, c'est que  
les pylônes pour traverser l'autoroute 31 n'auraient pas pu être des pylônes à empattement réduit.

1390

On aurait dû mettre des pylônes très très costauds à quatre pattes. Ça, on a une simulation visuelle qui pourrait vous montrer l'effet, puis on a aussi une simulation visuelle qui peut vous montrer un pylône à empattement réduit.

Donc, si vous le permettez...

1395

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Mais moi, c'est plus une simulation visuelle à partir... si je suis assis sur le perron de monsieur et je regarde vers l'est évidemment, parce que vous êtes dans le quartier Base de Roc?

1400

**M. MICHEL ARCAND :**

Oui.

1405

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Donc, si on regarde vers l'est, est-ce qu'il y a une simulation visuelle qui a été faite à partir du quartier vis-à-vis les nouveaux pylônes?

1410

**M. GUY CÔTÉ :**

O.K., on va en sortir une. Pendant qu'elle est là, Monsieur le commissaire, si vous me permettez, ce n'est pas celle-là qu'on voulait, mais ça va me permettre juste d'exprimer quelque chose.

1415

Vous voyez, si on n'avait pas utilisé des pylônes tubulaires pour traverser l'autoroute, puis on avait utilisé des pylônes standards, c'est ce que le pylône de traversée d'autoroute aurait eu l'air vu du quartier Base de Roc. Puis les pylônes tubulaires sont en bas à droite. Donc, ça, c'est une des raisons pourquoi le tubulaire a été choisi pour traverser l'autoroute. C'est l'entrée de la ville et on ne voulait pas défigurer l'entrée de la ville.

1420

Maintenant, je vais vous trouver une simulation visuelle pour le pylône à empattement réduit. On s'excuse. On n'a pas une simulation visuelle du quartier résidentiel; la seule simulation visuelle qu'on a pour un pylône à empattement réduit, c'est celle-ci qui est près du golf.

1425

Donc, vous voyez quand même par rapport aux pylônes que je vous ai montrés, le gros pylône costaud, il y a quand même une bonne différence. C'est un pylône qui est transparent, donc dans un quartier industriel, c'est un moindre impact.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

1430 Dans le visuel que vous nous avez montré avant celui-ci, je ne sais pas si on peut y revenir, est-ce que les deux pylônes sont positionnés au même endroit?

**M. GUY CÔTÉ :**

1435 Non, Madame la présidente. Ce qui s'est passé dans ce cas précis, c'est que quand on a fait le design préliminaire de la ligne et qu'on a sélectionné ces pylônes, nous on appelle ça des pylônes d'angle, les pylônes d'angle pour traverser l'autoroute 31, on s'est rendu compte que ça n'avait pas beaucoup de bon sens de traverser l'autoroute avec ces pylônes-là, puis la traversée était perpendiculaire, donc à 90° sur l'autoroute. Donc, les gens ont dit : « Hum, il faut faire mieux que ça. »

1440

Ils ont décidé de traverser l'autoroute à angle de façon à éloigner les pylônes de deux quartiers résidentiels. - Là, ça me prendrait la carte d'inventaire. Me permettez-vous d'afficher la carte d'inventaire?

1445

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Absolument.

1450 **M. GUY CÔTÉ :**

Ça me prendrait la carte d'inventaire avec la traversée de l'autoroute. Donc, ce qui est arrivé, c'est qu'on traversait perpendiculairement avec les gros pylônes qu'on vous a montrés. Là, les gens ont dit : « Ça n'a pas beaucoup d'allure, qu'est-ce qu'on va faire? »

1455

Ils ont décidé d'utiliser des pylônes tubulaires et de faire traverser la ligne à angle. Pourquoi? Pour éloigner ce pylône-là le plus possible de ce quartier résidentiel-ci qui est le Domaine Lafortune et pour éloigner le plus possible ce pylône-là du quartier Base de Roc. Donc, ils sont à peu près situés à égale distance, ce qui n'aurait pas été le cas bien évidemment si on avait traversé à angle.

1460

Ça fait que c'est un petit peu la petite histoire qu'il y a derrière le fameux pylône qui n'est pas, vous avez bien raison, à la même place que les tubulaires.

1465 **Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Je vous remercie. Alors, ça répond à votre question?

**M. MICHEL ARCAND :**

1470 Bien, je reviens toujours parce que les pylônes 16 et 17, ils vont être encore plus proches que le 14 et on va avoir des mastodontes devant nous pour la vue. Et quand on a rencontré des gens ici, ils nous ont dit clairement qu'il pourrait y avoir des pylônes plus esthétiques, des pylônes tubulaires pour les 16 et 17.

1475 Aujourd'hui, vous nous parlez que vous les utilisez juste pour traverser l'autoroute. On nous a laissé miroiter qu'on pouvait les utiliser du point de vue esthétique; vous nous dites aujourd'hui qu'on ne peut pas les utiliser.

1480 Moi, je vous dis que 14, 15, 16, 17 devraient être tous des pylônes tubulaires pour accéder à la ville.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

1485 Oui, Monsieur Arcand, je vous invite à faire part de vos suggestions dans votre mémoire si vous voulez en présenter un lors de la deuxième partie de l'audience. Ce soir, c'est strictement des questions qu'on prend pour aller chercher l'information dont on a besoin pour mieux comprendre le projet.

**M. MICHEL ARCAND :**

1490 D'accord.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

1495 Ça va? Si vous avez d'autres questions, je vous invite à vous réenregistrer à l'arrière, puis vous pourrez revenir tantôt et nous reposer vos autres questions.

**M. MICHEL ARCAND :**

1500 C'est beau, mais je pensais que j'en avais posé juste une sur les pylônes.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

1505 C'est deux questions en tout et partout. C'est plus qu'une que vous avez posée, vous étiez rendu à 4, 5 interventions.

Maintenant, Monsieur Côté, est-ce que ça pourrait être envisageable de revoir la possibilité d'installer des pylônes tubulaires au lieu de 14, 15, c'est 16 et 17, est-ce que c'est une possibilité qui pourrait être regardée de nouveau chez Hydro-Québec?

1510

**M. GUY CÔTÉ :**

Monsieur le commissaire, notre prétention, c'est que les pylônes tubulaires en quartier industriel, ce ne serait esthétiquement pas souhaitable, puis il y a la composante coût. L'économique du projet serait entaché.

1515

En tout cas, il y a une composante économique qui est forte. C'est vraiment beaucoup plus coûteux les pylônes tubulaires, puis on va vous fournir l'information sur comment beaucoup plus coûteux, mais c'est beaucoup plus coûteux.

1520

Donc, il y a l'aspect économique et l'aspect visuel qui selon nous n'est pas au rendez-vous.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Je sais que c'est plus coûteux pour avoir fait le poste à Saint-Augustin-de-Desmaures et la Ville de Québec avait exigé des pylônes tubulaires partout, mais c'est la Ville de Québec. Merci.

1525

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

J'invite maintenant madame Guylaine Brousseau.

1530

**Mme GUYLAINE BROUSSEAU :**

Bonsoir.

1535

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Bonsoir, Madame Brousseau.

**Mme GUYLAINE BROUSSEAU :**

1540

Je suis une résidente moi aussi de la rue Crabtree. Alors, deux petites questions. La première, j'ai écouté tantôt concernant l'effet des lignes haute tension, mais je n'ai pas encore été rassurée à savoir qu'on répond qu'il n'y a pas d'étude encore qui nous permette, mais on doit minimiser l'exposition et nous sommes dans un quartier où il y a beaucoup d'enfants, nous avons un parc très près de cette ligne-là parce que la rue Crabtree est collée sur l'autoroute.

1545



1550 Alors, moi je voulais savoir pour commencer, malgré les réponses, il n'y a rien de clair. Je sais que dans d'autres pays, les gouvernements se sont penchés là-dessus. Ce qu'on entend, en tout cas dans les reportages, il y a des lois, je pense, qui ont été passées pour contrôler les parcs pour les enfants à tant de distance, etc.

Est-ce que vous avez des informations sur ce côté-là? C'est ma première question.

1555 **Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Alors, Docteur Marcoux, est-ce qu'il y a des informations supplémentaires disponibles à ce niveau-là?

1560 **M. LAURENT MARCOUX:**

1565 Comme je parlais tout à l'heure de l'incertitude par rapport aux effets sur la santé, les effets chroniques, les effets à long terme, il y a certains pays européens, mais il y a également des endroits ici au Canada, comme la Ville de Toronto, qui optent pour ce qu'on appelle le principe de précaution. C'est-à-dire devant une incertitude, on prend des mesures pour minimiser un risque potentiel.

1570 Il y a des pays en Europe qui ont adopté effectivement des règlements. J'ai quelques exemples. Donc, il y a Toronto au Canada qui a dans le cas d'une installation d'une nouvelle ligne à haute tension, la modification d'une installation existante, appliquer les mesures à faible coût afin de minimiser les impacts des champs électromagnétiques.

1575 Donc, ce qu'ils ont adopté eux autres, puis en particulier dans les secteurs où sont les enfants, ce qu'ils ont adopté eux autres, c'est une mesure compte tenu de l'incertitude scientifique, ils disent : « Vous ne pouvez pas changer complètement toute la situation en liaison avec les lignes de transmission, mais s'il y a des choses que vous pouvez faire pour minimiser les effets à moindre coût, bien, vous pouvez le faire. »

1580 C'est pour ça que je faisais référence ici à ce qui se passait dans la région où j'ai compris qu'on avait voulu réduire l'exposition.

1585 En Suisse, la valeur limite de l'installation est de 1 µT pour la valeur efficace de la densité du flux magnétique. La Belgique a adopté également... puis la France, les Pays-Bas, ils ont adopté des réglementations, mais c'est dans un contexte du principe de précaution et les valeurs qui sont là, comme le dit la communauté scientifique internationale, ne sont pas réellement appuyées sur des données scientifiques vraiment hors de tout doute.

Alors, c'est des règlements ou des lois qui sont passés dans ces pays-là en utilisant le principe de précaution en se disant qu'il y a différentes choses qu'on peut faire pour minimiser l'exposition en attendant qu'on sache encore plus d'informations là-dessus.

1590

Donc, ça existe.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

1595

Est-ce que vous savez à quelle distance les champs ne sont plus mesurables?

**M. LAURENT MARCOUX:**

1600

En fait ce que j'ai vu sur le plan pratique dans les études ici, je pense que c'est à 100 mètres... peut-être que monsieur Côté pourrait le confirmer, mais c'est à 100 mètres, je pense qu'on arrive à pas loin de .4  $\mu$ T à partir des lignes.

Alors, nous autres on a évalué dans la recherche qu'on a faite qu'il n'y a pratiquement pas, il n'y a pas de maisons qui sont en deçà de cette distance, donc, l'exposition est vraiment minimale.

1605

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Monsieur Côté, bon, vous avez mesuré probablement de la rue Crabtree à la ligne 315 kV; la distance est de combien?

1610

**M. GUY CÔTÉ :**

Je n'ai pas la distance exacte de la rue Crabtree à la ligne. Par contre, ce que je peux vous dire, Monsieur le commissaire, c'est que la résidence la plus proche de la future ligne à 315 kV est à 160 mètres.

1615

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Donc, autrement dit, en deçà de la norme minimaliste que le docteur Marcoux vient de mentionner.

1620

**M. GUY CÔTÉ :**

Puis nous on a calculé qu'à cette résidence-là, il y aurait .08 millionième de tesla ou .08  $\mu$ T et le champ magnétique ambiant au Québec est de .2  $\mu$ T.

1625

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Il est plus fort.

1630 **M. GUY CÔTÉ :**

Donc, à cette résidence-là, nous serons donc en deçà du champ magnétique ambiant. Donc, les émissions de la ligne 315 kV ressenties par les gens de leur résidence seront vraiment très très faibles dans le cas ici.

1635 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Parfait.

1640 **Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Docteur Marcoux, tantôt vous avez mentionné qu'il y a certaines villes, entre autres Toronto, qui vont avec le principe de précaution. Est-ce que ç'a déjà été discuté ou considéré au niveau du ministère?

1645 **M. LAURENT MARCOUX:**

La situation évolue. L'Institut de santé publique en 2006 a produit un rapport qui parlait que c'était important au Québec d'avoir une vision, d'avoir une certaine ligne directrice par rapport à ça. Ça c'est en 2006. Je sais qu'actuellement au ministère de la Santé et des Services sociaux, on se penche sur la question des données scientifiques en lien avec l'exposition aux champs électromagnétiques.

1655 **Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Monsieur Lafond ?

1660 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Et à l'heure actuelle, est-ce qu'il y a des choses qui sont sorties du comité? C'est-à-dire est-ce qu'il y a eu des écrits ou quoi que ce soit?

**M. LAURENT MARCOUX:**

1665

À ce niveau-ci, la seule chose qui a été rendue publique, ç'a été le rapport de l'Institut en 2006 et actuellement, le projet est plus en gestation pour en arriver à dégager les orientations au niveau du Québec.

1670

Je sais que c'est une intention.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Est-ce que le comité travaille de concert aussi avec Santé Canada sur ce sujet?

1675

**M. LAURENT MARCOUX:**

À ma compréhension, ce serait actuellement des institutions québécoises qui seraient impliquées. Cependant comme Santé Canada a vraiment son mot à dire dans ce genre d'orientation, c'est sûr qu'il va y avoir des liens à faire avec eux autres.

1680

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Et lorsque vous parlez d'institutions québécoises, vous référez à?

1685

**M. LAURENT MARCOUX:**

À l'INSPQ, le ministère, les directions de santé publique en particulier.

1690

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Merci.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

1695

Madame Brousseau, vous aviez une autre question?

**Mme GUYLAINE BROUSSEAU :**

1700

Oui. Tantôt monsieur d'Hydro-Québec, je m'excuse, je ne me souviens plus de votre nom, vous parliez qu'il y avait un test qui disait qu'on était à 39 dB que les lignes dégageraient.

1705 Nous, sur la rue Crabtree, il y a déjà eu des études de bruit parce que, oui, elle est ceinturée d'autoroutes, on a aussi des industries, ils étaient venus prendre les décibels le soir pour savoir si on est hors norme et on était à des 39. 40 dB et la grosse ligne n'est pas installée encore.

1710 C'est sûr que quand il y a des vents qui sont vraiment... qui nous arrivent du nord, c'est encore pire, mais la question, j'y reviens parce que je ne suis pas encore rassurée, à savoir si ça va dégager du bruit.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Monsieur Côté.

1715 **M. GUY CÔTÉ :**

Madame la présidente, je peux rassurer madame Brousseau à ce sujet-là. La ligne 315 kV, étant donné les niveaux de bruit qui seront émis en bordure d'emprise ne contribuera pas à l'augmentation du bruit dans votre quartier Base de Roc.

1720 **Mme GUYLAINE BROUSSEAU :**

O.K.

1725 **Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Est-ce que ce serait possible peut-être pour les besoins du public d'expliquer que les bruits, ça ne s'additionne nécessairement pas pour qu'il y ait une compréhension? Parce que je sens que madame Brousseau n'est pas tout à fait confortable avec ce qu'on lui donne comme information.

1730 **M. GUY CÔTÉ :**

1735 Oui. Madame la présidente, si vous me permettez, j'inviterais un spécialiste en bruit à faire cette présentation-là. Je pense qu'il pourrait bien nous expliquer qu'est-ce que c'est les décibels, comment ça s'additionne, puis pourquoi la ligne ne contribuera pas à l'augmentation du bruit dans le quartier Base de Roc.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

1740 Oui.

**M. GUY CÔTÉ :**

Donc, monsieur Gilles Lemire qui est ingénieur spécialiste en étude de bruit à Hydro-Québec, je l'inviterais à se présenter à l'avant.

1745

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Bonsoir, Monsieur Lemire.

1750

**M. GILLES LEMIRE :**

Bonsoir. J'aimerais qu'on ramène un visuel, le 056, s'il vous plaît. Sur ce visuel-là, ça représente les résultats de l'estimation du bruit des deux lignes combinées, donc la ligne à 315 kV et la ligne existante à 120 kV.

1755

Selon nos modèles, à la limite de l'emprise du côté ouest, donc en direction du quartier résidentiel Base de Roc, le niveau de bruit sous les pires conditions serait de, approximativement, 39 dB. Comme Guy Côté le disait tantôt, les résidences les plus près sont à environ 160 mètres de cette ligne-là. Donc, la limite de l'emprise est à environ 25 mètres du pylône comme on le voit dans le bas de la figure.

1760

C'est donc dire qu'à 160 mètres, la distance est multipliée par un facteur d'environ, disons 5, alors, d'emblée je peux vous dire que l'atténuation du bruit de la ligne simplement par l'effet de la distance sera d'au moins 7 dB et là, c'est une approximation rapide sans tenir compte des effets d'atténuation par exemple apportés par la végétation entre la ligne et vos résidences et d'autres effets. Donc, le niveau de bruit de la ligne chez vous serait de l'ordre de 32 dB.

1765

Vous disiez que les résultats de la mesure de bruit chez vous étaient autour de 39. Nous, en 2008, nous avons été invités par la Ville à faire une étude de bruit; nos résultats à nous la nuit sont supérieurs, mais peu importe. Si vous avez 39 et qu'on vous ajoute une source de bruit qui est de l'ordre de 32, ça veut dire que l'augmentation du niveau sonore en combinant ces deux sources-là ne sera pas supérieure à 40 dB, et là, on en vient à la question de comment s'additionne les bruits.

1770

Alors, oui, les bruits s'additionnent. Maintenant, les décibels ne s'additionnent pas comme on additionne par exemple des montants d'argent ou des choses comme ça. Alors, c'est mathématiquement un petit peu compliqué, ça ne s'explique pas en 5 minutes. Par contre, il existe des outils qui sont disponibles par exemple sur internet, j'ai déjà fait l'exercice moi-même.

1775

Tapez dans votre moteur de recherche sur internet *décibel addition*. Vous allez avoir de nombreuses références qui vont vous présenter des outils graphiques qui vous permettent d'additionner, entre guillemets, c'est un abus de langage, les décibels.

1780

1785 Si on pouvait amener un autre visuel rapidement. J'ai préparé un visuel, le 051, s'il vous plaît, qui est un genre d'outil que vous pouvez retrouver sur internet qui vont vous permettre de faire l'addition, ou la soustraction dans le cas ici, de décibels. Aimerez-vous que je fasse l'exercice que j'ai fait mentalement tantôt?

1790 Oui? Bon, je vais me lever un petit peu et je vais même aller près du tableau. Alors, pour utiliser ce genre d'outil, je vais expliquer un petit peu. C'est un graphique sur lequel vous remarquez deux courbes de couleur : la courbe du haut sert à l'addition des décibels et l'autre courbe, à la soustraction des décibels. Je vais faire seulement qu'un exemple d'addition.

1795 Alors, pour utiliser l'outil, il faut connaître l'écart entre les niveaux que nous connaissons. Par exemple ici, nous voulons additionner 39 et 32. Donc, l'écart entre ces niveaux-là est de 7 dB. Je me place à 7 dB et je suis la ligne verticale jusqu'à atteindre la ligne qui me permet de faire l'addition des décibels. J'ai atteint le point d'intersection. Maintenant, je me déplace sur la gauche et je viens lire ici quelque chose qui s'apparente à 0,8 dB. La somme des deux niveaux, 32 et 39, va s'obtenir en additionnant... ajouter au niveau le plus élevé, donc j'ai obtenu 0,8, à additionner au niveau le plus élevé. Dans notre exemple, c'était 39. 39 plus 0,8, on est en dessous de 40 dB.

1800 Donc, vous allez trouver ce genre d'outil sur internet et vous pouvez vous amuser à faire des additions et des soustractions d'ailleurs.

1805 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

1810 Mais plus concrètement, c'est le *fun* d'aller sur internet, mais je pense qu'on n'est pas spécialiste personne ici sur le bruit. Est-ce qu'à partir de l'étude qui a été réalisée, parce que vous avez mentionné tantôt que vous aviez réalisé une étude, est-ce que cette étude a été déposée dans le cadre de votre étude d'impact? Est-ce qu'elle est dans votre étude d'impact? Est-ce qu'on la retrouve quelque part?

**M. GUY CÔTÉ :**

1815 Oui, Monsieur le président. L'étude de bruit est en annexe du rapport d'étude d'impact. C'est la H ou la G, il faudrait la trouver, mais elle est en annexe dans le rapport d'étude d'impact.

Peut-être, Monsieur le commissaire, si vous le permettez, on pourrait peut-être montrer à madame qu'est-ce que ça correspond 39 dB pour que ce soit concret. C'est-tu un séchoir à cheveux, un rasoir?

1820 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Voilà.

1825 **M. GUY CÔTÉ :**

Pour lui montrer. Madame, peut-être pour vous démontrer tout ce qu'on vient de dire, un quartier résidentiel calme la nuit, c'est 40 dB; ici, un studio d'enregistrement, on est à 20 dB; la voix normale, c'est 50 dB, puis nous, on vous parle de 39 dB.

1830 Donc, le bruit qui sera généré par la ligne 315 kV ne contribuera pas de façon significative parce que vous allez rester dans un quartier... ça va rester un quartier résidentiel calme la nuit, puis le bruit généré par l'autoroute est supérieur à ça ici. Donc, la ligne va être imperceptible pour vous.

1835 **Mme GUYLAINE BROUSSEAU :**

Merci.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

1840 Est-ce qu'à la Ville, il y a déjà eu des plaintes concernant le bruit?

**M. SYLVAIN GAGNON:**

1845 Par rapport au secteur qui est mentionné, le secteur Base de Roc, oui, il y a eu des plaintes qui ont été identifiées. Il y a même un comité qui a siégé là-dessus. Principalement, c'était des plaintes majoritairement qui visaient Ciment St-Laurent qui est à proximité, mais accessoirement, ça venait aussi pour le centre de transformation.

1850 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Quand vous parlez du centre de transformation, est-ce que c'est le poste de transformation?

**M. SYLVAIN GAGNON:**

1855 Le poste de transformation Lanaudière.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

1860 Donc, vous avez eu des plaintes là-dessus?



**M. SYLVAIN GAGNON:**

C'est de là que la Ville a demandé à Hydro-Québec de faire son étude.

1865 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Donc, je pense qu'Hydro-Québec a réalisé une étude en 200... est-ce que c'est en 2008? Oui, en 2008, vous avez réalisé une étude. Cette étude-là, on ne la retrouve pas évidemment dans l'étude d'impact, je présume?

1870 **M. GUY CÔTÉ :**

Non, Monsieur le commissaire, parce que le poste Lanaudière n'est pas touché par le présent projet.

1875 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Oui, il n'est peut-être pas touché sauf que les gens nous en parlent et je pense que c'est du devoir de la commission de le regarder. Donc, est-ce que c'est possible de déposer à la commission cette étude?

1880 **M. GUY CÔTÉ :**

Oui, Monsieur le commissaire, il n'y aura pas de problème, on pourra déposer l'étude de bruit qui a été réalisée.

1885 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Et maintenant si je retourne au niveau de la Ville, vous dites qu'il y a un comité qui a été mandaté de part et d'autre, Hydro-Québec et la Ville; qu'en est-il ressorti du comité?

1890 **M. SYLVAIN GAGNON:**

Écoutez, pour ce que j'en sais, parce que malheureusement, je ne suis pas toujours à ce comité-là, mais pour ce que j'en sais, la problématique au niveau des citoyens demeure.

1895 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Donc, la problématique demeure.

1900

**M. SYLVAIN GAGNON:**

Oui.

1905

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Parfait. Merci.

1910

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Du côté d'Hydro, quelle était la conclusion de cette étude?

1915

**M. GUY CÔTÉ :**

Oui, Madame la présidente, on a effectivement mesuré le bruit ambiant dans la période la plus calme de la nuit au quartier résidentiel et c'est de 45 à 49 dBA les mesures qu'on a obtenues. Notre poste génère à l'heure actuelle 42 dBA et à l'ultime, quand tous les équipements qui ont à y être installés le seront, il générera 43 dBA. Donc, on est en deçà du bruit ambiant, donc, le poste rencontre les normes.

1920

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

O.K. Je vous remercie.

1925

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Monsieur Côté, est-ce que vous avez identifié dans l'étude que vous venez de mentionner la provenance du bruit?

1930

**M. GUY CÔTÉ :**

Non, on n'a pas discerné la provenance du bruit. On sait qu'une des composantes, bien évidemment, c'est la circulation sur l'autoroute 31, il y a certainement le poste aussi qui y contribue en partie. Il y a l'usine de Olsen(sic), mais on n'a pas déterminé la...

1935

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Et lors de l'étude, ç'a été fait de nuit?

**M. GUY CÔTÉ :**

1940 Oui, l'étude, on l'a faite de nuit. Oui, effectivement.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

1945 Maintenant, à ce moment-là, de nuit, est-ce que la circulation sur la 31 est aussi imposante que celle qu'on peut retrouver à 2 heures de l'après-midi?

**M. GUY CÔTÉ :**

1950 Certainement pas, Monsieur le commissaire.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

1955 Donc, est-ce que ça pourrait être un effet plus direct du poste, le bruit qui arrive dans le quartier Base de Roc?

**M. GUY CÔTÉ :**

1960 Mais ce qu'il faut mentionner, Monsieur le commissaire, c'est que les mesures de bruit qu'on a prises ont été prises la nuit, donc tiennent en compte la circulation sur l'autoroute.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

1965 Mais vous n'avez pas fait la différence... en fait, vous n'avez pas disséqué la partie provenant de l'autoroute. Autrement dit, est-ce que vous êtes capable d'aller chercher strictement le bruit qui provient de votre poste?

**M. GUY CÔTÉ :**

1970 Monsieur le commissaire, je vais passer la parole à monsieur Lemire qui connaît cette étude de bruit, il va peut-être être capable de répondre plus précisément à votre question.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

D'accord. Merci, Monsieur Côté.

1975

**M. GILLES LEMIRE :**

1980

Oui, Monsieur le commissaire. Le bruit émis par les équipements d'Hydro-Québec, notamment les transformateurs qui sont la principale source de bruit au poste Lanaudière, ce sont des bruits caractéristiques. Ils ont des caractéristiques bien spéciales qu'on peut identifier lorsqu'on fait une analyse.

1985

Donc, nous sommes allés mesurer le bruit la nuit spécifiquement parce que nous savons par expérience que les bruits d'autres provenances, notamment la circulation et les activités industrielles souvent, les industries ne fonctionnent pas la nuit, etc. Donc, ces sources de bruit sont à leur niveau d'émission minimale si vous voulez. Alors, nous en profitons pour mesurer le bruit minimum, le bruit d'autres provenances, le bruit minimum qui se produit la nuit et nous faisons toujours en sorte que nos installations ne produisent pas plus de bruit que ce bruit minimum la nuit.

1990

Alors, dans nos mesures, nous avons été en mesure d'identifier la contribution de nos installations dans le bruit total si vous voulez qui a été ressenti durant la nuit, mais nous n'avons pas cherché à identifier quelles étaient les autres sources principales du bruit. Nous pouvons identifier notre contribution, mais nous ne pouvons pas départager par exemple le bruit de la circulation du bruit d'un ventilateur industriel ou encore de ventilateur sur les bâtiments commerciaux par exemple.

1995

Ce que je dirais, c'est que le technicien qui a procédé aux mesures la nuit a dit entendre le bruit de la circulation, du bruit de ventilation en provenance de commerces à proximité du quartier résidentiel Base de Roc dans ses notes. Donc, à l'oreille, il pouvait dire : « Ça vient de telle direction, de telle direction. » Mais on ne peut pas quantifier exactement quelles sont les sources.

2000

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Les relevés ont été faits de nuit, donc c'est un relevé sur 8 heures, j'imagine?

2005

**M. GILLES LEMIRE :**

2010

Non, les relevés ont eu lieu, si ma mémoire est bonne, en 15 points différents dont 3 points de mesure dans le quartier résidentiel Base de Roc. Alors, le technicien, il a environ entre minuit et 5 heures du matin pour faire ces relevés-là. Pourquoi 5 heures du matin? C'est que dès que le soleil se lève, les oiseaux se mettent à chanter et donc, le bruit augmente. Donc, il faut que les relevés soient complétés avant que le soleil se lève. On ne commence en général pas avant minuit parce que l'activité est encore trop importante avant minuit.

2015

Par expérience, on sait que la circulation automobile est à son minimum vers les 2 à 3 heures du matin. Donc, il a réparti son temps entre les 15 points de mesure et il faut comprendre qu'il doit se déplacer, etc., 15 points sur à peu près 5 heures de disponibilité. Alors, en certains

points, les mesures ont été de l'ordre, de mémoire, de 20 minutes en un seul point; à d'autres endroits, par exemple au point situé à la limite de la propriété d'Hydro-Québec, la durée a été plus courte, de l'ordre de 5 minutes.

2020 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Donc, est-ce que c'est suffisant 20 minutes à un point donné pour identifier la source de bruit sur une période de 5 heures?

2025 **M. GILLES LEMIRE :**

2030 C'est un échantillon. Évidemment, par exemple, le ministère de l'Environnement aimerait bien qu'on puisse réaliser des mesures sur de plus longues périodes. Maintenant, il faut comprendre que mesurer sur une plus longue période implique également une plus longue période d'analyse. Donc, on ne peut pas, par exemple, réaliser des mesures sur plusieurs jours parce qu'en bout de ligne, il va falloir consacrer autant de jours à analyser les mêmes données.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

2035 Et autrement dit, c'est parce que ça coûte plus cher aussi en termes de main-d'œuvre et de coût?

**M. GILLES LEMIRE :**

2040 C'est bien sûr qu'il y a un coût.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

2045 Maintenant, du côté du MDDEP, quel est votre avis sur l'étude qui vient d'être commentée un peu par monsieur Lemire?

**M. DENIS TALBOT:**

2050 Moi, je ne connais pas cette étude. Peut-être que les spécialistes chez nous en ont pris connaissance, mais moi, c'est une étude qui ne me dit rien.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Monsieur Côté, est-ce que l'étude a été envoyée au MDDEP?

2055 **M. GUY CÔTÉ :**

Oui, Monsieur le commissaire, l'étude a été transmise à la Ville de Joliette et au MDDEP.

2060 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Donc, Monsieur Talbot, je présume que peut-être monsieur Gauvin est au courant de ça et qu'il pourrait éventuellement nous en parler un peu plus longuement lorsqu'il sera présent à Saint-Léonard, le 26, si je ne me trompe pas?

2065 **M. DENIS TALBOT:**

Je vais lui poser la question, Monsieur le président, mais je ne suis pas certain que c'est monsieur Gauvin qui a traité ça; ça peut être Marion Dessureault également. Si jamais ce n'est pas Vital Gauvin, qui va être présent le 26 en après-midi, on pourra toujours avoir une demande d'avis qui pourrait être formulée directement à celui qui a traité l'étude chez nous.

2070 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Parfait. Merci, Monsieur Talbot.

2075 **Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

On remercie aussi madame Brousseau pour ses questions. J'appelle maintenant madame Linda Rondeau.

2080 **Mme LINDA RONDEAU:**

Bonsoir.

2085 **Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Madame Rondeau.

2090 **Mme LINDA RONDEAU:**

Moi, ma question est sur la santé. La ligne de haute tension est-elle un danger néfaste pour l'organisme humain en tous les points de vue?

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

2095 C'est une question très large.

**Mme LINDA RONDEAU:**

2100 Oui.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Je vais aller du côté du docteur Marcoux.

2105 **M. LAURENT MARCOUX:**

2110 Comme je disais tout à l'heure, je comprends le questionnement de madame Rondeau et le questionnement de toutes les personnes par rapport à cette problématique-là parce que dans toute situation où il y a une incertitude scientifique par rapport à un risque appréhendé, ou quoi que ce soit, il y a toutes sortes d'informations qui circulent.

2115 Mais je pense que ce qui est important de dire, c'est qu'à la lumière des connaissances internationales sur la question des champs électromagnétiques, c'est qu'actuellement, il y a une incertitude scientifique à l'égard des impacts à long terme sur la santé et il n'y a surtout pas d'informations qui militent en faveur de se positionner avec une valeur seuil pour l'exposition au champ électromagnétique.

2120 Donc, à l'heure actuelle, en réponse au questionnement de madame Rondeau, c'est que je ne pense vraiment pas à la lumière des informations, à la lumière de ce qu'on a étudié au niveau du projet régional que ces lignes-là vont effectivement avoir un impact sur la santé. Elles n'en auront pas à notre point de vue.

2125 Puis pourquoi? C'est comme je le disais, il y a eu tant pour le bruit que pour les champs électromagnétiques, il y a le facteur distance, il y a le facteur qui s'en suit, le manque d'exposition des personnes à ce type de facteurs de risque. Donc, il ne devrait pas en découler d'impact sur la santé, donc.

C'est un peu le cheminement qu'on a fait, nous autres, en étudiant ce projet-là.

2130 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Donc, il pourrait avoir plus d'impact en étant chez eux dans sa résidence que par les effets de la ligne?

**M. LAURENT MARCOUX:**

2135

En fait, tout dépend des habitudes de consommation des gens et tout ça, mais effectivement à partir du moment où on s'éloigne d'une ligne de haute transmission, c'est sûr que l'exposition en lien avec les lignes à haute transmission est très très faible.

2140

Alors, pour la grande majorité des gens qui sont exposés au champ électromagnétique, c'est beaucoup plus à l'intérieur du domicile ou bien non les lignes de transmission ordinaire qui amènent l'électricité à nos maisons, le compteur à la maison, etc.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

2145

Madame Rondeau, tantôt vous avez dit à «tous les points de vue», là, on a parlé des ondes électromagnétiques, on a parlé du bruit; est-ce qu'il y a d'autres points de vue?

**Mme LINDA RONDEAU:**

2150

Pour la santé pour nous autres parce que dans certains pays, j'ai fait des recherches, dans certains pays, oui, ils disent que c'est néfaste pour l'être humain. Même ils donnent des recommandations de ne pas mettre de garderies, d'écoles proches des hautes lignes de tension.

2155

J'ai cherché au Canada, au Québec, je n'ai rien trouvé. En France, aux États-Unis, partout, il y a des études, mais ici, on n'a rien. Pourquoi qu'on n'a rien au Canada?

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

2160

Docteur Marcoux ?

**M. LAURENT MARCOUX:**

2165

En fait au Canada, il y a la Ville de Toronto qui a opté pour le principe de précaution et le détail du règlement, c'est de réduire l'exposition au CEM, champ électromagnétique, où les enfants passent plus de 4 heures en moyenne par jour, par exemple dans les résidences, les écoles, les garderies.

2170

Donc, ça existe. Mais ceci étant dit, c'est basé sur le principe de précaution. À partir du moment où il y a une incertitude scientifique, mais qu'on pense qu'il peut y avoir un risque, il y a des municipalités comme c'est le cas au Canada, il y a des pays, comme c'est le cas en Europe, qui décident de passer une réglementation qui varie d'un pays à l'autre.



2175 Donc, ça dépend. Je dirais que c'est d'une nature politique à ce moment-là les pays ou les municipalités prennent des décisions,. Cependant, ce que je dois dire, c'est que pour la ville de Toronto, Santé Canada n'était pas d'avis que ce règlement-là, à ma compréhension, peut-être que ça a évolué, mais Santé Canada ne trouvait pas la rationnelle scientifique à implanter un règlement comme ça. Mais ceci étant dit, la Ville de Toronto est allée de l'avant et a sa réglementation.

2180 Mais comme je le disais, la situation évolue. Au Québec, il y a eu le rapport de l'Institut de santé publique en 2006 qui disait qu'on pourrait regarder la question du principe de précaution. Je sais que ça évolue au niveau du ministère à savoir qu'il faudrait éventuellement se pencher s'il n'y aurait pas des orientations québécoises qui pourraient être données en lien avec ça.

2185 Mais encore une fois, moi, je n'ai jamais entendu dire qu'on irait vers la notion de limiter obligatoirement à partir de telle dose, et tout ça, mais beaucoup plus dans le sens d'une réduction, aller vers une tendance d'une réduction optimale de l'exposition en tenant compte des facteurs sociaux qui peuvent être en jeu comme l'économie ou autre.

2190 **Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Est-ce que vous pourriez déposer copie de ce règlement-là, le règlement de Toronto?

**M. LAURENT MARCOUX:**

2195 Oui.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

2200 Oui? Merci.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

2205 En fait, si le règlement évidemment, probablement qu'il est en anglais, donc, s'il est en anglais, on comprend qu'on va vous demander un bon résumé en français, mais je pense peut-être juste déposer le lien comme je vous demanderais aussi peut-être de nous déposer les liens des autres études, que ce soit en France, que ce soit dans les autres pays et si possible, l'avis de Santé Canada qui a été émis par rapport au règlement de la Ville de Toronto.

2210 Donc, seulement les liens, ça va être suffisant pour la commission et les gens vont pouvoir à partir de leur internet aller valider cette information-là. Ça va être beaucoup plus simple.

**M. LAURENT MARCOUX:**

Ce sera fait. Je vais faire le maximum.

2215

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

D'accord. Merci.

2220

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Madame Rondeau, est-ce que vous aviez une autre question?

**Mme LINDA RONDEAU:**

2225

Bien, ça continue encore sur le même sujet parce que j'ai fait des recherches...

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

2230

Une dernière question et après ça, je vais vous demander de vous réenregistrer si vous en avez d'autres.

**Mme LINDA RONDEAU:**

2235

O.K. Moi, j'ai fait des recherches, puis il y a un monsieur Gérard Draper qui a analysé et comparé 33 ans de données sur 35 000 enfants diagnostiqués du cancer de leucémie. Ça été transmis... en tout cas, je ne lirai pas toutes les pages que j'ai, je vais faire un résumé court, mais il dit que le pourcentage des enfants qui vivent proches des lignes de haute tension est plus élevé, même jusqu'à 2 fois plus élevé que des enfants qui vivent loin des lignes de haute tension.

2240

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Alors, votre question?

2245

**Mme LINDA RONDEAU:**

Ma question : Est-ce que vous en avez pris connaissance ou... au docteur. Est-ce que vous en avez entendu parler de ces études-là?

2250

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Docteur Marcoux ?

**M. LAURENT MARCOUX:**

2255 C'est probablement l'étude de 1979 qui avait déterminé qu'à partir de 0.4  $\mu$ T, il y avait un accroissement du risque pour la leucémie chez l'enfant et la leucémie myélite chronique chez l'adulte.

2260 Cependant, ç'a été une étude épidémiologique. Il n'y a pas eu de reproduction de cette étude-là, autrement dit d'autres études qui venaient nécessairement confirmer la même chose et il n'y a jamais eu de lien de causalité qui a été fait entre l'exposition et l'apparition de ces problèmes-là.

2265 Il y avait un lien épidémiologique si on veut, une association, mais il n'y a jamais eu de lien de causalité si on veut qui a été fait. Et cette étude-là, si c'est à celle-là qu'on fait référence, a servi, quand je parlais de réglementation, à Toronto par exemple et à l'extérieur en Europe, cette étude-là a pu influencer les gens lorsqu'on parle surtout de l'exposition des enfants, limiter l'exposition des enfants et il y en a qui sont allés vers 1 $\mu$ T, d'autres vers 10, d'autres vers .4.

2270 Alors, c'est ce que je sais, mais essentiellement, ce n'est pas quelque chose de nouveau dans le décor, ç'a été étudié.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

2275 Est-ce que l'étude mentionnait à quelle distance étaient localisés les enfants?

**M. LAURENT MARCOUX:**

2280 On parlait d'une exposition, je ne l'ai pas en tête, mais on parlait d'une exposition autour de 0.4  $\mu$ T.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

2285 Maintenant, vous dites que cette étude-là n'a jamais été validée par des pairs; exact? Si je comprends bien ce que vous avez mentionné tantôt ?

**M. LAURENT MARCOUX:**

Oui. En fait, les résultats n'ont pas été reproduits dans d'autres études.

2290 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Donc, en principe si ça n'a pas été reproduit dans une autre étude, il y a beaucoup d'incertitudes qui règnent à ce moment-là.

2295 **M. LAURENT MARCOUX:**

C'est ce que je disais. Il y a de l'incertitude scientifique par rapport à ça. Cependant, cette étude-là dans le fond a été un phare et fait en sorte dans le fond que l'ouverture est toujours vers le principe de précaution et de continuer à minimiser l'impact.

2300 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Parfait. Merci.

2305 **Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Alors, ça va?

**Mme LINDA RONDEAU:**

2310 Oui.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

2315 Alors, on vous remercie beaucoup. J'appelle maintenant monsieur André Rondeau.

**M. ANDRÉ RONDEAU:**

2320 Bonsoir, Madame.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Bonsoir, Monsieur Rondeau.

2325 **M. ANDRÉ RONDEAU:**

J'ai une petite question. C'est que j'entends parler le docteur depuis tout à l'heure, puis les réponses, c'est pas clair pour moi. Parce que de la manière qu'il parle, c'est des expériences qu'ils ont essayé partout, mais on n'a pas les convictions dire c'est ça.

2330

C'est ça, c'est beaucoup, je trouve. On n'a pas de réponse finale. Ça fait que le docteur, il devrait, il me semble, donner une réponse et dire : c'est ça. Mais je crois qu'il ne l'a pas la réponse lui-même des néfastes des hautes lignes à haute tension.

2335 Ce serait-tu ça à peu près, que vous n'avez pas de réponse finale sur ça?

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Alors, votre question, c'est que...

2340

**M. ANDRÉ RONDEAU:**

Le docteur n'a pas de réponse finale du côté santé, je crois, pour moi ?

2345

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Vous voulez savoir s'il pourrait mettre tout ça ensemble, puis vous donner une réponse claire.

2350

**M. ANDRÉ RONDEAU:**

Oui, c'est ça, oui.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

2355

S'il vous plaît, Docteur Marcoux ?

**M. LAURENT MARCOUX:**

2360

En fait, je vais essayer et encore une fois, je comprends que c'est un peu la nature même du problème. C'est qu'il y a une incertitude scientifique à l'effet qu'il n'y a pas de démonstration claire qu'il y a un impact sur la santé des champs électromagnétiques sur des problèmes de santé comme ceux qui ont été soulevés.

2365

Alors, la situation fait en sorte qu'on ne pense pas qu'il y a d'impact, pour répondre à la question, on ne pense pas qu'il y a d'impact sur la santé. Cependant, il y a un doute qui subsiste et c'est pour ça que les recherches se poursuivent. C'est pour ça que le maximum d'informations doit être donné aux personnes concernant l'exposition au champ électromagnétique et c'est pour ça qu'au Québec, le ministère de la Santé et des Services sociaux va continuer à rechercher une position à l'égard des champs magnétiques. Mais ce n'est pas parce que la science dit qu'il y a un impact reconnu sur la santé.

2370

Est-ce que c'est plus clair?

2375 **Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Monsieur Rondeau?

2380 **M. ANDRÉ RONDEAU:**

Ça veut dire qu'il y a un doute. Comme vous dites, il y a un doute.

**M. LAURENT MARCOUX:**

2385 Les études généralement dans une situation posent un diagnostic. On a un problème, on connaît la cause et tout ça. Dans la situation qui prévaut, c'est qu'il y a un risque qui est appréhendé qui n'est pas démontré, qui subsiste, et à ce moment-là ce qui est dit de façon générale, c'est de limiter l'exposition des personnes au champ électromagnétique dans la mesure du possible.

2390 Mais il n'y a pas d'étude qui démontre qu'il y a une relation de cause à effet entre les champs électromagnétiques et des problèmes comme le cancer.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

2395 Donc, en étant à une distance raisonnable, il n'y a pas de danger; c'est ce que je comprends?

**M. LAURENT MARCOUX:**

2400 La distance raisonnable, si on parle des... il y a des normes pour l'exposition aigu, mais avec les champs de protection des lignes, ça c'est évité. Même pour l'exposition pour provoquer des maladies comme le cancer, les maladies chroniques, ce n'est pas démontré.

2405 Alors, c'est pour ça que je vous dis qu'il n'y a pas de valeur seuil. On ne peut pas dire qu'en deçà de ça, il n'y a pas de risque ou il y a un risque. On peut dire que les études montrent qu'il n'y a pas de risque, mais il n'y a pas de seuil.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

2410 Et est-ce qu'on peut dire que la source principale de risque est plus à l'intérieur de nos maisons?

**M. LAURENT MARCOUX:**

2415 Oui, pour la majorité des personnes.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Pour la majorité des personnes, vous voulez dire?

2420

**M. LAURENT MARCOUX:**

Les gens sont beaucoup plus exposés, la plus grande portion de la population est beaucoup plus exposée aux champs électromagnétiques à l'intérieur des domiciles et des lignes usuelles d'Hydro-Québec par exemple.

2425

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Que de jouer au parc.

2430

**M. LAURENT MARCOUX:**

Oui.

2435

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Très bien. Je vous remercie beaucoup.

**M. ANDRÉ RONDEAU:**

2440

Ma deuxième question.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

2445

Oui, Monsieur Rondeau.

**M. ANDRÉ RONDEAU:**

Quelqu'un qui a un *pacemaker* qui se promène au ras les tours ou qui demeurent au ras les tours à haute tension, c'est-tu néfaste?

2450

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Docteur Marcoux ?

2455 **M. LAURENT MARCOUX:**

En fait, c'est la notion de distance qu'on disait tout à l'heure. C'est que aux distances qui sont impliquées, il n'y a pas d'impact.

2460 **Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Merci.

**M. ANDRÉ RONDEAU:**

2465

Ça veut dire quoi? À 150 mètres de distance, il n'y a plus d'impact pour quelqu'un qui a un *pacemaker*?

**M. LAURENT MARCOUX:**

2470

C'est ça.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

2475

C'est ce que docteur Marcoux nous dit.

**M. ANDRÉ RONDEAU:**

2480

Merci beaucoup.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Je vous remercie. J'ai maintenant monsieur Michel Arcand.

2485

**M. MICHEL ARCAND:**

Rebonjour.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

2490

Rebonjour.



**M. MICHEL ARCAND:**

2495

Le bruit va varier en fonction de la température et de l'humidité naturellement et du vent. J'aimerais savoir quelle est la pointe de bruit moyenne et élevée de la ligne actuelle 120 kV?

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

2500

Monsieur Côté ?

**M. GUY CÔTÉ :**

2505

Madame la présidente, à l'heure actuelle, la ligne 120 kV... Excusez. Donc, Madame la présidente, on n'a pas le bruit émis seulement par la ligne 120 kV. On a la ligne 120 kV et la ligne 315 kV future.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

2510

Voilà.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

2515

Comment faites-vous pour avoir les deux sans en avoir juste une?

**M. GUY CÔTÉ :**

2520

Monsieur le commissaire, je vais demander à Gilles, je crois qu'il a réalisé personnellement l'étude, de venir nous préciser.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

2525

Parce qu'en principe si on en a une et on en a une autre, on fait une espèce d'addition qui fait, comme il nous a expliqué tantôt au tableau, mais donc, en principe, il devrait y avoir la ligne à 120 kV et il devrait y avoir la ligne 315 également toute seule.

**M. GILLES LEMIRE :**

2530

Pour répondre à la question, le bruit des lignes à haute tension augmente avec le niveau de tension. Plus la tension est élevée, plus le bruit pourra être important sous des conditions propices à l'émission de bruit. Dans le cas d'une ligne électrique, c'est donc avec des conducteurs mouillés, de la neige fondante ou du verglas et dans une moindre mesure, par temps de forte humidité.

Donc, une ligne à 120 kV va donc produire moins de bruit qu'une ligne à 315 kV.

2535

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Ce qui est logique.

2540

**M. GILLES LEMIRE :**

Une ligne à 735 kV va produire plus de bruit qu'une ligne à 315. En fait, les lignes à 120 kV, le niveau de bruit qu'elles émettent sous les pires conditions est tellement faible qu'on ne peut pratiquement pas le mesurer dans un environnement comme par exemple à l'extérieur.

2545

Le bruit d'autres provenances est tellement plus important que, autrement dit, on essaie de mesurer quelque chose qui est petit devant ce qui existe déjà. Donc, on n'est pas capable de discerner uniquement le bruit de la ligne 120 kV.

2550

Donc, on peut par modèle, on peut le calculer. On n'a pas fait cet exercice-là uniquement pour la ligne 120 kV, mais si par exemple dans la documentation qui a été déposée, là où on a la courbe de bruit pour les deux lignes juxtaposées, vous remarquerez que le niveau sonore est maximal au niveau de la ligne 315 kV. Ça veut dire que la ligne 315 kV domine de beaucoup le bruit de la ligne à 120 kV.

2555

Donc, on n'a pas de réponse à la question précise de monsieur à savoir quel est le niveau de bruit d'une ligne 120 kV. C'est assurément faible, très faible.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

2560

Seulement pour mon information, je vais peut-être poser la question à monsieur Côté, si on prend par exemple le poste du Bout-de-l'Île, vous avez la 41<sup>e</sup> rue. Il y a une ligne qui passe là; c'est une ligne à combien?

2565

**M. GUY CÔTÉ :**

Il y a la 41<sup>e</sup> rue, le quartier Roy, il y a deux lignes qui arrivent de cette emprise-là. Il y a une ligne à 735 kV et il y a une ligne à 315 kV en provenance du poste Boucherville, Monsieur le commissaire.

2570 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

O.K. Donc, il n'y a pas de ligne à 120 kV qui passe alentour de la rue Roy, puis de la 41<sup>e</sup> avenue à votre connaissance?

2575 **M. GUY CÔTÉ :**

Non, pas à notre connaissance, Monsieur le commissaire. Elles sont de l'autre côté vers Henri-Bourassa.

2580 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Parfait, merci. Donc, vous dites, Monsieur Lemire, qu'une ligne à 120 kV, c'est difficile à entendre par rapport à une ligne à 315 kV. C'est sûr qu'une ligne à 315 kV, on l'entend relativement bien parce qu'on est arrêté sur la 41<sup>e</sup> avenue, on a débarqué, on a écouté et effectivement, il y a un certain bruit qui s'en dégage.

La différence entre les deux, elle peut être de quoi?

2590 **M. GILLES LEMIRE :**

Je n'ai pas l'information avec moi. Il faudrait faire un calcul pour donner la réponse,.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

2595 C'est possible de faire le calcul?

**M. GILLES LEMIRE :**

Oui, c'est possible de faire le calcul.

2600 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Ça prend combien d'heures ou de...

2605 **M. GILLES LEMIRE :**

Pas dans les 48 heures malheureusement. Ce n'est pas moi qui fais ce calcul-là, c'est quelqu'un d'autre, je ne sais pas même s'il est disponible actuellement.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

2610

Est-ce que c'est quelqu'un chez Hydro-Québec ou si c'est un consultant?

**M. GILLES LEMIRE :**

2615

Non, c'est quelqu'un chez Hydro-Québec.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

2620

Donc, si on vous donne 60 heures, c'est suffisant? Écoutez, vérifiez sa disponibilité, puis peut-être mettre une urgence dessus si c'est possible. D'accord? Merci.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

2625

Monsieur Arcand ?

**M. MICHEL ARCAND:**

2630

J'aimerais qu'on me rassure parce qu'actuellement quand le réseau est sollicité, soit l'été ou l'hiver, par des grandes consommations surtout en temps humide, on entend actuellement la ligne, le grésillement de la ligne 120 kV qu'on ne devrait pas entendre, qui est très faible par rapport à une ligne de 315 qui s'en vient, puis vous voulez nous rassurer.

2635

Vous dites depuis tout à l'heure par rapport au bruit de l'autoroute, je suis sur le comité, qui siège pour la problématique du bruit dans le quartier, l'autoroute à partir de 11 heures, la circulation est très réduite et on entend très bien ce qui se passe plus ailleurs.

2640

Je comprends que dans la journée avec l'autoroute, on va moins entendre les lignes à 40 dB ou même à 32 si on parle tout à l'heure, mais quand on va arriver à dormir, on va arriver à plus que... on va entendre que la ligne.

2645

Et dans votre tableau, ce qui était bien agréable aussi, une chambre à coucher ce qui est recommandé, c'est 35 dB. L'Office Mondial de la Santé recommande aussi 35 dB pour dormir pour ne pas avoir des problèmes psychologiques au bruit, etc., et on parle ici de 39. On parle que déjà la ligne actuellement de façon globale, on ne l'entend pas, le 120, mais quand il y a des périodes de pointe, quand il y a des périodes d'humidité, on l'entend grésiller assez bien. Donc je ne comprends pas qu'on n'utilise pas le parc industriel pour éloigner cette ligne-là.

Ma deuxième question si je ne me trompe pas, je ne sais pas?

2650 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

C'était un commentaire.

2655 **Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Oui.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

2660 Si vous voulez... je vais laisser la présidente vous ramener à l'ordre.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Strictement une question.

2665

**M. MICHEL ARCAND:**

2670 Oui. J'ai compris que le poste de Lanaudière qui a une problématique de bruit actuellement ne fera pas l'objet d'aucune mesure d'atténuation parce qu'on n'y touche pas. J'aimerais juste comprendre comment on n'y touche pas si on y raccorde une nouvelle ligne à haute tension?

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Monsieur Côté ?

2675

**M. GUY CÔTÉ :**

2680 Oui, Madame la présidente. Il est exact qu'il faut faire des travaux dans le poste minimum pour raccorder cette ligne-là. Il est exact aussi qu'on va installer une batterie de condensateur dans ce poste-là liée à cette ligne-là, mais il n'y a aucun des équipements qui sont à ajouter dans le poste Lanaudière qui vont générer du bruit.

2685 Il n'y a aucun équipement associé à la nouvelle ligne 315 kV dans le poste Lanaudière qui va contribuer au bruit, même juste un petit peu. Ces équipements-là qu'on installe, le départ de ligne avec des batteries de condensateur, ça ne fait aucun bruit.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

2690 Môme si le poste ne fait pas partie du projet, en tout cas, il semblerait qu'il y ait un problème qui est existant. Comment allez-vous le régler le problème? Et est-ce que vous allez le régler? Est-ce qu'il y a une volonté de la part d'Hydro-Québec de le régler?

**M. GUY CÔTÉ :**

2695 Monsieur le commissaire, l'étude de bruit nous a démontré que le poste Lanaudière était conforme à la réglementation. Donc, c'est sûr que pour Hydro-Québec, le poste Lanaudière ne nécessite pas d'intervention pour minimiser son bruit. Il est conforme à la réglementation.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

2700 Merci.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

2705 La réglementation, c'est quel niveau de bruit autour d'un poste?

**M. GUY CÔTÉ :**

2710 Oui, Madame la présidente. Il y a différentes réglementations. Il y en a au niveau municipal, il y en a au niveau du MDDEP. Hydro-Québec a sa propre réglementation. On prend toujours la plus contraignante, puis dans le cas ici pour le poste de Lanaudière, la plus contraignante nous amène à un niveau de bruit... c'est le niveau de bruit ambiant en fait qui est de 45 à 49 dBA. Donc, c'est la norme qu'on a à respecter.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

2715 Donc, le poste émet en bas de 49 dBA?

**M. GUY CÔTÉ :**

2720 À l'heure actuelle, il émet 42 dBA et dans le futur si on installait d'autres équipements, parce qu'il n'est pas à l'ultime le poste Lanaudière, si dans le futur on installait d'autres équipements, le bruit monterait à 43 à l'ultime.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

2725 O.K., mais les autres équipements dont vous parlez ne font pas partie de ce projet-ci?

**M. GUY CÔTÉ :**

Non, ils ne seront pas installés à court terme.

2730

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

D'accord, je vous remercie.

2735

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Donc, au niveau du MDDEP, est-ce que la réponse convient? Est-ce que le respect des normes est correct?

2740

**M. DENIS TALBOT:**

Oui, effectivement, c'est dans la note d'instruction 98.01 qui propose des critères en fonction des catégories de zonage, des valeurs, donc, en fonction des catégories de zonage. Par exemple, un zonage de type 1 résidentiel, c'est 40 le jour, 45 la nuit à moins que le bruit ambiant soit plus élevé. À ce moment-là, ça devient le seuil.

2745

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Donc, le bruit ambiant, est-ce qu'il est plus élevé à l'heure actuelle?

2750

**M. DENIS TALBOT:**

Bien là, si c'est ce que j'ai compris, je pense que oui parce qu'on parle de 49 à 642. Mais moi, je n'ai pas cette étude-là en main, mais c'est ce que j'ai cru comprendre. Mais comme je vous dis, je vais vérifier auprès d'une personne chez nous qui a examiné ce rapport-là.

2755

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Parfait. Merci, Monsieur Talbot.

2760

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Alors, ça va, Monsieur Arcand?

2765

**M. MICHEL ARCAND:**

Est-ce qu'on pourrait poser la question si la réglementation...

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

2770 C'est la dernière question.

**M. MICHEL ARCAND:**

2775 Si la réglementation municipale pour le bruit est respectée?

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

2780 Du côté de la Ville, est-ce que vous avez une réglementation municipale concernant le bruit?  
Et puis si oui, est-ce que ça respecte?

**M. SYLVAIN GAGNON:**

2785 Au niveau de la réglementation municipale, il y a eu une modification qui a été apportée parce que, oui, parce que voilà, je vous dirais approximativement 2 ans, il y avait une réglementation municipale qui était plus sévère au niveau de la Ville qu'au niveau du ministère de l'Environnement. Cependant, la Ville de Joliette, le conseil municipal a modifié cette réglementation et à l'heure actuelle, il n'y a plus de limitation de décibels dans le règlement des nuisances de la Ville de Joliette.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

2790 Monsieur Lafond ?

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

2795 Mais pour quelle raison il n'y a plus de réglementation sur le bruit, sur le niveau de bruit?

**M. SYLVAIN GAGNON:**

2800 Écoutez, c'est une décision qui a été prise au niveau du conseil à laquelle je n'ai pas participé directement. Mais, écoutez, il y a eu plusieurs débats à savoir la Ville de Joliette n'a pas d'expertise au niveau sonore, n'a pas le matériel et n'a pas le personnel pour faire respecter une réglementation au niveau sonore alors que le ministère de l'Environnement en a une.

2805 Donc, je crois que ç'a été probablement pour cette raison-là que le conseil municipal a décidé de transférer vers le MDDEP.



**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Est-ce que c'est possible de déposer l'ancienne réglementation?

2810 **M. SYLVAIN GAGNON:**

Oui.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

2815

Parfait. Merci. Monsieur Côté, quand vous dites que vous vous êtes astreint à la réglementation la plus sévère, quelle est cette réglementation?

**M. GUY CÔTÉ :**

2820

Oui, Monsieur le commissaire. La plus sévère dans ce cas-ci, c'est celle du MDDEP.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

2825

Donc, le MDDEP, c'est 40 le jour, 45 la nuit?

**M. DENIS TALBOT:**

Ou le bruit ambiant.

2830

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Ou le bruit ambiant?

2835

**M. DENIS TALBOT:**

Oui, l'inverse. C'est 40 la nuit, 45 le jour.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

2840

45 le jour ou le bruit ambiant. Donc, étant donné que le bruit ambiant est plus élevé ici, c'est ça qui est considéré comme la norme?

**M. DENIS TALBOT:**

2845

Oui.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Merci, Monsieur Talbot.

2850

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Monsieur Gagnon, l'ancienne réglementation, c'était quel niveau de bruit qui était la norme?

2855

**M. SYLVAIN GAGNON:**

Malheureusement, je n'ai plus ces chiffres-là en tête. Comme je vous dis, je vais faire sortir l'ancienne réglementation et je vais vous la transmettre, il n'y a pas de problème là-dessus.

2860

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

S'il vous plaît. Ça va? Je vous remercie, Monsieur Arcand. Alors, nous allons prendre une pause de 15 minutes et la commission a aussi des questions qu'on voudrait poser aux personnes-ressources et au promoteur.

2865

Donc, on va poursuivre après une pause de 15 minutes.

SUSPENSION... REPRISE

2870

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Mesdames et Messieurs, nous allons reprendre. En ce moment, la commission aurait des questions à poser. Alors, je vais d'abord donner la parole au commissaire Lafond.

2875

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Merci, Madame Parent. En fait, ma question s'adresse à Hydro-Québec. Le poste de Mauricie remplacera les postes de Duvernay et du Bout-de-l'Île comme source d'alimentation du poste de Lanaudière. À cette fin, une dérivation de la ligne Mauricie – Bout-de-l'Île vers le poste de Lanaudière sera construite.

2880

Maintenant, voici quelques questions là-dessus. Les sections de la ligne Mauricie – Bout-de-l'Île et Bout-de-l'Île – Lanaudière seraient-elles inutilisées après la construction de la ligne Mauricie – Lanaudière projetée?

2885 **M. GUY CÔTÉ :**

Monsieur le commissaire, celle qui provient de Duvernay, donc, Duvernay – Lanaudière, elle va être en *backup*, en urgence, donc, exploitée normalement ouverte, mais pourra être refermée au besoin. Puis celle Bout-de-l'Île, elle, elle va être non utilisée.

2890 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Donc, celle du Bout-de-l'Île, o.k. Est-ce que vous prévoyez démanteler les sections qui seront non utilisées?

2895 **M. GUY CÔTÉ :**

Non, Monsieur le commissaire, on ne prévoit pas les démanteler.

2900 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Et pour quelle raison?

2905 **M. GUY CÔTÉ :**

On va la conserver en urgence au cas où on en aurait besoin dans le futur, un raccordement urgent. On la garde en *backup*. Elle ne sera pas exploitée normalement ouverte comme l'autre, mais on la garde en *backup* quand même.

2910 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Donc, par précaution?

2915 **M. GUY CÔTÉ :**

Par précaution.

2920 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Et voilà. La figure 2.3 du PR3.4, autrement dit l'étude d'impact... en fait, c'est celle de Lanaudière, de la ligne de transport de Lanaudière; c'est ça? Mauricie – Lanaudière. Est-ce que vous pouvez mettre la figure 2.3 sur l'écran, s'il vous plaît?

2925 O.K. Donc, ici, on a l'évolution de la charge. Est-ce que c'est possible de présenter la capacité de transformation du poste de Lanaudière et la comparer avec l'évolution de la charge?

Parce que dans certaines autres études d'impact, vous avez fait cela et on se demande pourquoi ça n'a pas été réalisé pour cette étude d'impact ici.

**M. GUY CÔTÉ :**

2930

Donc, Monsieur le commissaire, la capacité de transformation du poste de Lanaudière?

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

2935

Et le comparer avec l'évolution de la charge.

**M. GUY CÔTÉ :**

2940

Avec l'évolution de la charge. O.K.

**M. CLAUDE MAILHOT :**

2945

Monsieur le commissaire, en fait, le poste Lanaudière a trois transformateurs de 450 MVA; ça lui donne une capacité de transformation de 1 200 MNVA. En fait, on peut voir ici que le quatrième transformateur, celui qui est manquant, ne sera pas installé dans le poste Lanaudière avant plusieurs années, au moins 20 ans et plus.

Est-ce que ça répond?

2950

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Oui, ça va. Parce qu'il y a beaucoup d'études et j'ai sûrement omis d'indiquer la page de l'étude en question.

2955

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Page 2-9 et 2-10.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

2960

Lachenaie, c'est la figure 2.3 de votre étude d'impact sur le poste Lachenaie et le poste de Le Gardeur. Donc, c'est la page 2-11 de cette étude d'impact. En fait, si on regarde cette figure, vous avez la capacité actuelle des installations, vous avez la capacité des installations après la réalisation et vous avez la charge prévue.

2965

Donc, est-ce que c'est possible de retrouver les mêmes informations sur le tableau précédent, sur la figure précédente? Ou est-ce que c'est possible ou ce n'est pas possible? Ou est-ce qu'il y a des explications à l'effet des raisons pour lesquelles vous n'avez pas identifié sur le tableau précédent la même chose qu'on retrouve sur ce tableau-ci?

2970

**M. CLAUDE MAILHOT :**

Monsieur le commissaire...

2975

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Oui, je vous écoute.

**M. CLAUDE MAILHOT :**

2980

Pourquoi la ligne n'a pas été... en fait, il manquerait seulement une ligne pour identifier la capacité du poste, mais le problème au poste Lanaudière, en fait, le réseau qui est là, ce n'est pas un enjeu sur le poste comme tel, la transformation au poste Lanaudière.

2985

Le besoin de reconfigurer le réseau est plutôt sur le transit qu'il y a sur les lignes 315 qu'on veut limiter. C'est pour ça qu'il n'y a pas d'enjeu comme dans le poste Lachenaie où il y a un dépassement de capacité des postes.

Est-ce que ça répond?

2990

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Oui, ça répond. Je pense qu'on va se contenter de ça. Les modifications qui seraient nécessaires au poste de Lanaudière et de la Mauricie devraient être réalisées selon le promoteur à quelle époque finalement pour pouvoir répondre aux divers besoins?

2995

Est-ce que vous pourriez aussi préciser le temps que ça va être réalisé ces travaux? Et quels sont les travaux qui seront nécessaires, c'est-à-dire l'emplacement de ligne, agrandissement des postes, etc.?

3000

**M. GUY CÔTÉ :**

Oui, Monsieur le commissaire, on va sortir la cédule des travaux et à partir du visuel sur la cédule des travaux, je vais répondre à votre question.

3005 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Excellent.

3010 **M. GUY CÔTÉ :**

Donc, vous voyez la construction du printemps à l'automne 2014 et la mise en service à l'automne 2014; ça, c'est pour la ligne Mauricie – Lanaudière. Donc, à la date de mise en service, les travaux devront avoir été effectués au poste de la Mauricie et au poste de Lanaudière, dans les postes.

3015 Donc, les travaux s'échelonneront approximativement selon la même période du printemps à l'automne 2014. Ces travaux-là consistent bien évidemment au poste Lanaudière à ancrer un nouveau départ de ligne et à installer une batterie de condensateur.

3020 Il n'y a aucun agrandissement du poste. Si vous voulez comparer l'envergure de ces travaux-là, c'est moins qu'un chantier résidentiel. C'est moins que de construire une maison l'envergure de ces travaux-là.

3025 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

C'est seulement qu'une rénovation de maison, quoi.

**M. GUY CÔTÉ :**

3030 Une bonne rénovation, mais ce n'est pas un chantier d'envergure.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

3035 Parfait. Merci, Monsieur Côté. Donc, Hydro-Québec prévoit la construction de 18 nouveaux pylônes pour la ligne en question dont 2 vont remplacer des pylônes existants.

Pour quelle raison vous remplacez les pylônes existants? Est-ce que c'est parce qu'ils ne sont pas suffisants pour tenir la nouvelle ligne?

3040 **M. GUY CÔTÉ :**

3045 Monsieur le commissaire, les 2 pylônes à reconstruire sont sur la ligne existante sur laquelle on se raccorde. On est obligé de les reconstruire dû au fait qu'il y a une traversée d'autoroute et dès qu'on touche à une ligne existante, on doit la mettre à niveau par rapport à la sécurité des traversées d'autoroute.

Donc, on touche à cette ligne-là; elle traverse une autoroute, il faut la renforcer.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

3050

Est-ce que vous allez remplacer des pylônes au même endroit que ceux qui sont existants ou vous devez les déplacer un peu?

**M. GUY CÔTÉ :**

3055

On devra les déplacer quelque peu.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

3060

Maintenant, en les déplaçant quelque peu, est-ce que l'ancien emplacement de ces pylônes pourra être utilisé étant donné qu'ils sont tous les deux sur des terres agricoles? Est-ce qu'ils vont pouvoir être utilisés, les anciens emplacements?

**M. GUY CÔTÉ :**

3065

Oui, il y aura une remise en état des lieux.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

3070

Et lorsque vous parlez de remise en état des lieux, on sait que vous devez rabattre les fondations; à quelle hauteur les fondations seront-elles rabattues?

**M. GUY CÔTÉ :**

3075

Je n'ai pas la donnée exacte. De mémoire, c'est un mètre, mais je pourrais vous la confirmer en différé, mais il me semble que c'est un mètre.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

3080

D'accord. Bon, supposons que ce soit un mètre, est-ce que ça convient à l'UPA? Est-ce que ça fait partie de l'entente UPA, c'est-à-dire en termes de rabattement?

**M. GUY CÔTÉ :**

3085

Oui, c'est dans l'entente Hydro-Québec / Union de producteurs agricoles.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Excellent. Merci. Madame Parent.

3090

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Je vais poursuivre avec les questions pour la ligne, mais pour les gens qui sont de Terrebonne, il y aura des questions qui vont venir tantôt. Alors, je demande un peu votre patience.

3095

Avant de procéder, je sais que le promoteur, vous aviez une information supplémentaire concernant la santé par rapport à un sujet dont on parlait tantôt. Alors, est-ce que vous voulez y aller avec ça?

3100

**M. GUY CÔTÉ :**

Oui, Madame la présidente, effectivement. Tantôt on a parlé de *pacemaker* et de 150 mètres. Donc, on aimerait apporter un complément d'information sur les *pacemakers* versus l'effet des champs électriques. Si vous permettez.

3105

Donc, j'appellerais le docteur Ostiguy, qui est docteur en médecine, à venir faire la précision *pacemaker* et zone à proscrire de 150 mètres.

3110

**Mme GENEVIÈVE OSTIGUY :**

En fait, les stimulateurs cardiaques et les défibrillateurs automatiques implantables, ce sont des dispositifs qui sont généralement bien protégés contre les interférences. Le champ magnétique produit par les lignes à haute tension est faible, donc, on ne pense pas qu'il y ait là un risque d'interférence.

3115

Par contre, pour le champ électrique, on tient à souligner qu'il est important de respecter la limite du fabricant de stimulateur cardiaque relativement à la limite de champ électrique que le stimulateur cardiaque finalement... en fait, relativement à l'innocuité du stimulateur cardiaque en fonction du champ électrique ambiant.

3120

Par exemple, il n'y a pas de cas qui ont été directement rapportés à Hydro-Québec d'interférence avec les stimulateurs cardiaques, mais par prudence, on préfère mentionner aux gens qu'il serait préférable d'éviter de séjourner de façon prolongée sous une ligne à haute tension et en relation avec ce sujet-là qui nous préoccupe, on est présentement à faire une étude clinique en collaboration avec l'Institut de cardiologie de Montréal et également avec des fabricants de stimulateurs cardiaques.

3125



**M. GUY CÔTÉ :**

3130           Merci beaucoup.

**Mme GENEVIÈVE OSTIGUY :**

3135           Bienvenue.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

3140           Au MSSS, vous êtes d'accord avec ce qui vient d'être dit? Oui? Parfait. Merci. Est-ce qu'il y a des distances qui sont préconisées par les fabricants? Est-ce que vous connaissez par cœur?

**Mme GENEVIÈVE OSTIGUY :**

3145           En fait, l'année dernière, on a révisé intensivement la littérature sur le sujet. Ça fait également l'objet de certaines discussions au niveau de la CEE et du SIGRÉ qui sont des organismes internationaux qui s'intéressent au sujet.

3150           En fait, les fabricants de stimulateurs cardiaques sont relativement peu loquaces quant à une distance minimale à respecter. Il ne faut pas penser en termes de distance, mais bien en fonction de champs électriques mesurés à un mètre du sol. C'est la mesure par convention. Donc, par exemple, une ligne à 230 kV et plus pourrait théoriquement présenter un champ électrique supérieur aux normes de certains fabricants.

3155           Il y a des fabricants qui ont des normes plus élevées, il y en a qui ont des normes plus basses, mais ce sont des informations qui sont généralement transmises par les cardiologues traitants au moment de l'installation du stimulateur cardiaque en collaboration avec les fabricants de stimulateurs cardiaques et Hydro-Québec étant donné que c'est nous qui possédons les lignes électriques, on pense que cette information-là devrait être délivrée en collaboration avec l'ensemble des acteurs et c'est pourquoi on participe à ce sujet-là.

3160           Donc, la réponse, c'est non, il n'y a pas de distance minimale à respecter, tout est question de champ électrique au sol.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

3165           Très bien, je vous remercie beaucoup.

**Mme GENEVIÈVE OSTIGUY :**

Merci.

3170 **Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Pour la Ville de Joliette. Vous aviez un nouveau plan d'urbanisme qui était en cours d'étude et en voie d'adoption; est-ce que vous pourriez nous situer par rapport à ce processus-là, où est-ce que vous en êtes rendus?

3175 **M. SYLVAIN GAGNON:**

3180 La Ville de Joliette, on est en fin d'exercice à l'heure actuelle. Je vous dirais qu'il nous reste grosso modo un mois de travail environ. La seule chose, c'est qu'avant de pouvoir adopter ces nouveaux règlements, il faut que le schéma d'aménagement de la MRC de Joliette rentre en force, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

3185 Est-ce qu'à votre connaissance, il y aura des impacts sur le projet dont on parle ce soir?

**M. SYLVAIN GAGNON:**

3190 Le projet dont on parle ce soir aura un impact sur le futur développement bien entendu de la Ville de Joliette parce que le secteur Base de Roc, c'est le dernier secteur à développer de la Ville de Joliette.

3195 Est-ce que les règlements de la Ville auront un impact sur le projet? Je dois dire que non principalement du fait qu'au niveau du schéma d'aménagement, les infrastructures d'Hydro-Québec ne sont pas retenues comme étant des contraintes au développement.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

3200 D'accord. La MRC, vous êtes d'accord avec ça?

**M. LUC BOSSÉ:**

Oui.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

3205

Oui? D'accord. Je vous remercie. La Ville a un projet d'aménagement récréo-touristique dans le secteur qui inclut le lac Laporte.

**M. SYLVAIN GAGNON:**

3210

C'est exact.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

3215

Est-ce que vous pouvez faire un résumé de ce projet?

**M. SYLVAIN GAGNON:**

3220

Écoutez, c'est encore très balbutiant comme projet, mais le secteur du lac Laporte, si je peux faire un comparatif à l'échelle de la ville de Joliette, étant donné que ce secteur va être central versus le futur développement de la ville de Joliette, donc, en développant Base de Roc vers le sud, la Ville de Joliette pour l'instant, et comme je vous dis, c'est assez sommaire comme projet, mais c'est un « *Central Park* », c'est un espace vert principal avec vocation récréo-touristique extensive municipale.

3225

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Est-ce qu'il y a compatibilité avec la présence d'un pylône puisque la nouvelle ligne va passer tout près?

3230

**M. SYLVAIN GAGNON:**

C'est certain que ce n'est pas l'idéal, mais je vous dirais qu'il n'y a pas... comme je vous disais tantôt, on n'a pas de ressources spécialisées dans ça, mais avec les renseignements qu'on a à l'heure actuelle, vaut mieux que ça passe au niveau d'un parc qu'au niveau d'un développement résidentiel.

3235

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Donc, vous n'avez pas de préoccupations particulières ou de problèmes avec le projet ?

3240

**M. SYLVAIN GAGNON:**

3245 Je ne vous dirais pas qu'on n'a pas de préoccupations, mais présentement il n'y a pas de... on n'est pas rendu assez loin dans le développement de ce projet-là pour dire quelles interventions il pourrait y avoir ou quels impacts ça aurait sur les aménagements à proximité.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

3250 La halte routière désaffectée qui est dans le secteur, est-ce qu'elle sera préservée? Est-ce que les surfaces dures qui sont là vont être préservées ou ça va tout être enlevé?

**M. SYLVAIN GAGNON:**

3255 Écoutez, encore là, on est très peu avancé dans ce processus-là. Cependant, ce qu'on peut imaginer, c'est qu'à l'heure actuelle, cette ancienne halte routière sert déjà de sortie pour l'amphithéâtre pour décongestionner le secteur Base de Roc, donc, c'est fort peu probable que ce soit complètement détruit.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

3260 D'accord. Hydro-Québec, est-ce que vous prévoyez au niveau de l'aménagement de votre pylône utiliser certaines des infrastructures qui sont déjà là?

**M. GUY CÔTÉ :**

3265 Je ne sais pas si vous verriez un inconvénient à ce qu'on ramène la carte d'inventaire et qu'on situe le pylône en question précisément? Juste pour être certain qu'on parle de la même chose.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

D'accord.

**M. GUY CÔTÉ :**

3275 Donc, on parle du 14; c'est ça?

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

3280 Oui, tout à fait.

**M. GUY CÔTÉ :**

3285 O.K. Oui, on a tenu en compte le positionnement de ce pylône par rapport au plan de développement de la municipalité en ce sens qu'on nous a demandé de garder les accès sortants, donc, de les éviter. On nous a demandé aussi de retirer, c'est en partie asphalté selon ce que je comprends, donc, on nous a demandé aussi de retirer le couvert asphalté et de remplacer ça par de l'ensemencement, du gazon.

3290 Donc, il y aura une remise en état de cette ancienne halte routière qui sera effectuée. On conserve la sortie, puis on a positionné le pylône numéro 14, comme je vous le mentionnais, on a essayé de le positionner le plus loin possible du quartier résidentiel tout en respectant les critères de l'ancienne halte routière.

3295 **Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Merci. Monsieur Lafond?

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

3300 Oui, un peu pour continuer un peu dans la même veine, lorsque vous allez enlever, puis vous allez mettre... c'est du gazon que vous allez mettre? Est-ce que vous avez un plan à l'heure actuelle qui est déjà pensé, réfléchi ou ça va venir plus tard?

3305 **M. GUY CÔTÉ :**

3310 Oui, Monsieur le commissaire. Effectivement, on parle d'ensemencement, ça fait qu'on ne parle pas d'aménagement très exhaustif dans ce cas-là. Il y aura des plans et devis que je qualifierais de... ce ne sera pas des plans et devis détaillés parce que c'est de l'ensemencement grosso modo.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

3315 Donc, c'est seulement de l'ensemencement, il n'y a pas de plantation d'arbres à cet endroit?

**M. GUY CÔTÉ :**

Il n'y a pas d'aménagement paysager.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

3320

O.K. Maintenant, il y a deux pylônes qui sont envisagés à la limite est du terrain de golf. Ça prend combien de temps construire deux pylônes?

**M. GUY CÔTÉ :**

3325

Monsieur le commissaire, pour construire un pylône, on parle de deux semaines à un mois tout dépendant de la nature du sol qu'on va rencontrer, des types de fondation.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

3330

Mais est-ce que vous avez eu des discussions avec les gestionnaires du club de golf?

**M. GUY CÔTÉ :**

3335

Oui, tout à fait.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

3340

Est-ce qu'il y a une entente?

**M. GUY CÔTÉ :**

3345

L'entente est en cours de négociation, mais il n'y a pas de problèmes majeurs qui ont été soulevés. On pense que ça va se régler.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

L'entente parle de quoi exactement?

3350

**M. GUY CÔTÉ :**

L'entente, c'est surtout de positionner le pylône de façon à ne pas nuire à la saison de golf et de ne pas endommager un des trous du terrain de golf.

3355

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

O.K. Il n'y a pas de compensation financière à ce moment-là auprès du terrain de golf; c'est ça?

3360 **M. GUY CÔTÉ :**

Ben, ce qu'il faut comprendre, c'est que là, il y a deux options. C'est soit qu'on est probablement en servitude dans ce coin-là, donc, Hydro-Québec possède les droits. Donc, il n'y a pas de dédommagement de prévu, non, en fonction de la servitude existante.

3365

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

3370

Maintenant, les travaux devraient se réaliser vers quelle époque? Si c'est au mois de novembre, je n'ai pas de problème avec ça, puis je suis certain que le terrain de golf non plus, mais si c'est au mois de juillet, peut-être qu'ils peuvent avoir des problèmes.

Est-ce que vous pourriez nous préciser à peu près vers quel moment de l'année les deux pylônes seraient construits?

3375

**M. GUY CÔTÉ :**

Dans le cas du terrain de golf, on devrait y être... Monsieur le commissaire, je m'excuse pour le délai, on va essayer de minimiser les impacts sur la saison de golf, donc, on va y aller assez tôt au printemps. Donc, tard vers la fin de l'hiver, tôt au printemps.

3380

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Parfait, merci.

3385

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

La ligne va traverser quelques propriétés industrielles, des lots qui sont zonés industriel, mais qui ne sont pas encore bâtis. Premièrement, est-ce que vous avez une carte qui situe ces lots-là?

3390

Et entre-temps, je vais poser la question à la Ville. Avec le passage de la ligne, est-ce que ça va créer des empêchements au niveau de marge de recul pour la construction des lots? Est-ce qu'il va y avoir des impacts sur ces propriétés-là?

3395

**M. SYLVAIN GAGNON:**

Du point de vue du passage de la ligne à haute tension, le tracé qui a été retenu par Hydro-Québec, c'est celui qui a le moins d'impact si on veut sur le développement industriel du parc industriel situé à cet endroit-là.

3400

Donc, il peut y avoir certains impacts, mais ça va être des impacts qui sont relativement minimes.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

3405

La construction va toujours être possible?

**M. SYLVAIN GAGNON:**

3410

La construction va toujours être possible. C'est sûr qu'au niveau... là, vous me parlez des marges de recul. Étant donné que la réglementation va être à changer, au moment où les lignes haute tension vont être construites, ça va être une nouvelle réglementation qui va être en force. Je ne peux pas vous dire si ça va avoir un impact sur les marges. Ça me fait l'impression que les marges vont avoir été pensées en fonction de ça.

3415

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Très bien, je vous remercie.

3420

**M. GUY CÔTÉ :**

3425

Oui, Madame la présidente, on n'a pas d'autre carte que la carte d'inventaire. Il faudrait fouiller pour trouver un autre type de carte où les lots seraient représentés, mais ce qu'on peut mentionner, c'est qu'on longe l'autoroute 31, donc dans la servitude du ministère des Transports comme je le mentionnais, justement de façon à éviter de sectionner des propriétés qui pourraient être développées dans le futur.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

3430

Est-ce que ça vous serait possible de produire un petit croquis localisant ces lots-là?

**M. GUY CÔTÉ :**

3435

Oui, Madame la présidente, on pourrait faire ça.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Merci.



**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

3440

Donc, même si vous êtes en servitude, est-ce que ça peut entraîner des empêchements de construction ou d'agrandissement de bâtisse près de votre ligne?

**M. GUY CÔTÉ :**

3445

C'est sûr que dans la servitude, il y a des règlements à respecter dans la servitude, entre autres les bâtiments. Donc, il n'y a pas de bâtiments qui vont pouvoir être faits dans la servitude, dans l'emprise de la ligne. C'est un usage proscrit dans une servitude de ligne.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

3450

Non, c'est certain que dans la servitude, il n'y en aura pas. Par contre, le fait d'être à proximité de la fin de l'emprise, est-ce que ça peut empêcher une construction?

**M. GUY CÔTÉ :**

3455

Non, Monsieur le commissaire.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

3460

Parfait. Comment est régie l'implantation des bâtiments sur les terres agricoles situées à proximité d'une ligne à 315 kV?

**M. GUY CÔTÉ :**

3465

Vous voulez dire les bâtiments privés?

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

3470

Oui, agricoles. Ben, c'est sûr, une ferme, ça a des bâtiments; ça peut avoir des étables, ça peut avoir des silos, ça peut avoir un paquet d'affaires. Comment c'est régi la construction des bâtiments par rapport à une ligne à 315 kV? Quelles sont les restrictions? Est-ce que ça fait partie de l'entente avec l'UPA? Est-ce qu'il y a quelque chose en ce sens?

**M. GUY CÔTÉ :**

3475

Pas à ma connaissance. Il va falloir le vérifier pour ce qui est de l'entente UPA. Par contre ce que je peux vous mentionner, c'est que l'emprise de ligne fait foi de la zone restrictive. Dès

3480

l'instant où vous êtes en dehors de l'emprise de ligne, en théorie, vous pouvez faire un gratte-ciel de 15, 20 étages.

La zone de sécurité est couverte, on est sécuritaire. Donc, dès qu'on est en dehors de l'emprise, il n'y a plus de limitation à la construction.

3485

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

C'est beau.

3490

**M. GUY CÔTÉ :**

Je ne sais pas si ça...

3495

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Oui, ça va. Dans votre étude d'impact, et non seulement dans celle qui a trait à Lanaudière – Mauricie, mais également dans toutes les autres études d'impact, on peut lire qu'Hydro-Québec prend des mesures pour maximiser les retombées économiques... Bon, ça va être dans Lanaudière, ça va être au poste du Bout-de-l'Île, ça va être à Saint-Léonard, ça va être à Terrebonne.

3500

Puis vous dites que de telles mesures ont été appliquées dans d'autres projets qu'Hydro-Québec a réalisés dans le passé et qui ont donné des bons résultats. Est-ce que vous pourriez nous préciser quelles sont ces mesures, puis comment ont-elles été appliquées?

3505

**M. GUY CÔTÉ :**

Oui, Monsieur le commissaire. Dans les cas qui nous concernent, on est situé hors des régions-ressources du Québec. Donc, dans ces cas-là, il n'y a pas de mesures restrictives qui seront appliquées quant à la provenance de la main-d'œuvre des entrepreneurs. Donc, il n'y aura pas de mesures restrictives.

3510

3515

On va l'encourager dans des clauses à nos appels d'offres. La logique veut aussi que les entrepreneurs vont s'approvisionner en matériel, en main-d'œuvre proches des chantiers, mais dans les cas qui nous concernent, il n'y a pas de mesures que je dirais coercitives ou obligatoires. On ne mettra pas en place des mesures particulières parce qu'on est en dehors des régions-ressources.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Et lorsque vous dites que vous allez l'encourager dans le devis finalement, dans un devis, comment ça va être encouragé dans le devis? De façon spécifique.

3520

**M. GUY CÔTÉ :**

Comme je vous mentionnais, en l'écrivant. On encourage les...

3525

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Est-ce que c'est possible de nous déposer un modèle de devis qui a déjà été utilisé mettons dans la région de Montréal, sur l'Île de Montréal, où on retrouve un tel encouragement?

3530

**M. GUY CÔTÉ :**

Oui, on va regarder.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

3535

Au niveau du programme de mise en valeur intégrée, est-ce que vous avez eu des discussions à ce sujet-là avec les municipalités qui nous concernent ce soir, entre autres Joliette et Saint-Thomas?

3540

**M. GUY CÔTÉ :**

Oui, Madame la présidente, le sujet a été abordé avec les différents intervenants, oui.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

3545

Qu'est-ce qui en est ressorti?

**M. GUY CÔTÉ :**

3550

À ma connaissance, la satisfaction de savoir que le programme était en place, puis la satisfaction de connaître les modalités d'application, mais autrement que ça... Ça a probablement aussi contribué à l'acceptabilité sociale.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

3555           Grosso modo en fait, le 255 000 \$ va être partagé entre Saint-Thomas et la Ville de Joliette, donc au prorata finalement du nombre de kilométrages qui est sur le territoire respectif; c'est bien ça? C'est de cette façon-là que le partage se fait?

**M. GUY CÔTÉ :**

3560           Il y a trois organismes admissibles dans le cas qui nous concerne : il y a la MRC et les deux municipalités que vous avez nommées. Là, il devra y avoir entente effectivement entre les trois organismes admissibles. Mais normalement, ce que vous avez exprimé, c'est la façon de faire, au prorata de la distance.

3565

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

3570           Maintenant, en supposant encore une fois, une hypothèse de travail, c'est à peu près grosso modo 6 000 \$ pour la municipalité de Saint-Thomas. Est-ce que ce montant de 6 000 \$, finalement on ne fait pas grand-chose avec 6 000 \$ aujourd'hui, est-ce que les municipalités qui sont sujettes à recevoir des montants petits font quand même des demandes chez Hydro-Québec pour le recevoir? Est-ce qu'ils présentent des projets qui sont susceptibles d'être autorisés avec des montants qui sont minimes finalement?

3575           **M. GUY CÔTÉ :**

3580           Je n'ai pas cette information, Monsieur le commissaire. Je sais que dans le passé, il y a des montants qui n'ont pas été dépensés dans leur totalité parce qu'il n'y avait pas suffisamment de projets, mais à savoir particulièrement est-ce que les montants petits ont été dépensés ou est-ce qu'il y a eu des projets pour dépenser ces montants-là, je n'ai pas la réponse. Il va falloir la trouver.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

3585           Du côté de la municipalité de Saint-Thomas, vous savez que vous allez avoir un certain montant dont on sait que c'est grosso modo 6 000 \$, quel type de projets seraient priorisés par la municipalité si jamais elle faisait des demandes auprès d'Hydro-Québec pour recevoir ce 1% dans le cadre du programme de mise en valeur intégrée?

**M. PIERRE DESY :**

3590           Monsieur le commissaire, actuellement vu le montant, il n'y a pas de projet qui a été préconisé actuellement.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

3595

Est-ce que c'est parce que le montant est trop petit?

**M. PIERRE DESY :**

3600

Ben, écoutez, peut-être pas l'envergure du montant, mais plutôt l'effet de savoir à quelles fins que la municipalité pourra s'en servir.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

3605

Merci. Je vais aller voir la Ville de Joliette maintenant. Vous allez recevoir grosso modo 249 000 bâtons. Maintenant, est-ce qu'il y a eu des discussions au niveau de la Ville à savoir à quoi sera utilisée cette somme?

**M. SYLVAIN GAGNON:**

3610

Au niveau du service d'aménagement du territoire, non, il n'y a pas eu de discussions. Je sais qu'il y a eu des discussions au niveau plus de la direction générale au niveau politique, mais ce n'est pas encore arrêté.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

3615

Il n'y a rien d'arrêté. Donc, vous ne savez pas si la Ville entend prioriser des projets qui vont avoir trait à l'amélioration de l'environnement ou encore à la protection de celle-ci ou bien elle va l'utiliser pour faire d'autres choses, c'est-à-dire acheter des équipements pour des parcs ou quoi que ce soit?

3620

**M. SYLVAIN GAGNON:**

Malheureusement, je n'ai pas l'information à ce moment-ci.

3625

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

En raison du fait que la MRC de Joliette ne compte que 26% de milieux naturels restants, sera-t-il requis de la part de la Ville de Joliette de prioriser un ou des projets de protection de conservation des milieux naturels?

3630

**M. SYLVAIN GAGNON:**

Pour, euh...

3635

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Ma question s'adresse toujours à la Ville de Joliette. Je pense que je n'aurai pas de réponse, mais je vais demander peut-être à monsieur d'aller fouiller, de nous revenir et de nous répondre par écrit sur ces questions-là. Donc...

3640

**M. SYLVAIN GAGNON:**

Je vais m'en informer.

3645

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Pardon?

3650

**M. SYLVAIN GAGNON:**

Je vais m'en informer.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

3655

Mais peut-être que la MRC aurait quelque chose à rajouter là-dessus?

**M. LUC BOSSÉ:**

3660

Non, on n'a rien à ajouter.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Maintenant, au niveau du MRNF, est-ce que vous avez une opinion sur ce à quoi devraient être utilisés ces montants de mise en valeur intégrée?

3665

**Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR:**

Oui, Monsieur le commissaire. On ne s'est pas attardé au montant, mais on a des principes concernant les compensations pour pertes forestières, puis j'inviterais mon collègue Jim Routhier, ingénieur forestier, à venir vous les exposer.

3670

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Excellent. Merci.

3675

**M. JIM ROUTHIER:**

Bonsoir.

3680 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Bonsoir.

**M. JIM ROUTHIER:**

3685

Les principes sont semblables un petit peu... ce qu'on essaie d'encourager, c'est d'éviter tout d'abord le déboisement dans les régions fortement déboisées des basses-terres du Saint-Laurent, autant la rive-nord que la rive-sud, ça s'applique partout autour de Montréal, vraiment éviter autant que possible le déboisement de toutes sortes de boisés.

3690

J'entends par là des boisés même qui peuvent sembler de peu d'intérêt. C'est le jeune peuplement ou alors des friches, pour nous, c'est des milieux naturels importants qui peuvent devenir boisés.

3695

Ça, c'est le premier point à éviter. Le deuxième point, on essaie d'atténuer aussi autant que possible dans tous les projets la dernière étape finalement, c'est la compensation. Pour les projets de compensation, le minimum que le MRNF recommande, c'est de reboiser un hectare pour un hectare perdu, puis c'est bien un hectare de friche ou de milieu naturel qui peuvent potentiellement devenir des boisés.

3700

Ça, c'est le minimum qui est recommandé.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

3705

Maintenant, dans son étude d'impact, le promoteur propose de compenser la perte des boisés, en fait de ces hectares boisés, par l'achat d'arbres qui seraient plantés dans un parc à Joliette; n'est-ce pas, Monsieur Côté? C'est bien ce que je comprends?

**M. GUY CÔTÉ :**

3710

Oui, Monsieur le commissaire. C'est sûr que la zone doit être de la nature de conservation, puis Hydro-Québec va payer tous les frais de reboisement.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

3715 Est-ce qu'au niveau du MRNF la compensation offerte par le promoteur auprès de la Ville de Joliette dans un parc, est-ce que ça vous satisfait ou bien non vous considérez que ce n'est pas une compensation?

**M. JIM ROUTHIER:**

3720 Je n'ai pas vu personnellement les détails, je ne sais pas s'ils existent. Quand on parle de parc, il faut faire attention, on perd des boisés, des milieux naturels boisés. Si c'est un parc gazonné en dessous des arbres, ce n'est pas ce qu'on recherche. On cherche à recréer des forêts idéalement à terme quand les plantations seront matures.

3725 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Et votre plan quand vous parlez de parc, qu'est-ce que c'est exactement, Monsieur Côté?

3730 **M. GUY CÔTÉ :**

Oui, Monsieur le commissaire, c'est ça. De mémoire, le mot *parc* n'est pas utilisé, mais c'est vraiment des zones de conservation à vocation forestière tel qu'il a été mentionné où là, Hydro-Québec va reboiser. Effectivement, ce n'est pas un endroit où on va pouvoir aller marcher nécessairement, où on va pouvoir aller marcher, mais ce n'est pas gazonné. C'est vocation forestière. C'est ce qu'on a proposé nous autres comme mesures d'atténuation.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

3740 Et est-ce que dans la région de Joliette, il y a des endroits qui sont disponibles à recevoir une telle compensation?

**M. GUY CÔTÉ :**

3745 C'est là où l'étude d'impact mentionne qu'il faut s'entendre avec les partenaires, la Ville de Joliette ou la MRC pour trouver un terrain susceptible de recevoir cette plantation-là. Parce que là, si le terrain est pour être déboisé dans 5 ans ou 6 ans parce qu'il y a un développement... Il faut trouver un terrain susceptible de recevoir cette plantation-là et Hydro-Québec, sur ce terrain-là, va assumer les frais de reboisement.



3750 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

O.K. Et vous parlez de vos partenaires, donc la MRC, la Ville de Joliette, mais pourquoi comme partenaire vous n'avez pas le MRNF qui pourrait justement vous donner beaucoup de conseils parce que ce sont eux qui sont les plus susceptibles d'avoir l'information à ce sujet?

3755 **M. GUY CÔTÉ :**

Oui, Monsieur le commissaire. Hydro-Québec n'a pas d'objection à discuter avec le MRNF; d'ailleurs, on va les tenir au courant de la compensation, où, quand et comment.

3760 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Est-ce que c'est suffisant seulement savoir ou bien vous voulez être impliqué directement avec la MRC et la Ville de Joliette et le promoteur?

3765 **Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR:**

En général dans d'autres projets en étude d'impact, on est impliqué directement au même titre que le MDDEP. C'est ça. Donc, ce serait ce qu'on vise dans le fond.

3770 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Monsieur Côté, est-ce que vous allez inclure le MRNF dans vos démarches avec la municipalité et la MRC et le MDDEP?

3775 **M. GUY CÔTÉ :**

Ce qu'il faut comprendre ici, Monsieur le commissaire, c'est qu'on est disposé à informer le MRNF, mais on est en zone privée. Donc, c'est sûr qu'en zone privée, les modalités sont différentes, mais on est tout à fait disposé à informer le MRNF de ce qu'on va faire quand on va le faire.

3780 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

3785 Et au niveau du MDDEP, est-ce que ça vous convient, ça, cette façon de procéder?

**M. DENIS TALBOT:**

3790 Moi, à ma connaissance, c'est la même façon de procéder qui a été utilisée dans le cadre d'autres projets, je pense entre autres à Chénier – Outaouais où Hydro-Québec, on était

évidemment en terre privée aussi, s'est entendue avec deux MRC pour trouver finalement des espaces qui convenaient pour faire du reboisement.

3795 C'a été difficile, ça n'a pas été évident, mais les MRC étant responsables de la gestion de leurs territoires, ça a été les premiers organismes qui ont été consultés à ce moment-là.

Je ne sais pas si ma collègue a des choses à rajouter par rapport à la compensation?

**Mme LINDA SAINT-MICHEL :**

3800  
3805  
Simplement pour ajouter que lorsqu'on va demander un suivi par exemple sur les plantations et au niveau de la compensation, on va regarder également le plan de compensation qu'Hydro-Québec aura soumis, puis nécessairement en acceptabilité environnementale, on va consulter également nos experts du MRNF. Alors, ça va se faire en collégialité. Je ne crois pas qu'on va oublier un acteur.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

3810 Et est-ce que vous demandez un hectare détruit, un nouvel hectare boisé; c'est ça? La compensation, est-ce que c'est 1 pour 1 ou 2 pour 1 ou 3 pour 1?

**Mme LINDA SAINT-MICHEL :**

3815 Ça, je laisserais...

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

D'autant plus que nous sommes en deçà finalement du 30% dans la région.

3820 **Mme LINDA SAINT-MICHEL :**

Oui, en effet. Je laisserais madame Lescop-Sinclair répondre, s'il vous plaît.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

3825 Avec plaisir. On vous écoute, Madame Lescop-Sinclair.

**Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR:**

3830 Moi, je vais passer la balle à mon collègue Jim Routhier là-dessus.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Et ça va revenir ici après? D'accord, on continue.

3835

**M. JIM ROUTHIER:**

Premièrement, peut-être je répondrais à monsieur Côté. Tout à l'heure, le MRNF est un gestionnaire du territoire public, mais on travaille beaucoup avec des partenaires en territoire privé aussi, les agences forestières de forêts privées partout à travers le Québec sont financées par le MRNF.

3840

Ce sont déjà des partenaires qui interviennent en territoire privé. Donc, nous, on a une facilité peut-être de contact, de pouvoir aider à atteindre les objectifs poursuivis par les compensations.

3845

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Et est-ce que le reboisement pourrait être compensé par la conservation d'un milieu humide à perpétuité?

3850

**M. JIM ROUTHIER:**

Alors, je parlais du 1 pour 1 tout à l'heure, j'ai commencé la discussion avec ça. Le 1 pour 1, c'est le minimum qu'on recommande. On veut vraiment atteindre un objectif d'aucune perte nette d'habitat. On perd un hectare, on reboise un hectare.

3855

On peut compenser de façon supplémentaire en conservant les milieux existants pour, par exemple, d'autres impacts que le déboisement sur les boisés résiduels. On a une perte directe à la coupe d'arbres, mais sur les arbres résiduels à côté de l'emprise, il y a aussi des impacts, l'effet de lisière, la fragmentation.

3860

Dans ce cas-là, la fragmentation n'est pas tellement importante sur la ligne par exemple puisque l'emprise existante de la ligne à 120 kV est déjà construite, mais sur l'effet de lisière par contre, il y a des impacts supplémentaires.

3865

Par contre, je n'ai pas de chiffres de ratio de compensation, mais ça fait l'objet souvent de discussions supplémentaires pour compensation en plus.

Donc, c'est en deux volets. Un 1 pour 1 minimum et puis une compensation supplémentaire qui pourrait être par la protection de milieux existants.

3870

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

3875 Mais dans le cas présent, vous allez demander 1 pour 1 ou compensation supplémentaire?

**M. JIM ROUTHIER:**

3880 On a demandé 1 pour 1 et compensation supplémentaire pour l'impact sur le déplacement de lisière.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

3885 Est-ce qu'Hydro-Québec est d'accord avec cette façon?

**M. GUY CÔTÉ :**

3890 Oui, Monsieur le commissaire. Nous, on est d'accord à compenser 1 pour 1 tel qu'on l'a mentionné dans le rapport d'étude d'impact, puis pour ce qui est de l'effet lisière, moi je n'en ai pas entendu parler de cette compensation-là. Ce n'est pas mentionné dans le rapport d'étude d'impact. Mais 1 pour 1 pour la perte de milieux boisés, définitivement, Hydro-Québec va reboiser et assumer les coûts.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

3895 Merci, Monsieur Côté.

**Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR:**

3900 Si je peux ajouter aussi, Monsieur le commissaire...

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

3905 Oui, allez-y.

**Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR:**

3910 Peut-être qu'on doit considérer aussi les impacts sur les habitats de la faune qui sont détruits. Donc, ça, dans le fond en étant présent aux négociations, on pourrait intégrer ces notions-là aussi.

**M. GUY CÔTÉ :**

Hydro-Québec est ouvert à la discussion, Monsieur le commissaire.

3915 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Et il est ouvert à l'intégration également?

**M. GUY CÔTÉ :**

3920

On pourra en discuter et intégrer éventuellement.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

3925

Non, mais j'aimerais ça savoir tout de suite, ça irait tellement bien pour nous.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

3930

Monsieur Côté, vous avez un programme intégré pour la maîtrise de la végétation sous les lignes. Là, vous allez tenir compte de la présence de la nouvelle ligne à 315 kV. Ma question serait : Est-ce qu'il vous serait possible que le programme soit fait tout de façon mécanique, que la maîtrise soit faite toute de façon mécanique sans utilisation de phytocide?

**M. GUY CÔTÉ :**

3935

Madame la présidente, je vais passer la parole à madame Charest qui est spécialiste en environnement.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

3940

Merci.

**Mme CAROLE CHAREST:**

3945

Oui, bonjour, Madame la présidente. En fait, en ce qui a trait à la maîtrise de la végétation, il faut savoir que 70% de nos interventions se font de façon mécanique et il y a seulement 30% des interventions qui se font avec des phytocides.

3950

Essentiellement les phytocides sont plutôt utilisés pour la maîtrise dans les postes, la gestion de la maîtrise de la végétation. Puis en ce qui a trait à une ligne, ordinairement ça va être du mécanique, des coupes mécaniques.

Ce qu'on fait, c'est que portée par portée, il y a un plan qui est fait avec la bonne méthode de déboisement qui va être utilisée. On a différents critères qui s'appliquent.

3955 **Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Est-ce que je peux comprendre que vous allez limiter au maximum l'utilisation de phytocide?

**Mme CAROLE CHAREST:**

3960

Tout à fait parce que, par exemple, on a des normes près des milieux sensibles, les cours d'eau, il n'est pas question d'utiliser de phytocide. Ça va être utilisé aux seuls endroits où c'est permis de le faire parce que, évidemment, on est soumis aussi à la réglementation, puis on va utiliser ça aussi à certains endroits pour l'essouchage des souches. Alors, on utilise du phytocide à certains endroits, mais où c'est permis évidemment.

3965

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

D'accord. Merci. En ce qui concerne les relevés des espèces floristiques à statut particulier, vous avez une cartographie qui est en cours ou un relevé qui doit être fait ce printemps si je comprends bien. Est-ce qu'il y a quelque chose qui est déjà réalisé ou est-ce que c'est quelque chose qui est à venir?

3970

**Mme CAROLE CHAREST:**

3975

En fait, on y va la semaine prochaine, lundi prochain, le 30 mai. On va aller au terrain pour les projets Pierre-Le Gardeur et Lachenaie pour faire notre terrain.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

3980

Est-ce que le rapport ou l'étude comme telle va être disponible pour utilisation dans le contexte de cette commission?

**Mme CAROLE CHAREST:**

3985

Malheureusement, je suis dans le regret de vous dire que probablement que non, parce qu'on doit y aller déjà là au mois de mai, on est à la limite, et on y retourne en début d'été, donc plus fin juin. Mais du moment que le rapport est disponible, on s'est engagé évidemment à le déposer au ministère de l'Environnement.

3990

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

D'accord. Monsieur Lafond?

3995

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Dans le fond, est-ce que c'est la même chose pour les espèces floristiques à statut particulier?

4000

**Mme CAROLE CHAREST:**

Oui, on va tout faire les choses en même temps.

4005

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Donc, pour l'instant, vous n'avez rien. Autrement dit, le printemps fini le 20 juin à telle heure et celui de l'été commence le 21 juin, donc, vous allez faire les deux en même temps; c'est ça que je comprends?

4010

**Mme CAROLE CHAREST:**

Non, on y va le 30 mai. C'est parce que cette année aussi, je pense que c'est un peu particulier avec la pluie et tout ce qu'il y a eu, il y a peut-être eu un retard aussi, le printemps était plus tardif, ça fait que ce n'était pas propice à y aller plus tôt.

4015

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Et si certaines sont présentes, qu'arrive-t-il?

4020

**Mme CAROLE CHAREST:**

Comme je vous dis, on va déposer le rapport au ministère de l'Environnement, puis après, on va prendre les mesures appropriées qui s'imposent. Ça peut être de retransplanter ailleurs ou de s'entendre. Là, on est encore en terrain privé.

4025

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Parfait. Merci. Monsieur Talbot, quelle est la position du ministère relativement à un retard finalement dans ces inventaires floristiques? On sait que pour les audiences publiques, il n'y a

4030 personne qui va prendre connaissance des rapports, on ne sait pas ce qu'il en est exactement.  
Donc, est-ce que c'est normal?

**M. DENIS TALBOT:**

4035 Dans ce cas-là, si c'est dû à des conditions, effectivement il n'y a pas grand-chose qu'on  
pouvait faire, mais...

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

4040 Ça n'aurait pas pu être fait en 2010?

**M. DENIS TALBOT:**

4045 Bien là, moi, je ne sais pas ce qui était prévu,.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Madame, allez-y, on vous écoute.

4050 **Mme CAROLE CHAREST:**

4055 C'est parce qu'à la phase avant-projet, avant qu'on trouve un tracé final par exemple pour la  
ligne Mauricie – Lanaudière, c'est très long. Évidemment, on a des zones d'étude, on sait où il y a  
des potentiels d'espèces rares, mais on n'est pas pour faire l'inventaire de tout le territoire parce  
qu'on n'a pas le tracé final.

Donc, c'est pour ça que souvent, on est presque obligé de faire ça à la phase projet quand  
l'avant-projet est terminé parce que là, on a un tracé final, puis là, on sait où aller chercher au terrain.

4060 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Advenant la confirmation d'espèces floristiques à statut particulier lors de votre inventaire,  
quelles sont les mesures que vous allez prendre, les mesures d'atténuation qui seront prises?

4065 **Mme CAROLE CHAREST:**

4070 Ça va dépendre de l'endroit. Je vais vous donner un exemple. Par exemple la ligne  
Mauricie – Lanaudière, on a une certitude qu'on va trouver de l'ail des bois. Donc, en fonction de  
l'endroit où on va trouver le trouver, si c'est en-dessous de la ligne, puis qu'il n'y a pas de pylône, il  
n'y a pas de construction, on peut faire juste des mesures de protection. Par contre, si c'est à un



endroit où il y a un positionnement de pylône, ça peut peut-être influencer ou si on ne peut pas, à ce moment-là, on peut les transplanter.

Il y a différentes mesures qui peuvent être utilisées, puis là, on va s'entendre.

4075

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Est-ce que ça convient au ministère?

4080

**M. DENIS TALBOT:**

Oui. Pour développer un peu cet aspect-là, je vais laisser la parole à ma collègue Linda.

**Mme LINDA SAINT-MICHEL :**

4085

C'est sûr que pour le ministère, on essaie d'éviter au départ un impact au niveau des localités des espèces à statut précaire. Pour l'ail des bois, elle est vulnérable parce qu'il y a une surcueillette, alors, elle a un statut particulier.

4090

Pour le ministère également, pour la Direction du patrimoine écologique plutôt, de relocaliser des espèces floristiques, ce n'est pas nécessairement la meilleure avenue possible; on essaie d'éviter dans la mesure du possible cette pratique-là.

4095

Le ministère a mis en place, je dirais une revue de littérature et de suivi dans le cas d'autres projets, pas que dans les projets hydro-électrique, mais des projets routiers par exemple où on peut voir le taux de succès de relocalisation des plantes, que ce soit à statut précaire ou autre, et ce n'est pas nécessairement la solution privilégiée.

4100

Alors, je vous dirais que d'emblée à cette étape-ci de la procédure, on n'a pas encore analysé dans le détail le projet; on n'est pas en mesure de dire si oui ou non, il va y avoir par exemple un impact sur des espèces particulières, mais à cette étape-là, on s'entendra avec nos experts du patrimoine écologique pour essayer de présenter des avenues possibles pour répondre à cet impact-là.

4105

Je ne sais pas si ça répond à votre question?

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

4110

Ça répond, Madame Saint-Michel. Par contre, je vais quand même continuer un petit peu. Est-ce que, advenant qu'il y ait des espèces, puis qu'on ne peut pas les déplacer, est-ce qu'il y a d'autres mesures compensatoires qui pourraient être envisagées?

**Mme LINDA SAINT-MICHEL :**

4115 À ma connaissance - je pourrais demander à monsieur Talbot - mais à ma connaissance, il  
n'y a pas d'autres mesures compensatoires que de... C'est sûr que dans des projets d'utilité  
publique, on est bien conscient que, bon, il faut que la ligne, par exemple, passe à un tel endroit. On  
a déjà au départ, avant, je dirais... lors de l'analyse environnementale, on demande au promoteur de  
nous présenter ses avenues possibles pour éviter justement les secteurs problématiques, les  
endroits où les plantes menacées peuvent se retrouver.

4120 Si le promoteur nous a démontré par exemple que le pylône en question ne peut pas être à  
cet endroit-là ou en tout cas, il n'y a pas d'autre avenue possible, on peut difficilement lui demander  
de relocaliser le pylône ailleurs, mais je peux peut-être laisser à Denis le soin de compléter.

4125 **M. DENIS TALBOT:**

4130 Dans le cas d'une ligne, je dirais que ce n'est peut-être probablement moins problématique  
parce qu'on parle d'emplacement de pylône, mais je me souviens dans le cas d'une route, je pense  
que c'était l'autoroute 50 où là, l'impact sur le milieu est quand même pas mal plus étendu en termes  
de superficie touchée et puis il y avait une destruction, je dis ça de mémoire, d'espèces floristiques  
menacées dans un milieu sensible et c'était difficilement possible de compenser, mais il y a eu une  
autre forme de compensation qui avait été demandée. C'était d'acquiescer et de préserver un milieu  
sensible présentant un intérêt pour y assurer une certaine pérennité.

4135 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

4140 Parfait. Merci, Monsieur Talbot. Je vais aller vous retrouver, Monsieur Côté. À quelle  
distance se trouve le marais quenouille, à quelle distance se trouve-t-il du pylône numéro 5? Est-ce  
que c'est 150 mètres ou 20 mètres?

**Mme CAROLE CHAREST:**

Pour la ligne Mauricie – Lanaudière?

4145 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Pour la ligne Mauricie – Lanaudière effectivement.

**Mme CAROLE CHAREST:**

4150 Si vous permettez, on pourrait peut-être prendre la carte, ce serait probablement plus facile de se localiser. Alors, vous voyez ici le pylône numéro 5. Donc, il faudrait mesurer la distance, mais on est quand même un peu plus bas que le petit marais.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

4155 Mais vous n'avez pas l'information?

**Mme CAROLE CHAREST:**

4160 Je peux aller vous le mesurer. Alors, comme ça à vue de nez, je vous dirais peut-être 65 mètres à peu près.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

4165 D'accord. Le MDDEP : Lors de la construction du pylône numéro 5, Hydro-Québec entend contourner le marais pour faire en sorte de l'éviter. Est-ce que ces mesures sont satisfaisantes ou bien est-ce que vous allez exiger des mesures supplémentaires?

**M. DENIS TALBOT:**

4170 Là, on rentre dans un niveau de détails où ça va être fort probablement lors de la demande de CA. Il va y avoir des mesures beaucoup plus précises avec un plan de terrain, puis si vraiment on est dans le détail.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

4175 O.K.

**M. DENIS TALBOT:**

4180 Pour s'assurer, pour vraiment voir à petite échelle comment ça va être fait, ça va être quoi les mesures qui vont être proposées, les méthodes utilisées. Là, on parle vraiment de carte à une autre échelle, puis une vérification qui est faite à ce niveau-là.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

4185

Toujours dans la même optique un peu, il va y avoir du déboisement dans le marécage arborescent. Ceci étant, ça va faire en sorte que le milieu humide qui est là va se transformer en marais.

4190

Est-ce qu'il y aurait lieu de demander une compensation au promoteur pour ce changement et la même question va s'adresser au MRNF aussi.

**M. DENIS TALBOT:**

4195

Je vais demander à ma collègue de répondre à cette question, Monsieur le président.

**Mme LINDA SAINT-MICHEL :**

4200

Monsieur le commissaire, vous voulez savoir si suite à l'implantation du pylône numéro 5, si Hydro-Québec ne peut pas être en mesure de déplacer son pylône, on va demander une mesure de compensation pour...

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

4205

Non, ce n'est pas ça. Il va y avoir du déboisement dans le marécage arborescent qui est un peu plus haut qui se trouve à peu près vers le pylône numéro 9.

**Mme LINDA SAINT-MICHEL :**

4210

O.K., oui.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

4215

Étant donné qu'il va y avoir un déboisement, le marécage qui est là va se transformer en marais. Est-ce qu'étant donné que ce ne sera plus la même utilisation si on veut qui est existante...

**Mme LINDA SAINT-MICHEL :**

4220

Le même statut.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Le même statut, est-ce que vous allez demander une compensation en ce sens? Et la même question va s'adresser au MRNF.

4225

**Mme LINDA SAINT-MICHEL :**

4230

Pour le ministère, un milieu humide, que ce soit un marécage, un marécage arborescent, un marais, ça demeure un milieu humide avec son importance, son intégrité. Lors de la recevabilité, on a demandé encore à Hydro-Québec de nous présenter dans la mesure du possible s'il pouvait placer son pylône ailleurs afin d'éviter le milieu humide.

4235

La réponse qu'on a eue, c'est non, il n'est pas en mesure de déloger son pylône. Alors, lors de l'analyse environnementale, on va voir avec lui qu'est-ce qu'on peut faire pour essayer de limiter, je dirais, l'empatement et les impacts sur le milieu humide.

4240

Puis si vous voulez, je ne sais pas si vous avez un peu de temps pour vous, mais monsieur Yannick Bilodeau ici de la Direction régionale qui pourrait répondre plus en détail au niveau des milieux humides et la compensation que la Direction régionale habituellement nous suggère lors des analyses.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

4245

Alors, il me fera plaisir d'écouter monsieur Bilodeau, Madame Saint-Michel.

**Mme LINDA SAINT-MICHEL :**

D'accord. Monsieur Bilodeau.

4250

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

4255

Pendant qu'on règle les installations techniques pour la présentation PowerPoint, j'aurais une question à Hydro-Québec. Dans le contexte du reboisement, vous faites ça à vos frais. Maintenant, le suivi de la plantation qui est faite après la garantie usuelle d'un an du fournisseur, qui assure le suivi de la végétation?

**M. GUY CÔTÉ :**

4260

Alors, Madame la présidente, c'est ça, la garantie usuelle s'applique, mais de la part d'Hydro-Québec, il n'y a pas d'autre suivi par la suite.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

4265

Ce qui veut dire qu'après un an, le fournisseur va remplacer les plants qui sont morts et par après, mettons après 2 ans, il n'y a pas de suivi?

**M. GUY CÔTÉ :**

Ça devient au propriétaire du terrain, soit la MRC ou la Ville à faire un suivi. Nous autres on met un petit peu...

4270

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Votre responsabilité se termine là.

4275

**M. GUY CÔTÉ :**

Exactement. On va donner quand même un petit montant d'argent pour assurer ce suivi, mais notre responsabilité après la période de garantie usuelle se termine là.

4280

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

D'accord. Merci. Alors, la présentation est prête?

**M. YANNICK BILODEAU:**

4285

Donc, la présentation va sortir un peu du cadre de la question, mais va toucher un peu à tous les aspects qui ont été discutés depuis le début concernant les pertes de boisé et également aussi la position un peu des deux directions régionales du ministère de l'Environnement et du ministère des Ressources naturelles et de la Faune concernant les écosystèmes prioritaires pour la conservation et la mise en valeur dans les basses-terres du Saint-Laurent pour la région de Lanaudière.

4290

Donc, qu'est-ce qu'on a constaté dernièrement, c'est une décroissance annuelle des habitats de la faune et des milieux humides dans le sud du Québec. Puis la vallée du Saint-Laurent, pour sa part, c'est le secteur où il y a la plus haute biodiversité au Québec. On a c'est sûr une forte croissance urbaine, puis comme on en discute depuis le début, on est dans une prépondérance de terres privées, donc c'est plus difficile d'avoir un contrôle sur les habitats.

4295

Une étude réalisée dernièrement comparative entre deux années différentes sur les orthophotos, photos aériennes corrigées, ont démontré dans les 15 dernières années, entre 1994 et 2008, une perte de plus de 5 000 hectares pour les basses-terres dans la région de Lanaudière, donc, 10% des milieux naturels ont disparu.

4300

Si on regarde à l'échelle des deux MRC qui nous intéresse par rapport au projet du BAPE qui nous est déposé, pour la MRC des Moulins où l'on retrouve la municipalité de Terrebonne et

4305

Mascouche, c'est 18% des milieux naturels résiduels de 1998 qui sont disparus. Puis présentement, il reste 32% de milieux naturels en 2007.

4310 Un point qui est important, c'est qu'en deçà de 30% de milieu naturel, on va sous le seuil critique pour la biodiversité et là, on observe la perte autant floristique que faunique d'espèces à statut précaire et d'autres espèces aussi.

4315 Pour la MRC Joliette, dans la même période, c'est 5% de milieux naturels qui sont disparus et pour la MRC de Joliette, on se retrouve sous le seuil critique à 26% de milieux naturels.

Donc, c'est pourquoi l'importance des pertes qu'on observe lors de projets. Il faut voir à minimalement compenser les pertes à 1 pour 1, sinon améliorer le statut pour essayer de reprendre cette perte de milieux naturels et se retrouver en haut du 30% de milieux critiques.

4320 Donc, la comparaison entre les différentes MRC de la région, on s'aperçoit qu'on est pour la plupart des MRC sous le seuil critique et ça, on a un petit résumé qui présente pour chaque MRC les seuils. Donc, pour les deux, la MRC des Moulins et Montcalm, on observe un gros taux de perte dans les deux dernières années, puis ça c'est lié beaucoup à la croissance démographique dans ces secteurs-là.

4325 Donc, les deux directions régionales, qu'est-ce qu'on a décidé de faire, c'est de voir à maintenir ou rétablir un nombre significatif d'écosystèmes viables dans le sud pour essayer de protéger la biodiversité. On a essayé de regarder les écosystèmes qu'on trouvait prioritaires pour la conservation et pour la mise en valeur, puis on s'est basé sur certains critères dont *Quand l'habitat est-il suffisant* d'Environnement Canada qui décrit les critères pour avoir un écosystème viable.

4335 Donc, c'est un écosystème qui peut être autant aquatique que terrestre avec une diversité d'habitats. Donc, il faut chercher à dépasser le seuil critique de 30% pour un territoire donné, essayer de voir à conserver des îlots boisés d'au moins 200 hectares. Également d'éviter l'isolement de ces boisés et de ces milieux naturels en établissant un corridor de connexion, en favorisant des mesures de protection des milieux humides avec des tampons plus... étant que de la loi qui s'occupe de l'environnement, il n'y a aucune norme comme les cours d'eau et les bandes riveraines, il faut l'établir pour les milieux humides.

4340 Essayer de préserver les milieux humides, certains milieux humides en priorité, ceux qui sont à la tête des bassins et ceux en bas pour les problèmes de sécheresse et d'inondation, puis essayer d'aller plus loin que les normes de 10, 15 mètres en tapissant des bandes de 30 mètres qui servent également de corridor pour la faune. Donc, des tailles critiques aussi pour les espèces sensibles parce que la plupart des espèces sensibles nécessitent des habitats de plus grandes superficies.

4345

Essayer d'avoir un rendement soutenu pour le gibier également parce qu'il y a quand même, bien qu'on est au sud, il y a quand même de la chasse et de la pêche qui s'effectue. Puis aussi avoir des écosystèmes où la proximité des citoyens permet l'utilisation par ces derniers.

4350 Donc, on a établi une carte qui présente les écosystèmes en grisé. Vous allez voir les contours en grisé qu'on a établi selon les milieux naturels et également la présence des milieux humides d'importance.

4355 Pour les secteurs ciblés, je présente... pour chacun des écosystèmes d'ailleurs, il y a eu un plan de conservation et une mise en valeur qui a été faite par les deux directions qui établit l'importance de l'écosystème, les stratégies d'intervention également qui fixent un peu les modalités, comment on voit ces écosystèmes dans le futur. Aussi, on se raccorde à un corridor qui a été réalisé par Héritage Laurentien - en jaunâtre - qui présente un corridor qui fait tout le tour de l'Île de Montréal.

4360 Donc, pour le secteur de Lachenaie, il y a trois écosystèmes qui sont touchés par le projet ou du moins qui sont au côté. Le premier, c'est le ruisseau Saint-Charles, c'est tout le bassin versant du ruisseau Saint-Charles. On peut voir la sablière Thouin avec le cours d'eau en aval, donc c'est un cours d'eau qui est surtout agricole. C'est un écosystème qu'on a évalué à 1 500 hectares. Il y a un fort potentiel de restauration également; la sablière, on voyait un potentiel de restauration pour rétablir un écosystème étant donné qu'il y a déjà un boisé qui est existant. Il y a des grands ensembles forestiers au côté, comme le Boisé de la Presqu'île, la tête du Ruisseau de Feu, la présence d'espèces à statut précaire, puis ça a un rôle important à l'échelle métropolitaine. Tout ce boisé-là est reconnu par la communauté métropolitaine de Montréal comme un boisé d'intérêt.

4370 Donc, il y a des priorités d'intervention, de restauration du littoral, puis des rives du d'en bas, restaurer la sablière, faciliter l'accessibilité des citoyens au milieu naturel.

4375 L'autre secteur, c'est le boisé de Sentier de la Presqu'île qui est juste au nord du site, un grand îlot boisé comme vous pouvez le voir, très utilisé; il y a d'ailleurs un sentier de randonnée et de ski de fond l'hiver. Donc, un écosystème de 850 hectares, présence d'espèces à statut précaire également, floristiques et fauniques. Présence de beaucoup d'espèces de gibiers, habitat du poisson également. C'est des milieux humides de grande superficie, des tourbières boisées et des marécages, puis c'est le même rôle de corridor vert, puis d'espaces forestiers.

4380 Donc, on favorise la conservation du complexe forestier, la restauration de bande riveraine des cours d'eau présents pour avoir des liens avec la rivière L'Assomption, puis aussi des liens avec un autre milieu boisé qui est à proximité qui fait partie également des écosystèmes qu'on a ciblés.

4385 Et le dernier, Ruisseau de Feu. Pour ceux qui connaissent le Walmart, on travaille très fort pour essayer de restaurer l'habitat au pourtour. Donc, on voit la tête du Ruisseau de Feu et là, c'est



4390

les aménagements qui sont en cours. C'est un écosystème de 996 hectares, la plus grande plaine inondable dans la couronne nord de Montréal. Il y a plusieurs espèces, autant poissons, oiseaux fauniques, plusieurs espèces à statut précaire. Il y a un fort potentiel de restauration. D'ailleurs, on est en train de réaliser une bonne partie des travaux, surtout au ministère des Ressources naturelles et de la Faune. La Ville de Terrebonne travaille très fort là-dessus également.

4395

Grand complexe forestier, c'est un rôle essentiel pour le bassin à l'échelle métropolitaine, puis déjà, il y a eu des dons écologiques et des servitudes sur près de 100 hectares en aval par Canards illimités et la Ville de Terrebonne qui sont propriétaires. Donc, il y a un plan de conservation de la mise en valeur du Ruisseau de Feu qui est réalisé et les travaux sont en cours, puis qu'est-ce qu'on vise, c'est essayer de voir si on peut protéger la tête qui est tout ce qui sert à l'alimentation en haut pour les aménagements en aval.

4400

Donc, c'est ce que ça donnera dans le futur. On voit le Walmart, ceux qui connaissent le site, la grosse bâtisse, c'est le Walmart avec le développement domiciliaire, puis tout le milieu qui est en train de se régénérer au pourtour.

4405

Donc, ça met fin. Vous vouliez entendre, je crois, sur la démarche d'autorisation sur les milieux humides. Je peux peut-être... il y a un dépliant que le ministère a fait, je pourrais peut-être le montrer, ce serait plus facile à l'écran et je pourrais vous l'expliquer de façon plus concise. C'est pour vous.

4410

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Donc, il y a 3 choses : Éviter...

4415

**M. YANNICK BILODEAU:**

Éviter, minimiser, compenser. Le même principe que monsieur Routhier avait lancé tantôt.

4420

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

On est bien au fait de ça.

**M. YANNICK BILODEAU:**

Parfait.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

4425

Merci. Je veux juste peut-être une petite question. Lorsque vous parliez tantôt de Terrebonne, vous parliez de la tête du Ruisseau de Feu. Est-ce que la tête du Ruisseau de Feu fait partie de la tourbière? Est-ce qu'elle est en amont de la tourbière?

4430

**M. YANNICK BILODEAU:**

4435

La tête du Ruisseau de Feu, c'est la tourbière boisée qui est présente sur la caractérisation d'Hydro-Québec, puis elle a été également dans l'étude d'impact du train de l'est qui a été caractérisé d'ailleurs par le ministère de l'Environnement et Canards illimités qu'on peut consulter sur le site de Canards illimités sur les milieux humides d'intérêt de la communauté métropolitaine.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

4440

O.K. Donc, elle ne fait pas partie... ce n'est pas celle qui est située à l'est du...

**M. YANNICK BILODEAU:**

Elle est à l'est du site d'enfouissement.

4445

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

O.K. Donc, je vais peut-être revoir avec la Ville de Terrebonne là-dessus. - On va en parler maintenant qu'on est rendu à cette tourbière.

4450

À l'époque où j'avais présidé la commission sur les lieux d'enfouissement technique de Lachenaie, il avait été question... en fait, il y a eu un mémoire qui avait été déposé par les quatre villes, c'est-à-dire Mascouche, Terrebonne, Repentigny et Charlemagne, si je ne me trompe pas, dans lequel mémoire les quatre villes prônaient de faire des sentiers de la presqu'île un parc immense. Où en est rendu le projet?

4455

**M. DANIEL SAURIOL :**

Je vais laisser répondre monsieur Papillon. C'est lui qui siégeait justement dans le dossier de BFI.

4460

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Je me souviens très bien de monsieur Papillon.

4465 **M. LUC PAPILLON:**

Pareillement, Monsieur Lafond, je ne vous ai pas oublié.

4470 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Ça va bien. On continue.

**M. LUC PAPILLON:**

4475 Oui, oui. En fait ce projet au niveau de cette intention qui avait été soumis dans un mémoire par les quatre villes, si mon souvenir est exact, Monsieur le commissaire, c'était relié aussi à des démarches à être entreprises auprès de la Communauté Métropolitaine de Montréal.

4480 À ce jour à ma connaissance, rien de tout cela n'a été enclenché par rapport aux intentions soulevées devant votre présidence à ce moment-là concernant ce projet à être élaboré de partenariat entre les quatre villes et la CMM.

4485 Souvenons-nous que la CMM à ce moment-là s'était engagée dans son propre mémoire à supporter une telle démarche, etc., etc., via son fonds d'investissement au niveau des espaces verts et rien ne s'est fait, à ma connaissance du moins à ce jour.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

4490 Donc, est-ce qu'il y a un manque de volonté politique pour pousser le dossier plus avant auprès de la Communauté Métropolitaine de Montréal?

**M. LUC PAPILLON:**

4495 Vous savez que je suis le directeur général adjoint de la Ville de Terrebonne, je ne me prononcerai pas sur la volonté politique.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

4500 Ça peut être quelqu'un d'autre que chez votre maire. Ça peut être dans les autres municipalités.

**M. LUC PAPILLON:**

4505 Oui, oui, oui. Mais non, je n'ai pas pris la question pour monsieur le maire chez nous. Je ne me prononcerai pas sur la volonté des élus si vous me permettez.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

4510 Et dans une des recommandations que la commission a faite à l'époque, il avait été question de protéger effectivement la tourbière du Ruisseau de Feu et faire en sorte d'ajuster la superficie de la tourbière au parc du Sentier de la Presqu'île et à ce moment-là la commission avait dit que ce serait intéressant que la Ville de Terrebonne et BFI se mettent d'accord peut-être avec un organisme de conservation pour effectivement protéger ce territoire qui se trouve être la tête du bassin du Ruisseau de Feu.

4515 Est-ce que cet avis qui avait été fait par la commission a été suivi ou bien c'est resté lettre morte?

**M. LUC PAPILLON:**

4520 À ce moment-ci, il n'y a pas... non, ce n'est pas quelque chose qui a abouti dans le même sens. Toutefois, monsieur Bilodeau en a parlé tantôt, dans un autre... dans le même dossier, mais dans un autre axe, il y a énormément qui a été fait pour l'ensemble du Ruisseau de Feu de la part de la Ville avec les partenaires, les différents ministères.

4525 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

En fait, la partie qui se trouve le plus près de la rivière des Prairies; c'est ça?

**M. LUC PAPILLON:**

4530 Tout à fait.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

4535 Tout à fait.

**M. LUC PAPILLON:**

4540 Maintenant, si vous référez à un organisme qui en ferait la gestion, ce n'est pas encore quelque chose qui est mis en place effectivement.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Donc, encore une fois, il n'y a pas de volonté. C'est ce que je comprends.

4545 **M. LUC PAPILLON:**

4550 Ce n'est pas mon propos à cet égard-là. Mon propos est très différent de celui du mémoire des quatre villes avec la CMM parce que pour que ce projet-là, l'autre projet dont on parlait, Monsieur Lafond, pour qu'il puisse prendre place, il faut qu'effectivement il y ait une volonté politique et des gestes concrets qui soient posés. Or, à ce jour, moi ce que je vous dis, c'est qu'il n'y a rien qui a été fait.

4555 Par contre, sur votre deuxième question par rapport à la tête ou au Ruisseau de Feu lui-même ou au projet de partenariat avec Canards illimités, il y a énormément de gestes concrets qui sont posés, j'aurais dit des dizaines, mais tout près d'une dizaine de millions de dollars qui ont été investis à ce jour, une trentaine de milliers d'arbres qui ont été plantés. C'est des gestes que la communauté de Terrebonne avec ses partenaires a réalisés au cours des trois dernières années et ça, c'est concret.

4560 Par contre, il n'y a pas à ce jour d'organisme qui fait la gestion d'équipement qui n'est pas encore terminé. Les travaux ne sont pas encore terminés.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

4565 On sait bien aussi que pour la construction des deux postes, celui de Lachenaie dans un moindre mal et celui de Pierre-Le Gardeur, donc il va y avoir du déboisement et il va y avoir également le déboisement pour le chemin d'accès.

4570 Est-ce que la Ville de Terrebonne a un plan de conservation de ces milieux naturels?

**M. DANIEL SAURIOL :**

Vous parlez des milieux naturels qui vont être affectés par les travaux d'Hydro-Québec?

4575 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Voilà.

**M. DANIEL SAURIOL :**

4580 Pas pour l'instant, non. La municipalité a plusieurs projets en tête, mais les discussions n'ont pas été arrêtées. On s'attend plutôt à discuter avec Hydro-Québec sur les différents projets, mais il n'y a rien encore au niveau du politique qui a été arrêté.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

4585

Et au niveau des fonctionnaires, j'imagine que vous avez quand même certaines orientations que vous souhaiteriez privilégier et avancer auprès d'un conseil de ville? Donc, vous avez déjà dû au moins réfléchir à la question et voir quel type d'aménagement ou quel type de compensation pourrait être réalisée?

4590

**M. DANIEL SAURIOL :**

4595

Écoutez, c'est certain que l'élément attractif du secteur, c'est le secteur du Ruisseau de Feu. Donc, il est certain qu'il va y avoir des recommandations ou des éléments qui vont aller dans ce sens-là. Cependant peut-être pour ajouter à ce que monsieur Papillon disait tantôt, lorsqu'on disait que rien ne s'est fait au niveau d'un organisme, c'est vrai; cependant, la municipalité a donné un mandat de caractérisation environnementale et présentement entre la vision en fait ou la position du promoteur parce que les terrains sont en propriété privée, donc, la position du promoteur, la position du ministère et la position de la Ville diffèrent actuellement sur la caractérisation en tant que telle du site.

4600

Donc, c'est difficile pour nous, la municipalité, de dire « on va investir à tel ou tel endroit » sans savoir si effectivement on a une entente sur ce qui se passe sur le terrain.

4605

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Et lorsque vous dites, vous venez de m'ouvrir une belle porte de grange, lorsque vous dites qu'il n'y a pas d'entente sur la caractérisation, quels en sont les problèmes? Parce que vous ne vous entendez pas avec le ministère, vous ne vous entendez pas avec le promoteur, ni la Ville, donc c'est différent. Les trois ont une avenue différente? C'est quoi les problèmes exactement?

4610

**M. DANIEL SAURIOL :**

Monsieur le commissaire, on s'entend là, on parle des terrains qui sont à l'est de BFI. Je vous dirais que la position du ministère et celle de la municipalité sont probablement assez proche l'une de l'autre. C'est principalement celle du promoteur qui diffère. Et celle du promoteur, en fait la théorie du promoteur, c'est que ces zones, les zones humides ou les milieux humides ont été occasionnés par des travaux qui ont été fait de main de l'homme et que donc, on ne doit pas les considérer dans le développement des terrains.

4615

4620

Alors, c'est la position grosso modo du promoteur actuellement et c'est sûr que tant le ministère et la municipalité, nous, on a des points de vue qui divergent de ça. Alors, c'est évident que pour le moment, ces terrains-là n'étant pas situés en zone de développement prioritaire, parce qu'ils sont à l'extérieur des périmètres d'urbanisation, donc, pour le moment en termes de

4625 développement, il n'y a pas vraiment de risques et tant qu'on n'aura pas une entente convenue tant  
avec les ministères, parce qu'il y a aussi le MNR qui est dans le dossier, alors donc, tant qu' on  
n'aura pas d'entente avec les différents ministères, la municipalité ne bougera pas sur les  
périmètres.

4630 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

D'accord. Je vais aller voir les deux ministères maintenant. J'aimerais avoir votre avis  
chacun votre tour sur le différend qui peut exister.

4635 **M. YANNICK BILODEAU:**

Pour ce qui est du promoteur, c'est difficile de parler de sa position puisque c'est  
présentement en cour avec le ministère des Transports parce que ce serait des travaux de la 640 qui  
auraient occasionné les problèmes qu'ils discutent.

4640

Toutefois, notre caractérisation réalisée par Canards illimités et le ministère de  
l'Environnement, caractérise ce site comme une tourbière. Donc, une tourbière, ça date de plus de  
10 000 ans normalement. Donc, ce serait difficile de croire que l'autoroute a été réalisée là, mais là,  
on va attendre de voir les vraies caractérisations des autres partenaires pour voir s'il y a une  
concordance entre les caractérisations avant de se prononcer.

4645

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Caractérisation de la Ville, caractérisation du ministère. Maintenant, du côté du promoteur,  
pourquoi vous différez d'opinion avec...

4650

**M. LUC PAPILLON:**

Ce n'est pas Hydro-Québec le promoteur ici, c'est un privé qui veut... un promoteur  
domiciliaire.

4655

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

O.K. D'accord. Excusez-moi, monsieur de l'Hydro-Québec. C'est parce que quand on parle  
de promoteur, pour moi, le promoteur, il est là, il est à ma droite.

4660

**M. LUC PAPILLON:**

Je voulais dissiper parce que là, je comprenais qu'il y avait comme un malentendu qui  
s'installait. Hydro-Québec n'est pas en cause.

4665

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

D'accord. Et le promoteur en question, Monsieur Papillon, j'imagine que c'est un particulier qui veut développer des terrains à l'est de BFI; c'est ça?

4670

**M. LUC PAPILLON:**

Tout à fait. Oui, oui, c'est un promoteur privé, un particulier.

4675

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Et les terrains lui appartiennent?

**M. LUC PAPILLON:**

4680

Tout à fait.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

4685

Puis il n'est pas donnant / donnant? Il ne voudrait pas en donner une partie des fois?

**M. LUC PAPILLON:**

Assurément un jour.

4690

**M. DANIEL SAURIOL :**

En fait, dans les discussions qu'on a eues avec le promoteur résidentiel ou commercial, il n'a jamais été pour lui hors de question de céder des parcelles. D'ailleurs, dans le dossier du Ruisseau de Feu près de la rivière des Prairies, il y a des portions de terrain qui avaient été cédées à l'époque par le promoteur, sauf que le problème, je pense qu'il ne convient pas des mêmes parcelles que les corps publics.

4695

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

4700

O.K. Par contre, il ne peut pas construire, c'est ce que je comprends à l'heure actuelle; c'est ça?

**M. DANIEL SAURIOL :**

4705

Tout à fait.



**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Merci. Madame Parent, je vais vous laisser parler.

4710

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Est-ce qu'il y a eu des discussions entre la Ville et Hydro-Québec concernant le programme de mise en valeur intégrée? D'abord la Ville.

4715

**M. DANIEL SAURIOL :**

Comme disait monsieur Côté précédemment, effectivement on a été mis au courant du programme et de toute façon, la municipalité était déjà au courant par des programmes antérieurs qu'on a déjà appliqué sur le territoire.

4720

Alors, il y a des projets en ce moment qui sont à l'étude, mais rien de précis actuellement.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

4725

Monsieur Côté, de votre côté?

**M. GUY CÔTÉ :**

Nous de notre côté, le montant pour le PMVI a été annoncé. Il correspond à 1% de l'investissement qu'on va faire, les travaux qu'on va faire, l'achat d'équipement, etc. Donc, les montants ont été annoncés, il faut maintenant que les organismes admissibles suivent la procédure de proposition de projets.

4730

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

4735

Et dans ce cas-là, on sait que la Ville de Terrebonne grosso modo, c'est 1.2 M\$ si je ne me trompe pas, puis je vais aller voir de votre côté, Monsieur Côté. Excusez le jeu de mot, ce n'est pas voulu, mais ça arrive comme ça.

4740

Est-ce que vous allez encourager la Ville de Terrebonne à demander si elle va présenter à sa population une demande à l'effet que la population leur présente des projets? Comment ça se passe exactement ce programme de mise en demeure?

4745

Est-ce que, moi j'arrive, je demeure à Terrebonne, puis *oups*, j'ai une idée, je dis : « Je veux protéger le Ruisseau de Feu en amont » et j'arrive avec une proposition, est-ce que c'est Hydro-Québec qui va l'accepter ou il faut absolument que ce soit accepté par la Ville de Terrebonne?

**M. GUY CÔTÉ:**

4750 Monsieur le commissaire, c'est l'organisme admissible qui doit présenter les propositions à Hydro-Québec, puis les propositions sont jugées sur des critères pour déterminer leur admissibilité.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

4755 Merci, Monsieur Côté. Au niveau de la Ville de Terrebonne, est-ce que vous allez faire appel à la population pour savoir ce qu'elle aimerait faire avec cet argent-là ou c'est décidé strictement au niveau de la Ville?

**M. LUC PAPILLON:**

4760 J'ai un peu de malaise de vous répondre. Par contre, la population de Terrebonne a élu 17 personnes, un maire, 16 conseillers et à ce moment-ci, les élus seront ceux qui vont recommander à la population un projet d'investissement.

4765 La difficulté qu'on rencontre à ce moment-ci, si vous me permettez, Monsieur le commissaire, c'est que dans le secteur le plus immédiat possible là où on souhaiterait faire l'investissement, il y a la partie au nord dont on parlait tantôt; bon, ça va-tu prendre 2 ans, 3 ans, 4 ans avant d'arriver à des conclusions, on ne le sait pas.

4770 Toute la partie du Ruisseau de Feu, etc., l'investissement est en train de se réaliser. Ce qui reste dans le secteur comme investissement porteur pour la population, c'est un investissement quand même très important pour terminer l'immense projet qu'est la Trans-Terrebonne à Terrebonne, un réseau cyclable qui passe au travers l'ensemble de la municipalité. Il reste un dernier segment d'à peu près 7 à 8 M\$ à concrétiser en aménagement de toutes sortes, la piste et tout ce qui va avec  
4775 si je puis dire.

4780 Alors, ça c'est un élément dans le secteur. Autrement, il y a d'autres projets également qui pourraient être cibler, mais on est entre nous à faire les évaluations des différents projets qui pourraient faire l'objet... c'est quand même au-dessus d'un million, plus la contribution publique, on s'entend que c'est des sommes importantes et on ne les laissera pas sur la table.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

4785 Ça, je le comprends très bien. Mais lorsque vous parlez au nord, c'est au nord de la 640; c'est ça que je comprends?

**M. LUC PAPILLON:**

Tout à fait. Ça reste une option, mais comme cette option-là, on peut difficilement maintenant la fixer dans le temps...

4790

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Compte tenu des démarches en cours avec le ministère des Transports entre autres; c'est ça?

4795

**M. LUC PAPILLON:**

Tout à fait parce que les procédures enclenchées par l'entrepreneur privé, par le promoteur qui a les terrains, ça peut quand même durer très longtemps.

4800

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

O.K. Merci. Madame Parent.

4805

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Monsieur Côté, le poste Pierre-Le Gardeur va être relié à une fosse septique; c'est exact?

**M. GUY CÔTÉ :**

4810

Oui, Madame la présidente.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

4815

Est-ce que cette fosse va être installée spécifiquement pour le poste, pour le bâtiment?

**M. GUY CÔTÉ :**

4820

Oui, Madame la présidente.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

À quel intervalle va se faire le vidangeage?

**M. GUY CÔTÉ :**

4825

On va respecter la réglementation. Je n'ai pas l'intervalle précis, il va falloir le valider, mais on va respecter la réglementation.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

4830

La Ville de Terrebonne, la réglementation demande quoi?

**M. DANIEL SAURIOL :**

4835

En fait, c'est le règlement provincial qui émane de la loi. On parle de deux ans habituellement.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

4840

C'est ce que vous suivez.

**M. DANIEL SAURIOL :**

4845

Deux ans, maximal.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

D'accord. Merci.

4850

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Est-ce qu'il aurait été possible de faire un seul poste à la croisée des deux lignes?

**M. GUY CÔTÉ :**

4855

Monsieur le commissaire, ce qu'il faut comprendre ici, c'est que les deux postes ont des vocations différentes et les deux postes se raccordent à des réseaux de transport et de distribution différents. Il y en a un qui se raccorde au réseau de distribution, le poste Lachenaie, alors que le poste Pierre-Le Gardeur, lui, se raccorde au réseau 315 / 120.

4860

Donc, la première des choses, si on avait amalgamé les deux postes ensemble, ça aurait donné un poste d'une très grande superficie et on n'aurait pas eu ce genre de superficie disponible à l'endroit où on l'a localisé, c'est-à-dire entre BFI et les sablières Thouin.

4865 Si vous me permettez, je vais aller à l'écran. Donc, comme je le mentionnais, le poste Pierre-Le Gardeur qui est un poste 315 kV à 120 kV a été situé tout près des lignes 120 kV et 315 kV auquel il doit être raccordé. Le poste Pierre-Le Gardeur qui est un poste 315 kV à 25 kV a été situé tout près de la charge qu'il a à alimenter, c'est-à-dire les nouveaux quartiers de Terrebonne.

4870 À l'idéal, Hydro-Québec aurait bien aimé pouvoir positionner le poste Pierre-Le Gardeur ici; ça aurait été la situation idéale, mais on aurait été en zone agricole cultivée alors qu'ici, on est dans un territoire agricole, mais c'est grosso modo des terrains en friche. Puis ici, en tout cas, il s'adapte mieux le poste Pierre-Le Gardeur au type d'usage des terrains qui sont au nord de la 640.

4875 Maintenant, avoir intégré ces deux postes-là ensemble, ce qu'il faut voir, c'est qu'il y a une vision à l'ultime. Ce poste-là à l'initial, il a 50 000 mètres carrés. À l'ultime, il aura 80 000 mètres carrés. Celui-ci a 30 000 mètres carrés. Donc, les deux postes à l'ultime, on n'avait pas ce genre de terrain-là de disponible. Il aurait fallu peut-être les situer entre les lignes 120 kV et l'autoroute 640, donc, il aurait fallu ouvrir un nouveau corridor de ligne 120 kV. Ça créait de multiples impacts qui  
4880 étaient supérieurs au fait d'avoir les deux postes séparés et situés comme ça.

C'est la solution de moindre impact en termes de corridor de ligne et de proximité des alimentations.

4885 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Le chemin d'accès que vous envisagez, donc, va nécessiter du déboisement et un peu plus loin, il y a quand même un chemin qui est existant qui appartient à la sablière Thouin. Est-ce que vous auriez pu utiliser ce chemin qui était déjà existant, donc ce qui aurait empêché finalement de  
4890 procéder à du déboisement?

**M. GUY CÔTÉ :**

Monsieur le commissaire, cette option-là avait été regardée, mais je vais retourner juste pour  
4895 être certain, c'est le chemin qui est ici?

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Exact.

4900 **M. GUY CÔTÉ :**

Le chemin qui est ici.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

4905

Effectivement, oui.

**M. GUY CÔTÉ :**

4910

Donc, cette option-là avait été regardée, puis si ma mémoire est bonne, il y avait une reconstruction de ce chemin-là à faire sur une certaine portion. Il n'était pas au niveau, ni à la largeur requise, puis de toute façon, on avait à couper dans le boisé.

4915

Donc, cette option-là n'a pas été retenue, mais pour les détails précis, il va falloir que je le prenne en différé. Je sais qu'on a regardé cette option-là.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

4920

Donc, vous allez nous revenir avec ça?

**M. GUY CÔTÉ :**

Oui.

4925

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Parfait.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

4930

Les conditions de drainage des eaux de surface, Monsieur Côté, vont être altérées et vous dites dans le PR3.3 que les eaux seront dirigées vers le réseau de drainage existant. Est-ce qu'il y a eu considération de créer des bassins de rétention? Page 8-25.

4935

**M. GUY CÔTÉ :**

On ne pourra pas répondre à votre question, Madame la présidente, il va falloir regarder d'un petit peu plus près qu'est-ce qui est écrit, puis l'analyser. Je n'ai pas la réponse. On n'a pas la réponse pour vous immédiatement.

4940

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Alors, on va attendre la réponse. Merci.

4945 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Si on regarde la figure 2.3 du PR3.3, c'est-à-dire pour l'étude d'impact Lachenaie et Le Gardeur, donc, c'est la page 2-12 de votre étude d'impact, ça représente l'évolution de la demande dans la partie est de la couronne nord de 2009 à 2023.

4950 Au regard de la capacité du réseau actuel et futur, la capacité des installations après la réalisation du projet est évaluée à 924 MVA. Elle serait dépassée à partir de 2018 selon votre étude d'impact.

4955 Quelle mesure entend prendre Hydro-Québec pour contrer le dépassement de la capacité des installations après 2018?

**M. GUY CÔTÉ :**

4960 Monsieur le commissaire, ce qu'il faut comprendre, c'est que ces installations-là ne sont pas installées à l'ultime. Il y a deux transformateurs qui sont installés à l'initiale, donc, qui seront mis en service aux dates qu'on vous a mentionnées tantôt, puis il y a possibilité de croissance pour deux autres transformateurs.

4965 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

O.K. Ça répond parfaitement à la question. Est-ce que des démarches ont été effectuées auprès de la CPTAQ relativement à l'utilisation du terrain requis pour le poste Lachenaie ainsi que pour le chemin d'accès au poste Le Gardeur?

4970 **M. GUY CÔTÉ :**

Oui, Monsieur le commissaire, il y a des démarches qui ont été entreprises auprès de la CPTAQ, particulièrement pour le poste Lachenaie qui est situé en zone agricole.

4975 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Et où en sont rendues ces démarches?

4980 **M. GUY CÔTÉ :**

Pour vous informer comme il faut, Monsieur le commissaire, je vais appeler monsieur Louis Bordeleau qui s'occupe des autorisations gouvernementales à venir nous en parler. Donc, Louis, s'il vous plaît, où sont rendues les démarches?

4985

**M. LOUIS BORDELEAU:**

Oui, bonsoir.

4990 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Bonsoir.

**M. LOUIS BORDELEAU:**

4995

Il y a une demande qui a été... Bon, la démarche d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole, ça commence par un envoi de document aux municipalités locales. Donc, en ce qui concerne le poste de Lachenaie et du chemin d'accès du poste Pierre-Le Gardeur qui sont situés en territoire agricole, les demandes ont été envoyées à la Ville de Terrebonne au mois de mars.

5000

Donc là, on a eu ensuite, suite à cet envoi-là, il y a eu une rencontre récemment avec la Ville de Terrebonne pour discuter des modalités de cette demande-là en fait et avec certains questionnements. Et puis maintenant, on devrait sous peu avoir la suite du dossier, c'est-à-dire procéder à ce que le conseil de ville adopte une résolution, se positionne par rapport au projet, puis transmette ensuite les documents à la Commission de protection du territoire agricole qui va pouvoir ouvrir le dossier.

5005

Donc, on est quand même au début du processus.

5010

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Au tout début, d'accord. Merci. Donc, est-ce qu'il y a des problèmes du côté de la Ville de Terrebonne relativement à la demande qui a été effectuée par Hydro-Québec?

5015

**M. DANIEL SAURIOL :**

Alors, Monsieur le commissaire, peut-être pour préciser le délai entre la demande d'Hydro-Québec et la rencontre qu'on a eue, en fait, il y a quelques jours, c'est que parallèlement à la démarche, il y avait une modification du schéma d'aménagement qui était requise pour mettre en place les deux postes.

5020

Cette modification de schéma a été effectuée, le schéma est entré en vigueur au mois de décembre 2010 et par la suite, la municipalité a dû modifier le plan d'urbanisme et la réglementation d'urbanisme et ces règlements-là étaient soumis à la consultation publique du mois de mai 2011.

5025



Ce qui fait que tant qu'on n'avait pas franchi l'étape de la consultation publique, on était un peu prudent quant à un appui à la Commission de protection du territoire agricole.

5030

Je vous dirais aussi, il y a un autre élément pendant la rencontre qui a été discuté au niveau de l'appui qui se ferait en principe lors de la séance du conseil du 13 juin prochain. C'est qu'Hydro-Québec dépose un plan d'aménagement paysager détaillé des deux postes, mais non seulement qui prévoit un espace aménagé entre le poste et l'autoroute, mais aussi au pourtour des deux postes.

5035

Ce qu'il faut comprendre, c'est que ce secteur, le secteur actuellement est effectivement une sablière d'un côté et le site d'enfouissement de BFI de l'autre côté, sauf que la municipalité a déjà déposé des demandes au ministère des affaires municipales et à la MRC pour modifier l'affectation de ces terrains-là pour en faire un futur parc industriel et donc, il faut avoir la vision que ces postes-là vont être intégrés sous peu à l'intérieur d'un parc industriel et on est préoccupé par l'ensemble des interfaces des postes par rapport à cette future zone-là.

5040

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

5045

C'est certain qu'il n'y a pas personne de la MRC ici ce soir. Normalement, il aurait dû, je pense, avoir quelqu'un. Ceci étant, il y a eu un projet de modification au schéma qui a été envoyé au ministère des Affaires municipales, des régions et du territoire, lequel règlement aurait été refusé.

5050

Est-ce que le règlement en question a été retravaillé par la MRC? Est-ce que vous êtes au courant de ça?

**M. DANIEL SAURIOL :**

5055

En fait, oui. Le premier règlement était un règlement, je crois de mémoire, c'est 97-31 ou quelque chose comme ça, donc, ce règlement-là a été effectivement soumis au MAMRO, le ministère avait des... c'est pas nécessairement un refus, mais c'était des questionnements plus particulièrement en ce qui concerne l'obligation de produire une étude de circulation pour démontrer au ministère et principalement au MTQ, j'imagine qu'il y avait des questionnements sur les accès au futur parc industriel, de quelle manière on était pour transiter vers ce parc-là.

5060

L'étude de circulation a été réalisée par la Ville de Terrebonne. Alors, on a refait une demande à la MRC, mais présentement, c'est en production à la MRC.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

5065

Merci.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

5070 Est-ce que vous avez élaboré un concept d'éclairage déjà pour les deux postes à Terrebonne?

**M. GUY CÔTÉ :**

5075 Oui, Madame la présidente. Les concepts usuels, les nouveaux concepts en vigueur à Hydro-Québec seront appliqués.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

5080 D'accord. Est-ce qu'il y a risque que le poste de Lachenaie, l'éclairage produit par le poste de Lachenaie ait un impact et devienne une nuisance pour le secteur résidentiel au sud de l'autoroute?

**M. GUY CÔTÉ :**

5085 Le secteur résidentiel est quand même assez éloigné. Les nouvelles normes d'éclairage dans nos installations précisent des niveaux d'éclairage différents en fonction de ce qu'on y fait dans le poste. Donc, c'est sûr qu'il y a toujours de l'éclairage, mais s'il n'y a personne dans le poste, il n'y a pas de manœuvre, il n'y a pas d'intervention, le niveau d'éclairage est plus bas.

5090 Si les gens ont à y aller, les opérateurs ont à y aller, ben là, le niveau d'éclairage va monter. Mais le niveau d'interférence avec le quartier résidentiel va être minimal, on est loin.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

5095 Vous appliquez le principe du ciel noir? Est-ce que vous appliquez le principe de ciel noir?

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

5100 C'est très clair le principe du ciel noir, il n'y a rien de plus clair que ça.

**M. GUY CÔTÉ :**

5105 Personnellement, Madame la présidente, le principe du ciel noir, ça ne me dit rien. Je ne sais pas si vous pourriez préciser?

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Oui, c'est-à-dire d'éclairer vers le sol plutôt que de laisser partir des rayons lumineux vers le ciel.

5110

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

C'est très clair, hein?

5115

**M. GUY CÔTÉ :**

Tout à fait, Madame la présidente, les équipements normalisés, homologués pour éclairer nos postes répondent au principe du ciel noir.

5120

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

D'accord. Merci.

5125

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Ça me surprend par exemple qu'Hydro-Québec ne connaissait pas le principe du ciel noir. Ça me surprend.

5130

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Vous mentionnez dans l'étude d'impact qu'une partie du sentier de motoneige Trans-Québec va être affecté par les travaux au poste Pierre-Le Gardeur. Est-ce qu'il y a eu des discussions avec les responsables de ce sentier ou avec les clubs de motoneigistes?

5135

**M. GUY CÔTÉ :**

Oui, Madame la présidente, on s'excuse, on essayait de trouver l'information. Je sais qu'on a des mesures d'atténuation prévues au rapport d'étude d'impact de façon à baliser, puis à détourner si requis, mais je pense qu'il n'y a pas besoin de détournement, c'est de baliser les sentiers pour pas qu'on ait d'impact. Mais on devra vous revenir à savoir si précisément on a contacté les responsables de ce sentier.

5140

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Parce que dans la deuxième partie, il semblerait qu'il y a une section qui passe à travers la zone du poste.

5145

**M. GUY CÔTÉ :**

5150 Passe à travers la zone du poste, c'est pour la ligne et ça va être problématique durant la période de construction parce que là, bien évidemment, en exploitation, le sentier va pouvoir reprendre ses usages. C'est la période de construction et les mesures d'atténuation qu'on a mentionné au rapport de l'étude d'impact, c'est le balisage.

5155 Il ne sera pas fermé le sentier. Maintenant, est-ce qu'on a contacté les gens précisément? Il va falloir que je le prenne en différé, on ne l'a pas rapidement.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

5160 D'accord. Merci.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

5165 Est-ce que les pistes de motoneige passent sous les lignes ou elles sont situées à l'extérieur de l'emprise?

**M. GUY CÔTÉ :**

5170 Je pense qu'un visuel serait peut-être le meilleur moyen. Si on avait la carte d'inventaire, on voit le sentier. Oh, on ne le voit pas. La 3, la route 3. C'est ça. C'est le pointillé blanc. Donc, on a un impact dans le poste effectivement.

5175 Le sentier est situé dans une partie qu'on ne déboise pas tout de suite, donc, il va pouvoir continuer à traverser, mais... Il va falloir le prendre en différé. Je vais vous revenir sur : Est-ce qu'on a à déplacer le sentier pour la partie qui traverse le poste et sur : Est-ce qu'on a contacté les responsables de ce sentier-là.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

5180 Et si oui, les travaux seront faits par Hydro-Québec, les travaux de déplacement, de relocalisation?

**M. GUY CÔTÉ :**

Tout à fait.

5185 **Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Merci.

5190 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Les emplacements qui ont été retenus pour la construction des deux postes, est-ce que ça peut affecter tant la sablière Thouin ou encore le lieu d'enfouissement technique dans leurs opérations?

5195 **M. GUY CÔTÉ :**

5200 Monsieur le commissaire, on s'est assuré de coordonner avec ces deux propriétaires industriels. Donc, pour ce qui est de BFI, on nous a informés d'une zone d'exclusion, entre guillemets, une zone de 50 mètres. On ne peut pas s'approcher à plus de 50 mètres. Pour ce qui est de la sablière Thouin, on achète d'eux les propriétés, donc, on sera en propriété pour les postes. Il n'y aura pas d'impact sur la sablière Thouin, ni sur BFI.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

5205 La perte agricole de 9 hectares, est-ce que vous envisagez une compensation?

**M. GUY CÔTÉ :**

Pour?

5210

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

La perte des 9 hectares de terre agricole?

5215 **M. GUY CÔTÉ :**

Pour le poste Lachenaie et le chemin d'accès?

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

5220

Oui, oui, c'est ça, exact.

**M. GUY CÔTÉ :**

5225

Non, il n'y a pas de compensation qui a été prévue.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Pour quelle raison?

5230 **M. GUY CÔTÉ :**

C'est une zone au potentiel agricole faible. C'est une zone qui est classée 3 ou 4, 4 si ma mémoire est bonne, donc, potentiel agricole assez faible et qui n'est pas en culture à l'heure actuelle et c'est une des raisons qui a fait qu'on est allé s'installer au nord de la 640 plutôt qu'au sud.

5235

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

O.K. J'imagine qu'on va avoir la même réponse que tantôt pour la perte de 7.5 hectares en milieu naturel. Donc, j'imagine que c'est la même réponse que nous avons eue pour la ligne Mauricie – Lanaudière?

5240

**Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR:**

Oui, Monsieur le commissaire, mais j'aurais une question pour Hydro-Québec. Est-ce que je peux la poser?

5245

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Allez-y, Madame.

5250

**Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR:**

Est-ce que Sable Thouin a déboisé depuis l'étude d'impact le terrain prévu pour le poste Pierre-Le Gardeur?

5255

**M. GUY CÔTÉ :**

Madame Charest, Monsieur le commissaire, va répondre à cette question-là.

5260

**Mme CAROLE CHAREST:**

Oui, Monsieur le commissaire. En fait, oui. En fait, quand on a eu les questions complémentaires du ministère, on n'avait pas à l'époque caractérisé les milieux humides. Donc, on avait envoyé une équipe au terrain au mois de décembre pour aller caractériser, puis à ce moment-là, ils ont constaté que les gens de la sablière Thouin qui était propriétaire avaient commencé à déboiser. Mais nous, on n'était pas propriétaire sauf qu'on a réussi à communiquer avec eux et à

5265

faire stopper ça parce qu'on a dit « *Wow, wow*, on est en demande d'étude d'impact. » Mais effectivement, il y avait une partie qui a été...

5270 **Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR:**

Et en fait, est-ce que vous savez la superficie et est-ce que vous comptez compenser pour la même superficie que ce qui était prévu dans l'étude d'impact?

5275 **Mme CAROLE CHAREST:**

En fait, ce qu'on a constaté, puis là, en retournant au terrain la semaine prochaine, on va pouvoir aller le valider, c'est que la partie qu'ils ont déboisée correspondait en grande partie au chemin d'accès qu'on avait prévu faire. Ça fait qu'ils ont déjà déboisé là où on devait déboiser.

5280 **Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR:**

D'accord. Merci.

5285 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Ils vous ont donné un coup de pouce. Mais encore une fois, Madame Lescop-Sinclair, la compensation du ministère face à cette perte de 7.5 hectares de boisé, qu'est-ce que le MRNF va demander? Quel type de compensation? Est-ce qu'on compense comme il a été mentionné tantôt 1 pour 1 ou on va chercher un peu plus de compensation?

5290 **Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR:**

Je dirais que ça va être une compensation 1 pour 1 parce qu'il n'y a pas d'écosystème exceptionnel. Mon collègue pourrait peut-être corriger si nécessaire, mais ce serait 1 pour 1 avec du reboisement.

5300 **M. LUC PAPILLON:**

Re-bonsoir. Comme pour tout à l'heure, c'est sur le que le minimum, c'est le 1 pour 1 : on perd un hectare, on reboise un hectare. Dans ce cas-là, le chemin d'accès, la ligne elle-même va fragmenter le boisé, les impacts sont supérieurs à ce qu'on avait tout à l'heure, la ligne qui était déjà... l'élargissement en fait de l'emprise existante et puis là, on aura un effet de lisière de chaque côté des nouvelles ouvertures. Donc, les impacts sont supérieurs.

5305 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Est-ce que les friches agricoles devaient être compensées en boisé?

5310 **M. LUC PAPILLON:**

Dans ce cas-là, je pense qu'il n'y avait pas de friches agricoles. Il y avait une partie au poste Le Gardeur, je pense qu'au sud, c'est des champs. Friches agricoles, il me semble que je n'en avais pas vues, mais je n'ai pas le plan en tête.

5315 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Est-ce qu'il y a des friches agricoles dans ce coin-là? Pour le poste Lachenaie, il y a des friches agricoles, ça c'est certain. Est-ce que ça devrait être compensé par des boisés?

5320 **M. LUC PAPILLON:**

Je n'ai pas le détail des friches, leur stade de développement. Ce que je disais tout à l'heure, c'est que oui, on demande de compenser pour les friches. En fait, les terrains qui ne sont pas utilisés ou qui ne sont pas cultivés, qui évoluent vers des peuplements forestiers, on demande à les compenser.

5325

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

D'accord. Je vais aller du côté du MDDEP. Quelle est la position du ministère relativement à la compensation qui pourrait être requise pour la superficie du poste Pierre-Le Gardeur qui ne serait pas utilisée avant un horizon de 25 ans?

5330

**M. DENIS TALBOT:**

5335 Pouvez-vous me répéter votre question? Sur une superficie qui...

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

En fait, Hydro-Québec a fait l'acquisition d'une superficie XY, et cette superficie-là fait en sorte que quand ils vont construire le poste, il y en a quand même une partie assez importante qui ne sera pas utilisée avant 25 ans, est-ce que vous allez demander une compensation pour cette superficie qui ne sera utilisée que dans 25 ans?

5340



**M. DENIS TALBOT:**

5345 Actuellement, j'imagine que ce qu'ils n'ont pas besoin dans un premier temps, ce ne sera pas déboisé?

**M. GUY CÔTÉ :**

5350 On confirme, Monsieur le commissaire.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

5355 Parfait.

**M. DENIS TALBOT:**

5360 Donc, à ce moment-là, c'est sûr que le jour où ils vont procéder à l'agrandissement ou au déboisement, il y aura à tout le moins un CA ou une modification de CA, puis à ce moment-là à l'appui de ça, il faudrait qu'il y ait un programme de reboisement pour ce qu'ils vont déboiser éventuellement.

5365 Mais je ne nous vois pas demander une compensation maintenant pour un déboisement qui n'est pas fait.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

5370 Monsieur Côté, ce qui est déjà déboisé par la famille Thouin, en tout cas, la sablière Thouin, est-ce que c'était prévu ce déboisement dans vos plans de construction ou si normalement ça aurait dû, une partie aurait dû rester là?

**M. GUY CÔTÉ :**

5375 C'est à confirmer avec les inventaires qu'on fera dans les prochaines semaines, mais comme mentionnait madame Charest, il semble qu'il ait déboisé en grande partie le chemin d'accès qui aurait dû être déboisé de toute façon.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

5380 O.K. Mais donc, il ne s'est pas extensionné à l'extérieur du chemin d'accès; c'est ça?

**M. GUY CÔTÉ :**

Ça va être à confirmer, mais on ne pense pas.

5385 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Parfait. Merci. Il y a deux petits marécages arborescents qui vont être affectés par la construction. Est-ce que vous allez compenser ces deux pertes? C'est pas beaucoup, c'est .047 hectare. Donc, est-ce qu'elles seront compensées?

5390 **M. GUY CÔTÉ :**

Madame Charest va répondre à cette question-là.

5395 **Mme CAROLE CHAREST:**

Non, Monsieur le commissaire, elles ne seront pas compensées.

5400 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Et pour quelle raison?

**Mme CAROLE CHAREST:**

5405 On va prendre des mesures d'atténuation au moment de la construction pour limiter les impacts. Si je peux vous expliquer. Finalement, on aurait l'intention d'installer un ponceau pour franchir le petit ruisseau intermittent, peut-être que si on avait la carte, ça aiderait, de manière à ne pas entraver le drainage du marécage B qui va être touché en partie seulement.

5410 Puis c'est ça, il y en a un qui est déjà... c'est ça, il y aurait des mesures qui seraient prises, comme je vous disais. Installer un petit ponceau pour franchir le ruisseau, le petit ruisseau intermittent qui est ici. Il y aurait différentes autres mesures.

5415 Puis aussi ce qu'on constate, c'est qu'il y a eu un projet d'agrandissement de BFI qui va déjà affecter une partie de ce ruisseau, en tout cas, d'ici peu. Donc, le marécage est déjà un peu modifié. Ça fait qu'en gros, ce serait quelques mesures qui seraient prises.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

5420 Est-ce que les mesures d'atténuation au niveau du MDDEP vous sont satisfaisantes?

**M. DENIS TALBOT:**

5425 À l'étape de l'analyse environnementale, on va reconsulter le patrimoine écologique sur la validité de ce qui va nous être proposé et à ce moment-là, on va évaluer la situation.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

5430 Madame Charest, est-ce qu'au niveau du marécage B, est-ce qu'il va y avoir des incidences sur l'habitat du castor et le castor lui-même?

**Mme CAROLE CHAREST:**

5435 En théorie, non, mais comme je vous disais, le fait d'y retourner la semaine prochaine va nous permettre de vraiment bien le caractériser parce que lorsque nos équipes sont allées au terrain, on se rappelle que c'était en décembre, ça fait que ce n'est pas comme le mois idéal pour faire ça.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

5440 Maintenant, du côté du MRNF, est-ce qu'il y a des mesures particulières qui devront être prises pour protéger l'habitat et le castor?

**Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR:**

5445 Il faudrait que je vous revienne là-dessus exactement.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

5450 D'accord, vous allez nous revenir.

**Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR:**

5455 Je vais vous dire ça demain.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Est-ce que vous allez déposer à la commission le constat de vos démarches qui vont être effectuées dans le marécage bientôt?

5460 **Mme CAROLE CHAREST:**

On pourrait peut-être vous déposer un rapport terrain si c'est sous cette forme-là du fait qu'on y va la semaine prochaine. Donc, avant la prochaine rencontre.

5465 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

J'imagine que vous allez déposer également ce rapport auprès du ministère, du MDDEP?

**Mme CAROLE CHAREST:**

5470

Au ministère ce qu'on voulait faire, c'est déposer le rapport complet. Donc, y retourner une seconde fois pour qu'ils aient le rapport total, mais on pourrait déposer sous forme préliminaire.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

5475

Une espèce d'intérimaire si on veut.

**Mme CAROLE CHAREST:**

5480

Oui, c'est ça, un rapport terrain de nos constatations, tout à fait.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

D'accord. Nous, ça nous convient effectivement.

5485

**Mme CAROLE CHAREST:**

Parfait.

5490

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

J'imagine que pour les espèces floristiques, ça va aller toujours à plus tard comme partout ailleurs. Bon, c'est beau. Est-ce que la maîtrise de la végétation peut être éliminée dans le cas des deux postes Lachenaie et Pierre-Le Gardeur?

5495

**Mme CAROLE CHAREST:**

Monsieur le commissaire, vous parlez lors de l'entretien?

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

5500

Voilà.

**Mme CAROLE CHAREST:**

5505

Quand les postes vont être en opération. Effectivement, comme j'expliquais un peu plus tôt, quand on a les postes, on peut avoir l'intervention avec les phytocides, mais lorsqu'il y a des éléments sensibles autour, présence de résidences, à ce moment-là, on y va tout simplement par arrachages. Mais en fonction du milieu ambiant, il n'y a pas vraiment d'éléments trop particuliers, mais c'est des choses qui vont être regardées. On prévoyait utiliser les phytocides, oui.

5510

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

5515

Est-ce que le promoteur s'engage à réaliser ses travaux de déboisement strictement en dehors de la période de nidification? Parce que ça ne semblait pas tout à fait clair dans l'étude d'impact. Il semblerait que selon l'échéancier, si je ne me trompe pas, qu'il pouvait peut-être y avoir des travaux qui seraient réalisés pendant la période de nidification.

**M. GUY CÔTÉ :**

5520

Oui, selon l'échéancier du projet, on va tout faire en notre possible pour déboiser fin de l'hiver, début du... en dehors de la zone de nidification, que ce soit à l'automne ou à la fin de l'hiver, mais c'est sûr que, c'est ça, il faut obtenir les autorisations, il faut que l'échéancier s'agence en fonction de ça, mais on va tout faire pour.

5525

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Et si l'échéancier ne s'agence pas, donc vous allez quand même déboiser en période de nidification; est-ce que le ministère est d'accord avec une telle politique si on veut?

5530

**Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR:**

5535

Ce que j'allais dire, c'est que tout à l'heure, vous avez dit que pour le terrain de golf, vous allez déboiser au printemps, c'est exactement, justement... la période de protection, c'est entre le 1<sup>er</sup> avril et le 15 août. Parfois, il y a des mesures d'aller identifier les nids sur place, mais je pourrais aussi plus vous détailler ce qu'on pourrait faire.

Mais normalement, ça ne se fait pas. En fait, il ne faut pas déboiser durant la période de nidification.

5540 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Est-ce que vous pourriez nous préciser ça dans un écrit, Madame Lescop-Sinclair, s'il vous plaît?

5545 **Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR:**

Oui, oui, parfait.

5550 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

D'accord. Au niveau du MDDEP, est-ce que ça vous va le déboisement qui pourrait être fait finalement en période...

5555 **M. DENIS TALBOT:**

En fait, c'est arrivé dans le cadre de différents projets et je pense à des projets éoliens entre autres aussi où à un moment donné, il y a vraiment des contraintes d'échéancier qui font que c'est très difficiles de réaliser complètement le déboisement à l'extérieur de la période.

5560 Ça fait qu'il y a eu par le passé des conditions d'autorisation qui, bon, c'est sûr qu'il y a toujours la mesure de rechercher les nids des espèces les plus sensibles en particulier, les espèces nicheuses et non pas les espèces migratrices, puis les espèces menacées, mais il y a également le fait qu'on a tourné les conditions de décret à l'effet que l'essentiel des travaux de déboisement devaient se faire à l'extérieur des périodes.

5565 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Donc...

5570 **M. DENIS TALBOT:**

Si, par exemple, 80% du déboisement est fait à l'extérieur de la période ou on empiète un peu au tout début de la période ou on empiète vers la fin de la période, ça peut devenir acceptable compte tenu des contraintes qui se présentent. Mais évidemment, ce n'est pas quelque chose qu'on essaie de favoriser.

5575 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Donc, on comprend qu'il pourrait y avoir des exceptions?

5580

**M. DENIS TALBOT:**

5585 C'est des exceptions... c'est un certain bémol. Quand on dit que l'essentiel des travaux de déboisement pourrait être fait à l'extérieur de la période, bon, c'est... c'est ça. On laisse une petite porte, une petite latitude, exact.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

5590 Si on regarde, Monsieur Côté, le poste Lachenaie, donc vous avez des aménagements paysagers qui seront faits; on voit qu'il va y avoir des arbres. Ça prend combien de temps avant que les arbres soient assez matures pour ne pas déranger les gens qui circulent sur l'autoroute?

**M. GUY CÔTÉ :**

5595 Donc, Monsieur le commissaire, le concept n'est pas encore tout à fait arrêté, les plans détaillés n'ont pas encore été faits. Donc, pour répondre précisément à la question, il faut savoir qu'est-ce qui doit être planté.

5600 Mais une chose est certaine, c'est qu'il va y avoir une butte. Donc ça, tout de suite en partant, à la mise en service ce bouton-là va être là et dépendant des espèces qu'on y plantera, ce sera plus ou moins long à avoir l'effet de la végétation.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

5605 Merci. Je vais aller du côté du MRNF et du MDDEP. Les données présentées dans l'étude d'impact font état de la présence d'espèces fauniques sur le site. En fait, on sait qu'aucun inventaire méthodique n'a été réalisé pour les espèces fauniques de la zone d'étude. Donc, Hydro-Québec prévoit réaliser par contre un inventaire opportuniste, c'est-à-dire visuel des amphibiens et des reptiles.

5610 Chacun de vos ministères, est-ce que vous jugez pertinent de réaliser des inventaires méthodiques dans la zone d'étude?

5615 Est-ce que vous comprenez la question, Madame?

**Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR:**

Oui, oui, c'est parce qu'on hésitait à qui répond.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

5620

Ah, o.k.

**Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR:**

5625

On avait demandé des inventaires de l'erpétofaune, mais ç'avait été refusé. Donc, c'est ça, c'est question en fait de justification à ce qu'Hydro-Québec nous avait demandé, mais on pourrait toujours revenir avec ça, ce n'est pas encore décidé.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

5630

Donc, pour quelle raison Hydro-Québec refuserait de faire de tels inventaires?

**M. GUY CÔTÉ :**

5635

Monsieur le commissaire, parce qu'on jugeait qu'il y avait peu d'impact sur des espèces de l'erpétofaune. Donc, Hydro-Québec...

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

5640

Bon, je vais retourner encore au niveau des deux ministères. Est-ce que la démarche qui a été entreprise à ce sujet par le promoteur est suffisante pour documenter les espèces fauniques susceptibles d'être impactées par le projet?

**M. DENIS TALBOT:**

5645

Si vous posez la question au MDDEP, c'est évident que c'est le MRNF qui doit se prononcer sur cet aspect.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

5650

D'accord.

**M. DENIS TALBOT:**

5655

Puis nous autres, on va prendre...

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

L'avis du MRNF?



5660 **M. DENIS TALBOT:**

Oui, c'est ça.

5665 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Merci, Monsieur Talbot. Madame Lescop-Sinclair?

**Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR:**

5670 Comme je vous disais tout à l'heure, je vais revenir à ma direction pour voir comment on s'oriente face à ça.

**M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

5675 Excellent. Merci. C'est beau, je n'ai pas d'autres choses.

**Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

5680 Ceci complète les questions pour les postes Lachenaie et Pierre-Le Gardeur ainsi que pour la ligne Mauricie-Lanaudière. Nous poursuivons demain soir à Saint-Léonard. Pour ceux qui ne veulent pas se déplacer à Saint-Léonard, mais qui veulent continuer à suivre les travaux de la commission, vous êtes les bienvenus à nous écouter par webdiffusion sur le site du BAPE.

5685 Avant de conclure, j'aimerais vous rappeler que vous aviez un questionnaire sur vos chaises, donc, de bien vouloir les remplir et les remettre à l'arrière.

Monsieur Lafond?

5690 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire:**

Juste pour ajouter qu'il est possible qu'on vous fasse parvenir par contre des questions ultérieurement par écrit tant au niveau du promoteur qu'au niveau des personnes-ressources. Donc, ne soyez pas surpris si jamais ça arrive. Merci.

5695 **Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente:**

Alors, sur ce, on vous souhaite une bonne soirée. Merci.

5700

Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe judiciaire, certifiée sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

5705

ET J'AI SIGNÉ:

5710

---

**LOUISE PHILIBERT, s.o.**